

SOMMAIRE

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES	2
1 - Principe de la Banque Filière PT	2
2 - Fraude et note liminaire	2
3 - Adresses	2
4 - Nombre prévisionnel de places	3
B - INSCRIPTION	5
1 - Conditions d'inscription	5
2 - Modalités d'inscription	5
3 - Documents à fournir	6
4 - Candidats handicapés	7
5 - Protection des données personnelles communiquées par le candidat	8
C - ÉPREUVES ÉCRITES	9
1 - Horaires	9
2 - Centres de passage	9
3 - Déroulement	9
4 - Matériel nécessaire	10
5 - Nature et modalités des épreuves	10
6 - Rapport des épreuves	12
7 - Résultats	12
D- ÉPREUVES ORALES ET PRATIQUES	15
1 - Dates et lieux de passage	15
2 - Nature et modalités des épreuves	15
3 - Rapport des épreuves	16
4 - Résultats	16
5 - Épreuve commune de TIPE	18
E - INTÉGRATION DANS LES ÉCOLES	20
Récapitulatif des frais de dossiers et droits d'inscription	22
PAGES SPÉCIFIQUES AUX ÉCOLES DU CONCOURS	23

La présente notice vaut règlement du concours. Sa connaissance est indispensable aux candidats. Chaque candidat s'engage, par son inscription au concours, à se conformer très strictement aux présentes instructions et à toutes les décisions des jurys, lesquels sont souverains.

Pour la session 2021, les pré-inscriptions sur le site www.scei-concours.fr seront closes le 12 janvier 2021 à 17h.

1 - PRINCIPE DE LA BANQUE FILIÈRE PT

La Banque Filière PT est un dispositif mis à disposition de toutes les écoles recrutant sur la filière Physique-Technologie (PT). Elle a été mise en œuvre par les concours partenaires : Concours Commun Mines-Ponts, Concours Centrale-Supélec, Concours Commun INP, Concours ENS Paris-Saclay, Concours ENS Rennes, Concours Commun ARTS ET MÉTIERS et Concours École Polytechnique.

Elle comprend un groupe de **13 épreuves écrites** et un groupe d'épreuves orales (cf. Tableaux).

La gestion des dossiers d'inscription, la perception des frais d'inscription et l'organisation des épreuves écrites sont prises en charge par le Service des Concours ARTS ET MÉTIERS. L'organisation des épreuves orales et pratiques est assurée conjointement par ARTS ET MÉTIERS et l'ENS Paris-Saclay.

Les décisions d'admissibilité et d'admission sont prononcées par les jurys des différents concours. Ces jurys sont souverains.

2 - FRAUDE ET NOTE LIMINAIRE

*Chaque candidat s'engage à respecter les présentes instructions. Toute infraction au règlement, toute fraude ou tentative de fraude, soit dans les renseignements fournis lors de l'inscription, soit au cours des épreuves écrites ou orales peut donner lieu à des sanctions allant jusqu'à l'invalidation de l'inscription et donc la perte de tout droit ou avantage obtenu (intégration dans une école en particulier) voire l'exclusion définitive de l'accès au concours. **La section disciplinaire compétente est le Conseil de Discipline d'Arts et Métiers pour les épreuves autres que le TIPE. La section disciplinaire compétente pour l'épreuve commune de TIPE est la Commission Disciplinaire de CentraleSupélec.***

Les épreuves écrites et orales répondent au programme des classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques (filiale PT), tel qu'il est publié au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale.

Au sein de la Banque Filière PT, les candidats choisissent les concours auxquels ils veulent se présenter en prenant soin de s'assurer qu'ils remplissent les conditions requises pour s'y inscrire.

Pour chaque concours, le jury établit la liste des candidats admis à passer les épreuves orales (**admissibles***). À l'issue des épreuves orales, il dresse la liste, par ordre de mérite, des candidats proposés pour une admission (**classés****).

En cas de force majeure, le calendrier pourra être réaménagé.

3 - ADRESSES

La Banque Filière PT est gérée par le Service des Concours ARTS ET MÉTIERS, à Paris, qui s'est associé aux autres services concours au sein du **service concours écoles d'ingénieurs [scei]** pour la procédure d'inscription et la procédure d'intégration dans les écoles. Tout courrier de demande d'information concernant la Banque Filière PT (inscription, relevé de notes, organisation ou le déroulement, réclamation) doit être adressé à :

ARTS ET MÉTIERS - SCEI
Service des Concours - Banque PT
151 boulevard de l'Hôpital - 75013 Paris
Tél : 01 44 24 61 73 / 29
web : www.banquept.fr
e-mail : contact@banquept.fr

En revanche, les demandes de renseignements concernant les études et la vie dans les écoles doivent être directement adressées à celles-ci.

* **Admissible** : compte-tenu des résultats du candidat aux épreuves écrites, le jury du concours l'autorise à se présenter aux épreuves orales.

** **Classé** : compte-tenu de l'ensemble des résultats aux différentes épreuves du concours, le jury a attribué un rang de classement au candidat lui permettant de participer à la procédure d'intégration.

4 - NOMBRE PRÉVISIONNEL DE PLACES :

Le tableau détaille, pour chaque concours, le nombre de places offertes par école, (pour certaines écoles, le nombre de places est publié au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale). Le nombre de places indiqué ici est limité aux places offertes dans le cadre de la Banque Filière PT ; la plupart des écoles proposent d'autres voies de recrutement. Les candidats intéressés par celles-ci sont invités à se renseigner directement auprès des écoles. Ces nombres de places, donnés à titre indicatif, sont non contractuels et susceptibles de modifications sans préavis.

Concours	Écoles	Nb de places
Concours Centrale-Supélec	CentraleSupélec statut étudiant	25
	CentraleSupélec statut apprenti °	20
	École Centrale de Lille	12
	École Centrale de Lyon	24
	École Centrale de Nantes	10
	École Centrale de Marseille	5
	Institut d'Optique Graduate School (SupOptique)	13
Concours Commun Mines Ponts	Ecole Centrale Casablanca	5
	Ponts ParisTech	5
	ISAE-SUPAERO	6
	ENSTA Paris	
	- Cursus classique	12
	- Cursus apprentissage	4
	Télécom Paris	3
Concours Commun ARTS ET MÉTIERS	Mines Paris	5
	Mines de Saint-Étienne	6
	Mines de Nancy	4
	IMT Atlantique	13
Concours Commun ARTS ET MÉTIERS	École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers (ARTS ET MÉTIERS voie étudiante et voie de l'apprentissage)	539
	École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers - Ingénieurs Militaire d'Infrastructure (ENSIM)	14
	École Nationale Supérieure de l'Électronique et de ses Applications – ENSEA	20
École Polytechnique	École Polytechnique	11
ENS Paris-Saclay	École Normale Supérieure Paris-Saclay	37*
ENS Rennes	École Normale Supérieure de Rennes	6*
Concours Commun INP (places offertes à confirmer par l'arrêté annuel à paraître en 2021)	Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon	44
	Ecole Nationale Supérieure d'Electronique, Informatique, Télécommunications, Mathématique et Mécanique de Bordeaux	12
	Ecole Nationale Supérieure pour la Performance Industrielle et la Maintenance Aéronautique	1
	Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Caen	7
	CY TECH Cergy-Pau (ex EISTI)	10
	Institut Supérieur d'Informatique, Modélisation et Applications de Clermont-Ferrand	5
	Sigma Clermont – Mécanique Avancée	68
	Ecole Nationale Supérieure de Physique, Électronique et Matériaux - Grenoble INP - Phelma	10
	Ecole Nationale Supérieure d'Informatique et de Mathématiques Appliquées - Grenoble INP - Ensimag	10
	Ecole Nationale Supérieure de l'Énergie, l'Eau et l'Environnement - Grenoble INP - Ense ³	15
	Ecole Internationale du Papier, de la Communication Imprimée et des Biomatériaux - Grenoble INP -Pagora	1
	Ecole Nationale Supérieure des Systèmes Avancés et Réseaux - Grenoble INP - Esisar	3
	ENSIL-ENSCI Limoges – Céramique Industrielle	2
	Ecole Supérieure de Chimie, Physique, Électronique de Lyon – Sciences du numérique	2
	Ecole Nationale Supérieure d'Électricité et de Mécanique de Nancy - Energie	6
	Supméca Paris	12
	Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique de Poitiers (ISAE-ENSMA)	5
Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Poitiers	11	
Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg (ENGEES Strasbourg) – statut étudiant	2	
SeaTech Toulon	9	
Ecole Nationale de l'Aviation Civile - civil	2	
Ecole Nationale Supérieure, d'Electrotechnique, d'Electronique, d'Informatique, d'Hydraulique et des Télécommunications de Toulouse	10	
Concours Mines-Télécom (places offertes à confirmer pour 2021)	ENSG Géomatique	2
	ENSSAT (École Nationale Supérieure des Sciences Appliquées et de Technologie)	4
	ENSTA Bretagne (filiale sous statut étudiant)	12
	ENSTA Bretagne (filiale sous statut IETA - Direction Générale de l'Armement)	4
	IMT Mines Alès	22
	IMT Mines Albi	5
	IMT Lille Douai	15
	Mines Saint-Etienne - ISMIN	7
	TELECOM Nancy	5
Télécom Saint Etienne (filiale sous statut étudiant)	5	
Télécom SudParis	7	

° Les apprentis effectueront la première année du cycle ingénieur sur le campus de CentraleSupélec de Rennes ou de Metz.
* (sous réserve d'accord du Ministère)

- (1) Les cursus sous statut d'apprenti nécessitent d'être autorisé à travailler et être rémunéré en France. Avant de s'inscrire dans un tel cursus, les candidats non ressortissants de l'Union Européenne sont invités à vérifier qu'ils pourront disposer d'un visa leur permettant d'exercer une activité salariée en France. En l'absence de ce visa au moment de la rentrée scolaire, ils perdront le bénéfice d'une admission dans un cursus sous statut d'apprenti. En particulier pour obtenir une autorisation de travail, il est nécessaire de résider en France depuis au moins 1 an selon l'article R5221-7 du code du travail. Pour postuler à un cursus en apprentissage à la rentrée de septembre 2021 les candidats doivent donc résider en France depuis au moins le 1^{er} septembre 2020.

Concours		Écoles	Nb de places
Concours POLYTECH	ENSIBS	École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Bretagne-Sud	8
	ENSIM	École Nationale Supérieure d'Ingénieurs du Mans	5
	ESGT	École Supérieure d'Ingénieurs Géomètres et Topographes	5
	EPISEN	École Publique d'Ingénieur de la Santé Et du Numérique	3
	ESIR Rennes	École Supérieure d'Ingénieurs de Rennes	1
	ESIROI	École Supérieure d'Ingénieurs Réunion - Océan Indien	2
	ESIX Normandie	École Supérieure d'Ingénieur de l'Université de Caen Basse Normandie - Cherbourg	2
	ISAT	Institut Supérieur de l'Automobile et des Transports - Nevers	7
	ISIFC	Institut des Sciences de l'Ingénieur de Franche-Comté - Besançon	2
	ISTY	Institut des Sciences et des Techniques des Yvelines - Vélizy	2
SuP Galilée	Institut Galilée - Villetaneuse	4	
	Réseau POLYTECH	POLYTECH Annecy-Chambéry - POLYTECH Clermont-Ferrand - POLYTECH Grenoble POLYTECH Lille - POLYTECH Lyon - POLYTECH Marseille - POLYTECH Montpellier - POLYTECH Nancy - POLYTECH Nantes - POLYTECH Nice-Sophia - POLYTECH Orléans - POLYTECH Sorbonne - POLYTECH Tours	128
Concours FESIC Prépa		ECAM Lyon	40
		ECAM Rennes	18
		ECAM Strasbourg - Europe	30
		ECAM-EPMI Cergy-Pontoise	20
		UniLaSalle Beauvais - Sciences de la Terre et Environnement	3
		ESIEE Amiens - UniLaSalle	12
Concours Avenir Prépas	ECE Paris	ECE, école d'ingénieurs généraliste et numérique - Statut Étudiant	20
	ECE Lyon	ECE, école d'ingénieurs généraliste et numérique - Statut Apprenti	4
	EIGSI La Rochelle - Casablanca	ECE, école d'ingénieurs généraliste et numérique - Statut Étudiant	6
	EPF Sceaux - Troyes - Montpellier	École d'Ingénieurs Généralistes	27
	ESIGELEC - Rouen	EPF - École d'ingénieurs généralistes	18
	ESILV Paris- La Défense	École Supérieure d'Ingénieurs en Génie Électrique	25
	ESITC Caen	École Supérieure d'Ingénieurs Léonard de Vinci	35
	ESTACA Paris Saclay	École d'Ingénieurs BTP Génie Civil	5
		École Supérieure des Techniques Aéronautiques et de Construction Automobile	8
Concours Puissance Alpha - CPGE	3iL Ingénieurs	École d'Ingénieurs Informatique	5
	EFREI Paris	École d'Ingénieurs du Numérique	15
	ELISA Aerospace - Bordeaux	École d'Ingénieurs des Sciences Aérospatiales	3
	ELISA Aerospace - Hauts de France	École d'Ingénieurs des Sciences Aérospatiales	3
	ESAIP Angers - Aix en Provence	École d'Ingénieurs Supérieure en Informatique et Productique	10
	ESEO Angers - Paris - Dijon	École Supérieure d'Électronique de l'Ouest	8
	ESIEE - Paris	ESIEE Paris	15
	HEI Lille	École des Hautes Études d'Ingénieur de Lille	25
	ISEN Lille	Institut Supérieur de l'Électronique et du Numérique de Lille	8
	ISEN Méditerranée Toulon	Institut Supérieur de l'Électronique et du Numérique de Toulon	5
ISEN Méditerranée Nîmes	Institut Supérieur de l'Électronique et du Numérique de Nîmes	5	
ISEP Paris	Institut Supérieur de d'Électronique de Paris	5	
Ecole de l'Air	École de l'Air (corps des officiers mécaniciens de l'air)	2 (**)	
EIL Côte d'Opale - Longuenesse - Calais - Dunkerque	École d'Ingénieurs du Littoral Côte d'Opale - Cycle ingénieur spécialité Informatique à Calais - Cycle ingénieur spécialité Génie Industriel à Longuenesse - Cycle ingénieur spécialité Génie Énergétique et Environnement à Dunkerque	10 20 6	
ENSAIT - Roubaix	École Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles de Roubaix	10	
ENSIL-ENSCI - Limoges	École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Limoges - École Nationale Supérieure de Céramique Industrielle	4	
ENSISA - Mulhouse	École Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud Alsace	25	
ENSM - Nantes	École Nationale Supérieure Maritime site de Nantes	20	
Lorraine INP - ENSTIB - Epinal	École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois	15	
ESB - Nantes	École Supérieure du Bois	10	
ESFF - Sèvres	École Supérieure de fonderie et de forge	11	
ESTIA - Bidart	École Supérieure des Technologies Industrielles Avancées	32	
ESTP - Paris	École Spéciale des Travaux Publics du Bâtiment et de l'Industrie	59	
Grenoble INP - Génie industriel	École nationale supérieure de génie industriel	12	
INP-ENI Tarbes	École Nationale d'Ingénieurs de Tarbes	6	
ISMANS CESI - Le Mans	Institut Supérieur des Matériaux et Mécaniques Avancés	10	
IMT Lille Douai en Partenariat avec ISPA	IMT Lille Douai en Partenariat avec l'Institut Supérieur de Plasturgie d'Alençon	25	
PAOLI TECH	École d'Ingénieurs Paoli Tech de l'université de Corse, spécialité Énergétique	4	

** sous réserve de parution au JORF de l'arrêté des places offertes 2021

1 - CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Aucune condition d'âge n'est exigée pour passer les concours. Il est néanmoins précisé que chaque école peut imposer des conditions d'admission particulières (cf. page spécifique à chaque école).

- L'inscription de candidats qui ne sont pas élèves dans un lycée ou étudiants dans un centre universitaire est autorisée (candidats libres).

- Aucune condition d'aptitude physique n'est exigée pour s'inscrire aux concours. Il est toutefois précisé que chaque école se réserve le droit de subordonner l'admission définitive à une visite médicale concluant à des aptitudes physiques suffisantes.

- Les candidats doivent être en situation régulière au regard de la loi n° 97-1019 du 28/10/97 portant réforme du service national et faisant obligation aux jeunes françaises et français de se faire recenser (*se renseigner auprès de la mairie de son domicile*) puis de participer à une Journée Défense et Citoyenneté - JDC - (*se renseigner auprès de l'organisme chargé du service national dont ils relèvent*).

Informations sur www.defense.gouv.fr, rubrique "Vous et la Défense" - JDC.

- Les candidats ne sont pas autorisés à faire acte de candidature à une même formation diplômante par 2 voies différentes.

- Les modalités du concours sont les mêmes pour tous les candidats quelle que soit leur nationalité.

- Les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique peuvent demander à bénéficier d'aménagements. Ils doivent pour cela constituer un dossier médical (voir page 7).

- Pour le calcul des points de bonification, toute inscription en 2^e année d'études supérieures est prise en compte, même si le candidat n'a pas suivi les cours correspondant en totalité.

- Les candidats **non ressortissants de l'Union Européenne** sont invités à vérifier qu'ils pourront disposer d'un visa leur permettant d'exercer une activité salariée en France avant de candidater à un concours qui ouvre exclusivement sur une formation par apprentissage. Selon l'article R5221-7 du code du travail, pour postuler à un cursus en apprentissage à la rentrée de septembre 2021, les candidats non ressortissants de l'Union Européenne doivent résider en France depuis au moins le 1er septembre 2020. S'ils ne sont pas dans ce cas, leurs choix de formation par apprentissage ne pourront pas être pris en compte lors de la procédure d'appel.

Une inscription correspond à un dossier accepté par le Service des Concours ; une renonciation ou une démission, quels que soient sa date et son motif, n'annule pas l'inscription. **Aucune dérogation ne peut être accordée.**

2 - MODALITÉS D'INSCRIPTION

2.1 - Saisie et validation par Internet :

Inscription sur internet : www.scei-concours.fr du jeudi 10 décembre 2020 au mardi 12 janvier 2021 - 17h

Les candidats doivent impérativement s'inscrire en ligne et déposer sur le site des copies numériques des documents demandés. Les documents papiers ne seront pas pris en compte, sauf pour les dossiers de demande d'aménagement d'épreuves (candidats handicapés) qui seront obligatoirement en format papier. Lors de l'inscription, et pour l'ensemble des concours considérés, il sera fourni au candidat **un n° d'inscription unique** et un **mot de passe** qui seront nécessaires pour tout accès au serveur et ce, jusqu'à la fin de la procédure d'intégration dans une école. Chaque candidat ne doit s'inscrire qu'une seule et unique fois pour l'ensemble des concours gérés par le [scei]. **En cas de problème technique**, envoyer un message, authentifié, via la rubrique contact du site scei.

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du (ou des) concours présenté(s), la perte du bénéfice éventuel de l'intégration dans une école voire l'exclusion de l'enseignement supérieur.

Après la saisie des informations demandées, le candidat en vérifiera l'exactitude et apportera, le cas échéant, les modifications nécessaires avant le 12 janvier 2021. **Le candidat devra alors confirmer l'exactitude des informations renseignées en saisissant son code signature, mentionné dans le récapitulatif de l'inscription.**

Le candidat pourra, jusqu'au 12 janvier 2021 à 17h, faire toutes les modifications utiles sur son dossier. Dans ce cas, il devra impérativement reconfirmer son inscription à l'aide de son nouveau code signature (écran : « Confirmation d'inscription »).

Aucune inscription ne sera acceptée après le 12 janvier 2021 à 17h.

Aucune candidature ne sera retenue si elle ne fait pas l'objet d'une inscription sur le site Internet.

Toutes les pièces justificatives requises devront être téléversées sur le site d'inscription impérativement avant le 19 janvier 2021 à 17h. Ces pièces peuvent être téléversées dès le 10 décembre 2020.

Les dossiers n'ayant pas fait l'objet de paiement des frais de dossiers ni de téléversement de l'ensemble des pièces justificatives au 19 janvier 2021 17h seront annulés.

En cas d'omission ou d'erreur dans le téléversement de certaines pièces, le [scei] contactera les candidats pour leur offrir la possibilité de régulariser leur situation. Les dossiers non régularisés dans les délais impartis seront annulés.

2.2 - Frais de dossier et frais spécifiques

Le paiement des frais de dossier devra s'effectuer entre le 12 janvier à 17h01 et le 19 janvier 2021 à 17h, en ligne par carte bancaire ; le candidat recevra alors un ticket de paiement par courriel. Les candidats désirant payer par chèque doivent s'assurer qu'il est endossable en France, le libeller en euros à l'ordre de « Agent comptable de l'ENSAM », indiquer au dos son numéro d'inscription et l'adresser, accompagné du bordereau d'envoi à télécharger sur le site, au plus tard le 19 janvier 2021, cachet de la poste faisant foi, à :

ARTS ET MÉTIERS - SCEI
Service des Concours - Banque PT
151 boulevard de l'Hôpital
75013 Paris

Lorsque le dossier aura été vérifié par le [scei] et le paiement effectué, il apparaîtra comme « VALIDÉ ».

Candidats résidant à l'étranger :

- candidats résidant au Maroc : paiement des frais de dossier par carte bancaire internationale ou chèque en euros endossable en France ou chèque de banque en euros endossable en France.
- candidats résidant en Tunisie, au Liban, au Gabon et en Côte d'Ivoire : paiement des frais de dossier par carte bancaire internationale ou chèque en euros endossable en France ou chèque de banque en euros endossable en France ou Ambassade de France.

Les chèques devront être libellés à l'ordre de « l'Agent Comptable de l'ENSAM ».

3 - DOCUMENTS À FOURNIR

Les pièces justificatives sont à téléverser **entre le 10 décembre 2020 et le 19 janvier 2021** en un seul exemplaire. Les documents doivent être fournis en format pdf, la taille de chaque document ne doit pas dépasser 2 Mo et un seul fichier doit être fourni par pièce demandée. Le site d'inscription fournit des informations sur la numérisation et des liens vers des outils de conversion (par exemple jpeg → pdf) et de compression. Jusqu'à la date limite de finalisation du dossier, le 19 janvier 2021 17 h, les candidats ont la possibilité de téléverser une nouvelle version d'une pièce qui remplacera alors la version précédente, sauf si le dossier est déjà en cours de vérification.

3.1 - Une copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport. Ce document doit être en langue française, en langue anglaise ou accompagné d'une traduction certifiée conforme à l'original (la liste des traducteurs agréés peut être obtenue en mairie ou auprès de la cour d'appel) et valable jusqu'à la fin des épreuves de concours (mois de juillet). La photocopie du titre de séjour ou de tout autre document n'est pas acceptée.

Pour les candidats possédant la nationalité française et une autre nationalité, seules les pièces d'identité françaises sont acceptées.

3.2 - Candidats boursiers du gouvernement français (bourses de l'enseignement supérieur, du CROUS, Campus France) : **copie recto-verso de l'original de la décision nominative d'attribution définitive de bourse** La copie de la décision nominative d'attribution conditionnelle n'est pas acceptée.

3.3 - Candidats pupilles de l'État ou pupilles de la nation : copie de l'extrait d'acte de naissance portant soit la mention « pupille de l'État » soit la mention « pupille de la Nation ».

3.4 - Service national

Justificatifs à produire au regard de la journée défense et citoyenneté (JDC) pour les candidats français nés entre le 12 janvier 1996 et le 12 janvier 2003 :

- **Une copie du certificat individuel de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)** défini par l'art. L114-3 du code du service national.

Sinon, en cas d'impossibilité :

- **Une copie de l'attestation provisoire** si le candidat n'a pas pu participer, pour un motif reconnu valable, à l'une des sessions de la JDC à laquelle il était convié et qu'il a sollicité une nouvelle convocation.

- **Une copie du certificat d'exemption** si le candidat est atteint d'une maladie invalidante, d'une infirmité ou d'un handicap le rendant définitivement inapte à participer à la JDC (article L114-7 du code du service national).

Les candidats possédant la nationalité française doivent produire ces justificatifs, même s'ils possèdent une autre nationalité.

Les candidats nés avant le 12 janvier 1996 ou ne possédant pas la nationalité française au 12 janvier 2021 n'ont pas à fournir de justificatif de participation à la JDC.

En cas d'inscription à une école militaire, le numéro d'identifiant défense (NID) devra être saisi lors de l'inscription.

Des pièces supplémentaires pourront par ailleurs être exigées, notamment pour l'attribution de points de bonification et par certains concours (*voir organisation spécifique à chaque concours*).

4 - CANDIDATS HANDICAPÉS OU ATTEINTS D'UNE MALADIE CHRONIQUE

Pour pouvoir bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves de certains concours, les candidats doivent signaler leur handicap. **Les candidats concernés peuvent télécharger dès novembre 2020 le document dans lequel figurent les instructions relatives à la constitution et l'envoi de leur dossier de demande d'aménagement d'épreuves.** Après avis du médecin habilité, une décision administrative fixera, le cas échéant, pour chaque concours, les dispositions particulières d'aménagement pour l'écrit et/ou pour l'oral. **Toute demande d'aménagement d'épreuves comprenant l'ensemble des pièces justificatives devra être envoyée par courrier postal au plus tard le 19 janvier 2021.** Une note explicative, mentionnant notamment l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier est disponible sur le site www.scei-concours.fr, onglet « Inscription » puis « Aménagements ».

En cas de « désaccord » avec une décision d'aménagement d'épreuves le candidat devra s'adresser au concours dans un **délai de 15 jours à compter de la date de communication de la décision.**

IMPORTANT :

Le candidat devra, pendant toute la durée des concours, tenir à jour, sur le serveur Internet, ses coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone, etc.). Le candidat pourra également, à l'aide de son n° d'inscription unique et de son mot de passe, consulter son dossier à tout moment et ce, jusqu'à la fin des concours.

Les candidats doivent pouvoir être contactés facilement par le service des concours durant toute la session, y compris entre la fin des écrits et le début des épreuves orales, pour parer à tout problème imprévisible.

**Toute renonciation ou démission, quel qu'en soit le motif, n'annule pas l'inscription.
Les frais de dossier et les frais spécifiques restent acquis.**

À noter pour tous les candidats :

Le Service des Concours qui gère la Banque Filière PT ne peut ni délivrer d'attestation de paiement, ni rembourser tout ou partie des frais.

5 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES COMMUNIQUÉES PAR LE CANDIDAT

Les données à caractère personnel collectées par le Service de Concours Écoles d'Ingénieur (ci-après désigné [SCEI]) sont destinées à la gestion des candidatures et des admissions aux différents concours ouverts, organisés et sanctionnés par le [SCEI].

En validant son inscription, le candidat autorise automatiquement :

- la transmission de ses données aux centres d'examen, à chaque école et à chaque concours auxquels il s'est inscrit ;
- l'utilisation de ses données par les centres (dans le cadre de l'organisation du passage de ses épreuves écrites et orales), les écoles auxquelles il s'est inscrit, le [SCEI] pour ses vœux d'affectation après jurys d'admission et tout organisme dans le cadre d'obligations réglementaires.

Les résultats obtenus par le candidat seront transmis à son lycée d'origine à la seule condition qu'il l'ait explicitement autorisé.

Le Service de Concours Écoles d'Ingénieur, les centres d'examen et les écoles s'engagent à assurer la protection des données conformément à la loi dite « informatique et liberté » du 9 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2019/679 du 27 avril 2016, dans le respect de l'ordonnance n°2005-1516 du 8 novembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives, notamment son article 9 portant création du « Référentiel général de sécurité » (RGS).

Le candidat est informé qu'il peut exercer les droits prévus aux articles 39 et suivants de ladite loi de façon suivante :

- droit d'accès, en ligne en consultant son dossier ;
- droit de modification concernant les données relatives à sa personne, onglet « nous écrire » sur le site du [SCEI] ;
- droit d'opposition et d'effacement pour les candidats n'ayant pas validé leur dossier, en adressant un mél à l'adresse suivante : dpd@inp-toulouse.fr. En cas de difficulté, ils peuvent adresser ensuite une demande à : contact@scei-concours.fr et en dernier lieu à la CNIL - 7 place de Fontenoy - 75007 PARIS.

Les données à caractère personnel des candidats ayant validé leur dossier sont conservées cinq années à compter de la fin du concours en cas de contrôles par les écoles que toutes les conditions réglementaires sont remplies avant délivrance du diplôme.

C - ÉPREUVES ÉCRITES

1 - HORAIRES

Heure de France métropolitaine

	Début	Fin	Durée	Épreuve
Lundi 3 mai 2021	8 h 00	14 h 00	6 h	Sciences Industrielles B
Mardi 4 mai 2021	8 h 00	12 h 00	4 h	Informatique et Modélisation
	14 h 00	18 h 00	4 h	Mathématiques C
Mercredi 5 mai 2021	8 h 00	10 h 00	2 h	Physique B Chimie
	10 h 30	12 h 30	2 h	Physique B Thermodynamique
	14 h 00	18 h 00	4 h	Mathématiques A
Jeudi 6 mai 2021	8 h 00	12 h 00	4 h	Physique A
	14 h 00	18 h 00	4 h	Français A
Vendredi 7 mai 2021	8 h 00	14 h 00	6 h	Sciences Industrielles C
Lundi 10 mai 2021	8 h 00	12 h 00	4 h	Mathématiques B
	14 h 00	17 h 00	3 h	Langue Vivante B
Mardi 11 mai 2021	8 h 00	12 h 00	4 h	Français B
	14 h 00	17 h 00	3 h	Langue Vivante A
Mercredi 12 mai 2021	8 h 00	13 h 00	5 h	Sciences Industrielles A

2 - CENTRES DE PASSAGE (à titre indicatif, non contractuels et susceptibles de modifications sans préavis).

Aix-en-Provence, Ajaccio, Angers, Belfort, Besançon, Bordeaux, Brest, Caen, Chalon-sur-Saône, Cluny, Dijon, Grenoble, Le Mans, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Metz, Montluçon, Montpellier, Nancy, Nantes, Nevers, Nice, Nîmes, Nogent-sur-Oise, Nouméa, Orléans, Paris, Pointe-à-Pitre, Poitiers, Reims, Rennes, Réunion (La), Rouen, Saint-Étienne, Strasbourg, Tahiti, Tarbes, Thiers, Toulon, Toulouse, Tours, Vannes.

Les candidats indiquent au moment de leur inscription le centre dans lequel ils désirent passer les épreuves écrites. **Le Service des Concours se réserve le droit de modifier ce choix en cas de surbooking (seront prioritaires les candidats scolarisés dans la zone géographique du centre d'écrit).**

L'adresse des centres d'écrit sera disponible mi-mars sur le site www.banquept.fr.

3 - DÉROULEMENT

Chaque candidat régulièrement inscrit devra, à partir du 22 mars 2021 (sauf cas de force majeure), à l'aide de son mot de passe scei, télécharger et imprimer sa convocation sur le site Internet <http://www.banquept.fr>. **Aucune convocation papier ne sera envoyée par le Service Concours aux candidats.**

ATTENTION : Vérifiez bien votre convocation. Aucune demande de rectification d'une éventuelle erreur sur la convocation ne sera acceptée après le 24 mars 2021.

La convocation portera l'adresse du centre où il doit concourir ainsi que son numéro de place. Il devra se présenter à l'adresse indiquée sur sa convocation et se placer à la table portant son numéro de place avant l'heure prévue pour le début de l'épreuve. Les candidats absents à une épreuve ne seront pas exclus de la Banque Filière PT et pourront participer aux autres épreuves.

Il est rappelé que les candidats ne sont pas admis au-delà de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, et ce, en application de la réglementation en vigueur. Toutefois, à titre exceptionnel, les candidats retardataires seront acceptés dans la limite maximum d'une demi-heure, les jurys statuant en dernier ressort. Ces candidats retardataires seront mentionnés sur les procès-verbaux et seront signalés au Service des Concours par les responsables des centres d'examen. Ces candidats remettront leurs copies en même temps que les autres candidats.

Les candidats devront, avant le début de la séance, remplir l'entête de toutes les feuilles déposées sur leur table. **Une feuille dont l'entête n'a pas été intégralement renseignée, ne sera pas prise en compte. Les candidats ne doivent ni déchirer, ni découper les feuilles de copie.** Ils devront également se tenir prêts à présenter aux surveillants leur convocation accompagnée d'une pièce d'identité officielle.

L'usage de téléphone, montre connectée, ou de tout objet permettant de communiquer est interdit. Ces objets devront être éteints et rangés dans votre sac avant l'accès à la salle de composition. Le sac doit être fermé et déposé au pied de la table.

La séance sera déclarée ouverte dès la fin de la distribution des sujets.

Aucun candidat ne sera autorisé à sortir d'une salle d'écrit, pour quelque motif que ce soit, moins d'une heure après l'ouverture de la séance. L'accès aux salles de composition est interdit au public.

Toutes les compositions, à l'exception de celles de langue vivante, devront être rédigées en langue française. Il sera tenu compte dans la notation des épreuves, des qualités de présentation et d'orthographe ainsi que de la clarté et de la concision du style. **Une minoration de la note est prévue à cet effet.**

Dès que le chef de salle annonce la fin de l'épreuve, chaque candidat doit poser son stylo sur la table. À l'issue de chaque épreuve, chaque candidat est tenu, sous peine d'élimination, de remettre une copie, même blanche, au chef de salle et d'émarger la feuille de présence. Il emportera ses brouillons en quittant la salle.

Il est interdit de fumer dans les salles de composition (y compris les cigarettes électroniques).

4 - MATÉRIEL NÉCESSAIRE

Pour toutes les épreuves écrites, les calculatrices, règles à calculs et dictionnaire ne sont pas autorisés.

L'usage de tout appareil électronique pendant les épreuves est strictement interdit.

Les candidats devront utiliser exclusivement le papier fourni pour composer. Ils devront se munir à leurs frais de tout le reste du matériel indispensable, notamment en dessin. **Les candidats devront utiliser exclusivement un stylo à bille à encre foncée (bleue ou noire) pour la rédaction de leurs compositions.** D'autres couleurs peuvent être utilisées dans les schémas.

L'usage de stylos à friction, stylo plume, stylo feutre, liquide de correction, et dérouleur de ruban correcteur est interdit.

Pour les épreuves de Sciences Industrielles, les candidats sont vivement encouragés à se munir d'une tablette à dessiner permettant de travailler sur des documents de dimension A3.

L'échange de matériel (stylo, règle, etc.) entre candidats au cours de l'épreuve est interdit.

Il est également interdit d'introduire dans les salles de composition des documents autres que les documents explicitement autorisés pour l'épreuve en cours.

Tout moyen de communication avec l'extérieur ou avec d'autres candidats est strictement interdit durant les épreuves.

5 - NATURE ET MODALITÉS DES ÉPREUVES

Informatique et Modélisation de systèmes physiques : durée 4 heures. L'objectif de cette épreuve est d'évaluer la capacité des candidats à analyser des modélisations sur des problématiques de physique et de sciences de l'ingénieur puis d'étudier la programmation et la résolution numérique grâce à l'outil informatique Python et SQL. Cette épreuve vise à évaluer les compétences en modélisation des candidats sur un équivalent d'environ 1h30 et d'évaluer les compétences en informatique sur un équivalent d'environ 2h30 ; les deux parties n'étant pas disjointes. La partie modélisation pourra faire appel à toutes les notions vues dans les programmes de physique et chimie et de SI. Ces notions et compétences seront mises en application sur un système réel issu du tissu industriel. La partie informatique aura pour objectif de mettre en œuvre numériquement les modélisations mises en place et leurs développements qui seront rappelés.

Mathématiques : ces épreuves, de difficulté graduée, balayeront les grandes parties du programme. Il sera fait appel aux connaissances des deux années de classes préparatoires PT et PTSI.

Mathématiques A : durée 4 heures. Epreuve comportant, sans exclusivité, une composante d'algèbre et une de probabilités, non nécessairement indépendantes et en proportion variable. Tout ou partie de l'épreuve pourra s'appuyer sur des outils utiles aux sciences physiques ou aux sciences industrielles pour l'ingénieur. Les candidats devront se munir de leur matériel de géométrie (règle, compas, équerre...).

Mathématiques B : durée 4 heures. Epreuve comportant, sans exclusivité, une composante de géométrie et une composante d'algèbre linéaire et/ou bilinéaire non nécessairement indépendantes et en proportion variable. Tout ou partie de la géométrie pourra être de la géométrie non analytique. Tout ou partie de l'épreuve pourra s'appuyer sur des outils utiles aux sciences physiques ou aux sciences industrielles pour l'ingénieur. Les candidats devront se munir de leur matériel de géométrie (règle, compas, équerre...).

Mathématiques C : durée 4 heures. Epreuve à dominante d'analyse. Tout ou partie de l'épreuve pourra s'appuyer sur des outils utiles aux sciences physiques ou aux sciences industrielles pour l'ingénieur. Les candidats devront se munir de leur matériel de géométrie (règle, compas, équerre...).

Sciences Physiques

Physique A : durée 4 heures. Cette épreuve s'appuie sur un ou plusieurs supports physiques réels et peuvent couvrir l'intégralité du programme de Physique de 1^{ère} et 2^{ème} années.

Physique B : durée 4 heures. Épreuve comportant de la chimie et de la physique (avec une partie thermodynamique). Cette épreuve est scindée en 2 demi-épreuves, séparées d'une ½ heure de pause, mais donnant lieu à une note unique et globale pour l'épreuve.

Français

Français A : durée 4 heures. L'épreuve consiste en une dissertation qui porte sur le programme biennuel de français et de philosophie (œuvres et thèmes) dans les classes préparatoires scientifiques.

Le candidat sera invité à réfléchir méthodiquement sur un sujet, à montrer ses qualités de synthèse en s'appuyant essentiellement sur les œuvres au programme. Il sera tout particulièrement tenu compte de la rigueur de la composition, la correction et la précision de la langue.

Français B : durée 4 heures. L'épreuve porte sur un des deux thèmes au programme de Lettres et Philosophie. Elle comprend deux exercices :

- Le résumé d'un texte de 1800 mots au maximum, à réaliser dans un nombre défini de mots, dont le sujet est en rapport avec un des thèmes au programme, noté sur 8 points ;
- Une dissertation dont le sujet est tiré du texte et qui est notée sur 12 points.

Langues Vivantes Étrangères : au moment de son inscription le candidat doit choisir une langue dans la liste suivante : allemand, anglais, arabe, espagnol, et italien ; ce choix s'applique à l'ensemble des épreuves écrites de langues vivantes de la Banque filière PT. **Les candidats qui ne composeront pas dans la langue choisie au moment de leur inscription se verront attribuer la note zéro.**

Langue Vivante A : durée 3 heures - Synthèse à partir d'un dossier thématique. Il sera proposé aux candidats un dossier comportant plusieurs documents, de natures différentes, rédigés dans la langue vivante choisie.

Ce dossier pourra inclure des articles de presse récents d'environ 450 mots chacun et des documents iconographiques (dessins de presse, tableaux, graphiques, photographies ou infographies). Tous ces documents porteront sur une même thématique, liée aux enjeux sociaux, économiques, culturels ou scientifiques de l'actualité.

Une question, posée dans la langue vivante choisie orientera la réflexion des candidats. Cette question sera introduite par la formule suivante : « *En vous appuyant uniquement sur les documents du dossier thématique qui vous est proposé, vous rédigerez une synthèse répondant à la question suivante : ...* »

La question sera suivie de la mention : « *votre synthèse comportera entre 450 et 500 mots (titre inclus)* ». La synthèse devra être précédée d'un titre et les candidats devront indiquer le nombre de mots comptés (titre inclus) en fin de copie.

Langue vivante B : durée 3 heures - Contraction croisée et essai. Les candidats devront contracter en 130 mots (+/- 10%), dans la langue vivante choisie, un texte unique de 700 à 750 mots, rédigé en français et portant sur les enjeux sociaux, économiques, culturels ou scientifiques de l'actualité. Les candidats devront indiquer le nombre de mots comptés après chacun des deux exercices. Par ailleurs, ils devront rédiger dans la langue vivante choisie un essai de 200 à 220 mots. La question posée sera commune à l'ensemble des langues vivantes offertes au concours, et portera sur la thématique du texte proposé pour la contraction.

Les deux exercices du sujet de langue vivante B seront affectés de coefficients identiques.

Épreuves de Sciences Industrielles

Sciences Industrielles A : durée 5 heures. Cette épreuve a pour objectif d'évaluer les capacités des candidats dans les domaines des sciences industrielles de l'ingénieur et plus précisément les aspects liés à la mécanique et à l'automatique au sens large. Les compétences attendues concernent la prédiction des performances attendues de systèmes ou sous-systèmes à partir de modélisations, par l'évaluation de l'écart entre les performances prédites et les performances spécifiées par le cahier des charges.

Sciences Industrielles B : durée 6 heures. Cette épreuve porte sur l'étude de conception des systèmes mécaniques. Elle permet d'évaluer la capacité à concevoir des mécanismes avec des raisonnements logiques de création de pièces et

d'ensembles mécaniques s'appuyant sur des connaissances de technologie de construction mécanique, sur des méthodes et sur l'application de règles et de critères de conception. Elle permet également de contrôler l'aptitude du candidat à maîtriser les outils de la communication technique dans la conception de produit.

Sciences Industrielles C : durée 6 heures. Cette épreuve consiste en une étude inédite d'un objet technique industriel récent. Elle s'appuie sur une analyse globale permettant de comprendre et de décrire tout ou partie du fonctionnement du système et des enjeux associés. Elle propose des études conduisant à la définition d'éléments de la chaîne d'énergie et de sa commande. Elle aboutit à la production et à la validation de solutions en phase de pré-industrialisation d'un sous-système mécanique.

6 – RAPPORT DES ÉPREUVES

Les rapports des épreuves écrites sont disponibles par Internet : <http://www.banquept.fr>

7 - RÉSULTATS

7-1- Conditions d'admissibilité

Pour chaque concours auquel le candidat s'est inscrit, un total de points est calculé en appliquant aux notes sur 20 obtenues à chaque épreuve les coefficients indiqués ci-après. Ce total est ensuite éventuellement majoré des points de bonification accordés au candidat. (Voir conditions particulières).

Sont déclarés admissibles à un concours les candidats qui sont titulaires d'un nombre de points supérieur ou égal au nombre de points fixé par le jury pour ce concours. Certains concours ont des conditions particulières d'admissibilité. (Voir conditions particulières).

7-2- Publication des résultats

Les résultats des admissibilités des candidats sont publiés sur le site Internet **<http://www.banquept.fr> le samedi 12 juin 2021 à partir de 18h00 (sauf cas de force majeure).**

Les candidats qui souhaitent s'opposer à la publication de leurs notes et résultats doivent en informer le Service des Concours par l'envoi d'un courrier recommandé avant le 1^{er} mars 2021. Ils viendront chercher leurs résultats munis d'une pièce d'identité à ARTS ET METIERS - Service des Concours – 151 boulevard de l'Hôpital - 75013 PARIS.

Aucun résultat (note ou total de points) ne peut être communiqué par téléphone ou par mail.

7-3- Réclamations

Les jurys sont souverains, les éventuelles réclamations ne peuvent donc porter que sur des erreurs de report de notes. Aucune demande de révision de notes, de relecture de copies, ou de double correction n'est recevable.

Un lien sur la page d'affichage des notes permet aux candidats de porter réclamation.

Toute réclamation doit être faite du **samedi 12 juin 18h au mardi 15 juin 12h** et sont limitées à une seule épreuve par candidat.

Une fois la réclamation faite, nous invitons les candidats à se reconnecter à partir du 16 juin pour consulter le résultat de la vérification de note.

Les réclamations qui ne respectent pas la forme prescrite ne seront pas prise en compte.

Le service des concours répondra uniquement aux questions émanant des candidats eux-mêmes ou de leur représentant légal si le candidat est mineur.

7-4 COEFFICIENTS DES ÉPREUVES ÉCRITES

		Math A	Math B	Math C	Phy A	Phy B	Informatique Modélisation	Franç A	Franç B	LV A	LV B	Sc Ind A	Sc Ind B	Sc Ind C	Total
<i>Concours Centrale-Supélec</i>	CCS	8	8	8	8	8	10		17	11		16		6	100
<i>Concours Commun Mines Ponts</i>	Mines Ponts		3	4	4	3	1		5	3		6			29
<i>Concours Commun ARTS ET MÉTIERS</i>	C.C. ARTS ET MÉTIERS		4	4	4	4	4	5	5*		4	5	6		40
<i>Concours commun INP</i>	CCINP		8	7	8	6	4	5	4	2	2	7		7	60
<i>Concours ENS Paris-Saclay</i>	ENS Paris-Saclay	3		3	3	2	2		4*	1*		4		6	23
<i>Concours ENS Rennes</i>	ENS Rennes	3		3	3	2	2		4*	1*		4		6	23
<i>Concours École Polytechnique</i>	Ecole Polytechnique	6		6	6		4	4		6*				10	36
<i>Concours POLYTECH</i>	ENSIBS														
	ENSIM - Le Mans														
	ESGT - Le Mans														
	EPISEN														
	ESIR Rennes														
	ESIROI - La Réunion														
	ESIX Normandie			3	3		2		2	2				4	16
	ISAT - Nevers														
	ISIFC - Besançon														
	ISTY - Vélizy														
	SuP Galilée - Villetaneuse														
Réseau POLYTECH															
<i>Concours Mines-Télécom</i>	Concours Mines Télécom		3	4	4	3	2		5	3		6			30
<i>Concours FESIC Prépa</i>	ECAM Lyon														
	ECAM Rennes														
	ECAM Strasbourg - Europe														
	ECAM-EPMI Cergy-Pontoise	3		2	3		3		3	2		4			20
	UniLaSalle Beauvais - Sciences de la Terre et Environnement														
	ESIEE Amiens - UniLaSalle														
<i>Concours Avenir Prépas</i>	ECE Paris - Lyon														
	EIGSI - La Rochelle														
	EPF - Sceaux - Troyes - Montpellier														
	ESIGELEC - Rouen	2		2	4		4		3	3		4			22
	ESILV - Paris La Défense														
	ESITC Caen														
	ESTACA - Paris-Saclay/Laval														

* Epreuve comptant pour l'admission

		Math A	Math B	Math C	Phy A	Phy B	Informatique Modélisation	Franç A	Franç B	LV A	LV B	Sc Ind A	Sc Ind B	Sc Ind C	Total
<i>Concours Puissance Alpha - CPGE</i>	3IL Ingénieurs														
	EFREI Paris														
	ELISA Aerospace - Bordeaux														
	ELISA Aerospace - Hauts de France														
	ESAIP Angers - Aix en Provence														
	ESEO Angers - Paris - Dijon														
	ESIEE Paris	3		3	4		4		3	3		4			24
	HEI Lille														
	ISEN Méditerranée Toulon														
	ISEN Méditerranée Nîmes														
	ISEN Lille														
ISEP															
<i>Autres</i>	Ecole de l'Air		9	9	9	9		10		5		8			59
	EIL Côte d'Opale - Longuenesse - Calais - Dunkerque	5			5		5		4	4		5			28
	ENSAIT - Roubaix	5		5	5	5	4	5		3	2	6			40
	ENSIL-ENSCI - Limoges		4		3				2		2			3	14
	ENSISA - Mulhouse		8	7	8	6	4	5	4	2	2	7		7	60
	ENSM - Nantes		3		3		2		4	4		4			20
	Lorraine INP - ENSTIB - Épinal	1	1	1	2	1	1		2	2		1		2	14
	ESB - Nantes	3		2	3	2		5		5				5	25
	ESFF - Sèvres	2		3	2	3	1	2	2	3	1		3	3	25
	ESTIA - Bidart	5			5		5	5			5	5			30
	ESTP - Paris	5	6	5	6	4	4		5		4	5	6		50
	Grenoble INP-Génie industriel		8	7	8	6	4	5	4	2	2	7		7	60
	INP- ENI Tarbes		6	6	6		2		7		6	7	8		48
	ISMANS CESI - Le Mans		8	7	8	6	4	5	4	4		7		7	60
	IMT Lille Douai en Partenariat -ISPA - Alençon	5	5	5		5			2	3	3	5			33
	PAOLI TECH	5	5		5	5		5		5		5		5	40

D - ÉPREUVES ORALES ET PRATIQUES

1 - DATES ET LIEUX DE PASSAGE (pour les autres concours voir pour cela les conditions particulières à chaque école en fin de livret)

Les épreuves orales et pratiques se dérouleront du **17 juin au 5 juillet** à l'**ENS Paris-Saclay** et du **21 juin au 2 juillet** à **Arts et Métiers**. Les épreuves orales qui se déroulent à Arts et Métiers et à l'ENS ne sont pas publiques. **Chaque candidat devra, à l'aide de son mot de passe scei, télécharger et imprimer sa convocation aux épreuves orales sur le site Internet <http://www.banquept.fr> à partir du 12 juin 2021.** Ils devront se munir le jour de leurs épreuves orales de leur convocation et d'une pièce d'identité.

Le tableau suivant précise la nature et le lieu de passage des différentes épreuves¹.

Épreuves	Type	Lieu de passage
TP Sciences Industrielles (I)	Manipulation	ENS Paris-Saclay
Interrogation Sciences Industrielles II	Interrogation	ARTS ET MÉTIERS
Mathématiques I	Interrogation	ENS Paris-Saclay
Mathématiques et Algorithmique	Interrogation	ARTS ET MÉTIERS
TP Physique	Manipulation	ENS Paris-Saclay
Physique-Chimie	Interrogation	ENS Paris-Saclay
Langue Vivante Étrangère obligatoire	Interrogation	ARTS ET MÉTIERS
Langue Vivante Étrangère facultative*	Interrogation	ARTS ET MÉTIERS
Épreuve commune de TIPE	Interrogation	IUT Paris XVI ^{ème}

* Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte et ajoutés au total des points des épreuves orales.

Les notes des épreuves de l'oral commun se déroulant à Arts et Métiers et l'ENS (sauf TIPE) seront publiées sur le site www.banquept.fr à partir du 15 juillet (sauf cas de force majeure).

2 - NATURE ET MODALITÉS DES ÉPREUVES² (Hors TIPE)

TP Sciences Industrielles : durée 4 heures. Utilisation possible de la calculatrice personnelle. Cette épreuve vise à évaluer les compétences des candidats dans les domaines de l'analyse et de la mise en œuvre de systèmes industriels. L'épreuve de manipulation pourra faire appel à toutes les notions abordées dans le programme de SI. Ces notions seront mises en application pour appréhender un système ou un sous-système réel. Les outils informatiques mis à disposition du candidat seront Python 3 (version 3.2 ou postérieure) ou Scilab 5.4 (ou version postérieure).

Interrogation de Sciences Industrielles II : durée 1 heure précédée de 50 minutes de préparation

Cette épreuve de sciences industrielles porte sur l'étude et l'analyse de systèmes pluritechnologiques. Elle se déroule à partir d'un dossier d'interrogation constitué d'une mise en situation, d'une trame de questions, de plans et de supports numériques. L'épreuve est construite autour d'une problématique industrielle permettant d'évaluer le potentiel du candidat à aborder un problème proche des métiers de l'ingénieur. L'interrogation est décomposée en trois parties d'un poids égal : une analyse technologique d'un ensemble mécanique, un travail de modélisation mécanique et des questions complémentaires pouvant aborder les thèmes de l'automatisme et la fabrication.

Mathématiques I : durée 30 minutes sans temps de préparation. Au moins un exercice et des questions de cours sont posés. Même si l'épreuve est destinée à juger la rigueur et le formalisme, le candidat est fortement invité à exprimer ses idées et ses pistes de réflexion, qui même non abouties, seront appréciées.

Mathématiques et Algorithmique : durée 1 heure, sans préparation. Cette épreuve orale vise à évaluer les compétences des candidats sur les programmes de mathématiques et d'informatique de la filière PTSE/PT. L'épreuve consistera en deux exercices de durées voisines : l'un portera sur le programme de mathématiques de la filière PTSE/PT (algèbre, analyse, géométrie et probabilités) ; l'autre exercice portera sur les items 2, 3 et 5 du programme d'informatique. Les outils informatiques mis à disposition du candidat seront Python 3 (version 3.5 ou postérieure) et ses bibliothèques (dont numpy, scipy, matplotlib) dans l'environnement de développement intégré Idlex (un éditeur pour écrire son programme et une console pour faire afficher les résultats et tester des instructions élémentaires), sous MS Windows. Si un candidat souhaite composer avec Scilab (version 5.5 ou version postérieure), il devra se manifester au préalable auprès du Service Concours. Pendant chaque exercice, alterneront des phases de réflexion et d'écriture du candidat et des phases d'interaction avec l'interrogateur.

TP Physique : durée 3 heures. Utilisation possible de la calculatrice personnelle. L'épreuve pratique de physique consiste en une manipulation au cours de laquelle l'examinateur peut interroger le candidat.

¹ Pour certaines écoles des épreuves complémentaires sont nécessaires et sont recensées dans le tableau du paragraphe 3.4.

² La calculatrice peut être interdite pour certaines épreuves.

Physique-Chimie : durée 1 heure, préparation de 30 minutes incluse. **Les calculatrices personnelles ne sont plus autorisées. Une calculatrice type collègue est fournie par le Service des Concours.**

Cette épreuve de Physique-Chimie consiste en une interrogation qui porte sur l'ensemble des programmes de physique et de chimie. L'épreuve est précédée d'un temps de préparation.

Langue Vivante Étrangère obligatoire : l'interrogation porte sur la même langue que celle choisie pour l'épreuve écrite. Elle s'appuie sur un enregistrement sonore d'un texte d'actualité au sens large (extrait de revue, de journal etc. et thématique liée à la société, à l'économie, à la culture, aux sciences, à l'industrie...) – un texte d'intérêt général donc, à caractère non indûment spécialisé, et d'une durée de 3 minutes plus ou moins quelques secondes.

Cette épreuve comprend une préparation de 20 minutes pendant laquelle le candidat (à l'aide d'un lecteur MP3 et d'un casque mis à sa disposition) écoute l'enregistrement et prépare un résumé structuré et un commentaire de l'article entendu.

Pendant l'interrogation (20 minutes), le candidat restitue les informations essentielles entendues dans l'enregistrement, puis fait part de ses réflexions personnelles. L'interrogation se termine sur un libre entretien autour du thème fourni ; Elle peut aussi déboucher sur des questions relatives aux motivations et aux goûts des candidats. L'usage du dictionnaire ou de tout appareil électronique personnel (baladeur, lecteur, téléphone, tablette...) est interdit.

Langue Vivante Étrangère facultative : cette épreuve d'une durée de 15 minutes (précédée de 15 minutes de préparation), consiste en l'étude d'un texte contemporain (de moins de 300 mots). L'examineur soumet aux candidats deux sujets calibrés de manière identique mais portant sur de thèmes différents. Les documents proposés sont à caractère scientifique, culturel, sociologique ou économique... De ce texte, sans difficulté majeure de vocabulaire ou de syntaxe, le candidat doit dégager brièvement et de façon structurée les idées principales puis en présenter un commentaire critique conduisant à un dialogue avec l'examineur.

L'usage d'un dictionnaire est interdit. Les langues proposées pour cette épreuve sont : **Allemand, Anglais, Arabe, Chinois, Espagnol, Italien, Portugais.**

Le choix de la langue facultative doit répondre à deux critères :

- la langue obligatoire et la langue facultative doivent être distinctes,
- une des deux langues choisies doit obligatoirement être l'anglais.

3 - RAPPORT DES ÉPREUVES : le rapport des épreuves orales est disponible par Internet : <http://www.banquept.fr>

4 - RÉSULTATS

4-1 - Classement des candidats

À l'issue des épreuves orales, les candidats sont classés selon les modalités définies dans les conditions particulières à chaque concours.

4-2 - Publication des résultats

Les résultats (notes, totaux et classements) sont publiés sur le site Internet <http://www.banquept.fr> au plus tard **le samedi 24 juillet 2021 à partir de 18h (sauf cas de force majeure)**. Ces résultats seront aussi disponibles sur le site Internet ARTS ET MÉTIERS (<https://artsetmetiers.fr>).

Aucun résultat (note, total ou classement) ne sera communiqué par téléphone ou par courrier. Le candidat pourra télécharger et imprimer, à l'aide de son mot de passe scsi, ses résultats sur le site Internet <http://www.banquept.fr>.

4-3 - Réclamations

Les réclamations portant sur le déroulement de l'épreuve doivent être effectuées par écrit sur le lieu même de l'épreuve et remises au responsable du Service des Concours dans les 48 heures suivant l'interrogation.

Au-delà de ce délai, les réclamations ne pourront porter que sur une demande de vérification de report de note. Pour les **épreuves orales se déroulant à Arts et Métiers** un lien sur la page d'affichage des notes permet aux candidats de porter réclamation. Toute réclamation doit être faite du **jeudi 15 juillet au samedi 17 juillet 16h et sont limitées à une seule épreuve par candidat**. Une fois la réclamation faite, nous invitons les candidats à se reconnecter à partir du 19 juillet pour consulter le résultat de la vérification de note.

Le Service des Concours ne traite pas les réclamations envoyées par mail.

Concernant les **épreuves orales se déroulant à l'ENS**, toute réclamation doit être adressée au Service Concours de l'ENS Paris-Saclay par mail à l'adresse concours@ens-paris-saclay.fr dans les **3 jours** qui suivent la publication des notes sur Internet.

4-4 - Coefficients appliqués aux épreuves d'admission

Épreuves Orales		Mathématiques I	Mathématiques II (et algorithmique)	TP Physique	Physique Chimie	TP Sciences Industrielles	Sciences Industrielles II	LVE obligatoire	LVE facultative	Autre	TIPE	Total Coef.
Concours Centrale- Supélec	CCS	13	13	22		28		13	n>10, 10(n-10)		11	100
Concours Commun Mines Ponts	Mines Ponts	9		4	6	8		5	n>10, 2 (n-10)	3 ³	6	41
Concours Commun ARTS ET MÉTIERS	C.C. ARTS ET MÉTIERS		4		4	4	6	5	n>10, 1(n-10)	5 ⁴	5	33
Concours Commun INP	CCINP		8		8	10		6	n>10, 1(n-10)		8	40
Concours ENS Paris-Saclay	ENS Paris- Saclay	4		6		4	2	2	–	5 ⁵	4	27
Concours ENS Rennes	ENS Rennes	4		6		4	2	2	–	5 ⁵	4	27
École Polytechnique	École Polytechnique	21		12	16	24		8	n>10, 4 (n-10)	21 ⁶	ADS : 12 ⁷	114
École de l'Air	École de l'air		11		13						7	31

³ Reprise de la note de français attribuée à l'écrit.

⁴ Épreuve de l'écrit de français B comptant pour l'admission.

⁵ Épreuve de l'écrit comptant pour l'admission : français (4) et langue (1).

⁶ Une épreuve obligatoire d'informatique (coefficient 10) et des épreuves sportives (coefficient 5) sont organisées pour les admissibles par l'École Polytechnique. Elles se déroulent pendant les épreuves orales. L'épreuve écrite de langue vivante ne compte que pour l'admission (coefficient 6).

⁷ L'épreuve de TIPE est remplacée par une épreuve d'Analyse de Documents Scientifiques (ADS).

5 - ÉPREUVE COMMUNE D'ÉVALUATION DES TRAVAUX D'INITIATIVE PERSONNELLE ENCADRÉS (TIPE)

5-1 - Généralités

L'épreuve d'évaluation des TIPE est organisée en commun par le Concours Centrale-Supélec, le Concours Commun INP, le Concours Commun Mines-Ponts et la Banque filière PT (Physique Technologie).

Cette épreuve est également utilisée par d'autres concours.

Lors de l'épreuve sont évaluées les qualités et les compétences développées au cours de la formation CPGE.

5-2 - Nature de l'épreuve

L'épreuve a une durée globale de 30 minutes, qui se découpe en 2 parties :

- 15 minutes : présentation par le candidat de son travail de l'année,
- 15 minutes : échange avec le binôme d'examineurs.

Cette épreuve permet au candidat de présenter son travail ainsi que la méthode de travail employée **durant l'année scolaire écoulée**. L'évaluation finale tient également compte de la présentation, de l'échange avec les examinateurs ainsi que la majorité des éléments saisis en ligne durant les différentes étapes.

5-3 - Modalités pratiques de déroulement de l'épreuve

Exceptionnellement pour ce TIPE 2021, il n'est pas demandé aux candidats de fournir d'abstract et l'étape 1 est prolongée jusqu'au 8 juin 2021 à 17h, en même temps que l'étape 2.

L'épreuve de TIPE se déroulera à Paris entre le **21 juin et le 10 juillet 2021**. Le candidat doit prendre ses dispositions pour répondre à leur convocation.

Le candidat devra respecter, lors du téléversement de sa présentation ainsi que pour la saisie (en ligne sur le site SCEI) des éléments demandés, les différentes étapes suivantes :

ETAPE 1 du **18 Janvier** 2021 à 9h au **8 Juin** 2021 à 17h :

- Déclaration du Professeur CPGE encadrant
- Titre et motivation de l'étude
- Saisie en ligne de la Mise en Cohérence des Objectifs du TIPE (MCOT)
- Choix du travail en groupe

ETAPE 2 du **29 Mars** 2021 à 9h au **8 Juin** 2021 à 17h :

- Éventuels compléments bibliographiques, ou modification des positionnements thématiques
- Téléversement de la Présentation orale.
- Saisie en ligne du Déroulé Opérationnel du TIPE (DOT).

ETAPE 3 du **9 Juin** 2021 à 9h au **18 Juin** 2021 à 17h :

- Validation des Livrables par le professeur encadrant TIPE

Aucune modification des éléments saisis ou téléversés lors d'une ETAPE ne sera possible au-delà de la date de clôture de la dite ETAPE.

Il est de la responsabilité du candidat de s'assurer que toutes les informations demandées ont été saisies et la présentation correctement téléversée. Le candidat devra impérativement **visualiser et valider le téléversement de sa présentation (au format pdf)**. Toute information incomplète ou illisible, ainsi que le non téléversement des supports de présentation pourra conduire à l'attribution de la note zéro à l'épreuve.

Pour les candidats scolarisés, la validation par le professeur (référéncé par le candidat comme encadrant) devra être réalisée sur le site lycees.scei-concours.fr entre le 9 et le 18 juin 2021 à 17h. L'absence ou le refus de validation par le professeur encadrant pourra conduire à l'attribution de la note zéro à l'épreuve.

Pour les candidats libres, la validation sera examinée, le jour de l'épreuve, par le Directeur de l'épreuve ou son représentant lors d'un entretien qui aura lieu avant l'épreuve.

Pour tous les candidats, le jour de passage de l'épreuve sera disponible à partir du 15 juin 2021 à 14h sur <http://www.scei-concours.fr/>.

L'heure de convocation sera communiquée au candidat dans un deuxième temps. Pour cela, celui-ci devra impérativement, l'avant-veille de son jour de passage de l'épreuve, se connecter sur <http://www.scei-concours.fr/> afin d'obtenir l'heure précise à laquelle il doit se présenter sur le site de l'épreuve.

Le candidat doit se présenter à la date, à l'heure et au lieu indiqués. Aucune demande de changement de date n'est acceptée.

En cas de difficulté, le candidat doit téléphoner au 05 62 47 33 43 (du lundi au dimanche inclus).

Pour accéder au site de l'épreuve, le candidat devra présenter sa convocation téléchargeable sur <http://www.scei-concours.fr/> ainsi qu'une pièce d'identité avec photographie récente : carte nationale d'identité, passeport.

Le candidat peut apporter les documents papier qu'il aura éventuellement préparés durant l'année (photos, cahier de laboratoire, ...) pour s'en servir, s'il le désire, comme support à son exposé sur le travail effectué dans l'année. Dans le cadre d'un travail comportant une phase de programmation informatique, le listing du ou des programmes développés devra obligatoirement être présenté aux examinateurs sous forme papier pendant l'épreuve. Le candidat devra également les faire figurer à la suite de ses supports de présentation.

En revanche, la présentation aux examinateurs de tout produit et de tout objet est interdite. Sur le site de l'épreuve (accueil, secrétariat, salle de présentations, ...), il est impossible d'imprimer, de copier ou d'avoir accès à un support numérisé (via clé USB, disque dur, cloud, ...).

L'usage de calculatrice, ordinateur, téléphone, montre connectée ou de tout objet permettant de communiquer est interdit. Ces objets devront être éteints et rangés hors de portée.

À son arrivée en salle d'interrogation, le candidat trouvera sa présentation projetée et calée sur la première diapositive. Le candidat contrôlera le déroulement de sa présentation via le clavier d'un ordinateur résident. Si le candidat dispose d'un pointeur laser personnel (de classe 1 ou 2), il pourra l'utiliser durant sa présentation sous réserve que le support de projection en salle le permette.

5-4 - Thèmes pour les concours 2021

Enjeux sociétaux

Arrêté du 15-1-2020 (B.O.E. n°6 du 6 février 2020)

(Site Internet : <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo6/ESRS2000015A.htm>).

5-5 - Documentation et recommandations spécifiques à l'épreuve

Il est vivement recommandé aux candidats de consulter la rubrique TIPE sur le site <http://www.scei-concours.fr/>.

Ils y trouveront toutes les recommandations et consignes : le présent règlement de l'épreuve, les recommandations aux candidats, des exemples de MCOT et de DOT et le rapport de l'épreuve de l'année précédente

5-6 - Réclamation note TIPE

Les réclamations portant sur le déroulement de l'épreuve doivent être effectuées par écrit, de préférence sur le lieu même de l'épreuve et remises au Directeur de l'épreuve ou à son représentant dans les 48 heures suivant l'interrogation.

Les réclamations portant sur une éventuelle erreur de report de note de TIPE devront être adressées par courrier à SCEI - épreuve TIPE - CS 44410 - 31405 TOULOUSE CEDEX 4 avant le jeudi 22 Juillet 2021 (cachet de la Poste faisant foi).

En cas de fraude la Commission Disciplinaire de Centrale Supélec sera saisie.

Pour tout accès à son dossier, il est indispensable de saisir son n° d'inscription unique et son mot de passe.

Seuls les candidats « classés » sont susceptibles d'intégrer une école.

L'intégration dans une école est proposée* en tenant compte :

- du rang du candidat dans chaque concours ;
- du classement préférentiel des vœux qu'il aura exprimés ;
- du nombre de places offertes au concours par chaque école.

Il est recommandé aux candidats de s'informer sur l'ensemble des écoles (y compris sur le coût de la scolarité) avant d'effectuer leur classement préférentiel sur le site internet.

1 - Liste de vœux sur internet : <http://www.scei-concours.fr>

Entre le 1^{er} février et le 23 juillet 2021 à 12h, sur internet exclusivement, les candidats devront établir une liste de vœux, classée par ordre de préférence, de toutes les écoles qu'ils souhaiteraient intégrer, y compris les écoles ne figurant pas dans cette notice.

IMPORTANT : même pour l'intégration dans une seule école, il est obligatoire d'établir sa liste de vœux.

L'absence d'établissement d'une liste de vœux est considérée comme une démission.

ATTENTION :

Après le 23 juillet 2021 12h, les candidats ne pourront ni modifier le classement de leur liste de vœux ni ajouter une nouvelle école.

Les candidats renoncent à l'intégration dans toute école non classée dans leur liste de vœux.

Dès lors qu'une proposition d'intégration dans une école aura été faite à un candidat, celui-ci ne pourra plus prétendre à l'intégration dans l'une des écoles situées moins favorablement dans sa liste de vœux.

2 - Proposition d'intégration sur internet : <http://www.scei-concours.fr>

- La 1^{re} proposition d'intégration dans une école pourra être consultée **le lundi 26 juillet à 14 h.**

Les candidats devront impérativement répondre à cette 1^{re} proposition entre le lundi 26 juillet 14h et le mercredi 28 juillet 17h.

- La 2^e proposition pourra être consultée **dès le vendredi 30 juillet à 14 h.**

Les candidats devront impérativement répondre à cette 2^e proposition entre le vendredi 30 juillet 14h et le dimanche 1^{er} août 14h.

- **Les propositions suivantes pourront être consultées à 14 h le mardi 24 août, le mardi 31 août et le mardi 7 septembre.**

Les candidats qui n'ont pas répondu « Oui définitif » à une proposition **précédente** devront **consulter et répondre à chaque proposition (nouvelle ou identique) :**

- entre le **mardi 24 août 14 h et le jeudi 26 août 14 h ;**
- entre le **mardi 31 août 14 h et le jeudi 2 septembre 14 h ;**
- entre le **mardi 7 septembre 14 h et le jeudi 9 septembre 14 h.**

Toute absence de réponse dans les délais, à chaque proposition faite par le service des concours, entraînera la démission automatique du candidat.

Dès lors qu'une proposition d'intégration dans une école aura été faite à un candidat, celui-ci ne pourra plus prétendre à l'intégration dans l'une des écoles situées moins favorablement dans sa liste de vœux.

* **Proposé** : compte-tenu du nombre de places offertes dans chaque école, de la liste de vœux du candidat et de ses rangs dans les différents concours, l'intégration dans une école est proposée au candidat.

Lors des phases de réponse, uniquement, les candidats pourront renoncer en ligne à une, plusieurs ou toutes les écoles mieux classées dans leur liste de vœux. **Ce choix sera alors irréversible.**

Dans le cas où un candidat se voit proposer la meilleure école possible (premier vœu ou autre vœu sans possibilité d'avoir une autre proposition), **il aura le choix de répondre OUI MAIS au lieu de OUI DEFINITIF s'il n'est pas réellement sûr d'intégrer l'école proposée.** Il devra alors préciser la raison pour laquelle il ne souhaite pas répondre OUI DEFINITIF (choix de faire 5/2, université, autre école hors scei, ...). Attention, la réponse OUI MAIS implique que le candidat devra impérativement répondre aux propositions suivantes sous peine de démission.

Les candidats en « OUI MAIS » ou en « OUI DEFINITIF » absents le jour de la rentrée à l'école seront démissionnés de l'ensemble des écoles.

Le non-respect de l'ensemble des règles énoncées ci-dessus entraînera l'exclusion pure et simple de la procédure commune d'intégration dans les écoles.

Aucune école n'a le droit d'obliger un candidat, par quelque moyen que ce soit, à répondre "oui définitif", même si la rentrée de cette école a lieu avant le 7 septembre.

Une brochure détaillée, intitulée « intégrer une école », sera disponible sur le site www.scei-concours.fr et remise aux candidats pendant les oraux.

Récapitulatif des frais de dossiers (* Montant donné sous réserve de son approbation par le conseil d'administration)

		Boursier	Non Boursier
Concours Centrale-Supélec	CCS	0 €	180 €
Concours Commun Mines Ponts	Mines Ponts	0 €	320 €
Concours Commun ARTS ET MÉTIERS	C.C. ARTS ET MÉTIERS	0 €	150 €
Concours Commun INP	CCINP	0 €	200 €
Concours ENS Paris-Saclay / Concours ENS Rennes	ENS Paris-Saclay / ENS Rennes	0 €	0 €
Concours École Polytechnique	École Polytechnique	0 €	120 €
Concours POLYTECH	ENSIBS	0 €	85 € (pour les 24 écoles)
	ENSIM		
	ESGT		
	EPISEN		
	ESIR Rennes		
	ESIROI		
	ESIX		
	ISAT		
	ISIFC		
	ISTY		
	Sup Galilée		
	Réseau POLYTECH (13 écoles)		
Concours FESIC Prépa	ECAM Lyon	25 € (pour les 6 écoles)	55 € (pour les 6 écoles)
	ECAM Rennes		
	ECAM Strasbourg - Europe		
	ECAM-EPMI Cergy-Pontoise		
	UniLaSalle Beauvais - Sciences de la terre et environnement		
	ESIEE Amiens - UniLasalle		
Concours Mines-Télécom	ENSG - Géomatique	0 €	275 € (pour les 11 écoles)
	ENSSAT - Lannion		
	TELECOM Nancy		
	Mines Saint-Etienne-ISMIN		
	Télécom Saint-Étienne (statut étudiant)		
	Télécom SudParis		
	IMT Mines Alès		
	IMT Mines Albi		
	IMT Lille Douai		
	ENSTA Bretagne (filiale sous statut étudiant)		
ENSTA Bretagne (filiale sous statut IETA - Direction Générale de l'Armement)			
Concours Avenir Prépas	ECE Paris - Lyon	10 € (pour les 7 écoles)	65 € (pour les 7 écoles)
	EIGSI La Rochelle		
	EPF Sceaux - Troyes - Montpellier		
	ESIGELEC Rouen		
	ESILV Paris-La Défense		
	ESITC Caen		
	ESTACA Paris-Saclay		
Concours Puissance Alpha - CPGE	3iL Ingénieurs	10 € (pour les 12 écoles)	55 € (pour les 12 écoles)
	EFREI Paris		
	ELISA Aerospace - Bordeaux		
	ELISA Aerospace - Hauts de France		
	ESAIP Angers - Aix en Provence		
	ESEO Angers - Paris - Dijon		
	ESIEE Paris		
	HEI Lille		
	ISEN Lille		
	ISEN Méditerranée Toulon		
	ISEN Méditerranée Nîmes		
	ISEP		
Autres Écoles	Ecole de l'Air	0 €	0 €
	EIL Côte d'Opale	15 €	30 €
	ENSAIT	0 €	25 €
	ENSIL-ENSCI	10 €	30 €
	ENSISA	10 €	20 €
	ENSM	20 €	40 €
	Lorraine INP - ENSTIB	15 €	30 €
	ESB	15 €	30 €
	ESFF	0 €	20 €
	ESTIA	0 €	10 €
	ESTP Paris	15 €	70 €
	Grenoble INP-Genie Industriel	20 €	72 €
	INP-ENI Tarbes	10 €	30 €
	ISMANS CESI - Le Mans	15 €	35 €
	IMT Lille Douai en Partenariat ISPA	15 €	35 €
	PAOLI TECH	0 €	35 €

CONCOURS COMMUN ARTS ET MÉTIERS

L'organisation matérielle du concours est assurée par :

ARTS ET MÉTIERS
Service des Concours - Banque PT
151 boulevard de l'Hôpital - 75013 Paris
Tél : 01.44.24.61.73 / 29
web : <https://artsetmetiers.fr>
e-mail : contact.concours@ensam.eu

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

ARTS ET MÉTIERS École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers
151, Bd de l'Hôpital - 75013 PARIS
Tél : 01 44 24 63 20



ENSEA École Nationale Supérieure de l'Électronique et de ses Applications
6, Av du Ponceau - 95014 CERGY-PONTOISE Cedex
Tél : 01 30 73 62 27



ENSIM École Nationale Supérieure des Ingénieurs de l'Infrastructure Militaire
2 boulevard du Ronceray - BP 93525 - 49035 ANGERS cedex 1
Tél : 02 41 20 73 76



Les renseignements concernant les études et la vie à l'école peuvent être demandés directement aux adresses mentionnées ci-dessus. Il est rappelé qu'aucune condition d'âge n'est exigée (à l'exception du concours ENSIM-parcours ingénieur militaire d'infrastructure – voir B.2) et que nul n'est autorisé à concourir plus de deux fois, quelle que soit la nature du concours.

B - INSCRIPTION

B.1 - Parcours à l'international

ARTS ET MÉTIERS propose de nombreux parcours à l'international donnant la possibilité de délivrance d'un double diplôme (dans le cadre de son accréditation par la Commission des Titres d'Ingénieur) – Toutes les informations sont sur le site internet <https://artsetmetiers.fr>. Des procédures de sélection sont organisées par Arts et Métiers à différentes étapes de la formation. Toutes les informations nécessaires seront données en temps utile. Dans le cas particulier du parcours Franco-Allemand à l'université de Karlsruhe, vous aurez la possibilité de vous inscrire à un entretien qui aura lieu pendant les oraux à Arts et Métiers. Si vous êtes retenu(e) sur le parcours Franco-Allemand, vous serez obligatoirement affecté(e) au campus de Metz.

B.2 - Parcours par la voie de l'apprentissage

Le diplôme d'ingénieur généraliste Arts et Métiers est également accessible par la voie de l'apprentissage sur le campus d'Angers. Les apprentis signent, avant la fin du 1^{er} trimestre de formation, un contrat de travail (contrat d'apprentissage) avec une entreprise d'accueil. Ils sont accompagnés pour toutes les démarches préliminaires. Ils sont alors apprentis pendant toute la formation et perçoivent une rémunération qui évolue au cours de celle-ci. Les candidats intéressés doivent sélectionner et classer le vœu "Arts et Métiers - voie de l'apprentissage". Ils doivent également s'inscrire à l'entretien spécifique organisé pendant les oraux à Arts et Métiers.

Nombre de places total pour 2021 : 24 (*ce nombre de place, donné à titre indicatif, est non contractuel et susceptible de modification sans préavis*).

B.3 - Parcours Ingénieur Militaire de l'Infrastructure (IMI)

ARTS ET MÉTIERS est associé au Ministère des Armées pour former les Ingénieurs Militaires de l'Infrastructure (IMI) au sein de l'École Nationale Supérieure des Ingénieurs de l'Infrastructure Militaire (ENSIM). Les IMI sont des officiers-ingénieurs occupant des postes de conception et d'encadrement au sein du Service d'Infrastructure de la Défense (SID), service du ministère des Armées, référent en matière

d'infrastructure et d'énergie. Ce service interarmées entretient et administre l'ensemble du patrimoine immobilier du ministère en métropole, outre-mer, à l'étranger, ainsi que sur les théâtres d'opérations.

Le cursus de formation à l'ENSIM dure 4 ans pendant lesquels les admis ont un statut militaire d'élève officier et rémunérés à ce titre :

- 1 an de formation militaire en partenariat avec l'Ecole Polytechnique, au sein d'une des principales écoles militaires d'officier (Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan, Ecole de l'Air, Ecole Navale), puis les élèves officiers sont intégrés au sein d'unités opérationnelles des Armées (Terre, Air, Marine Nationale)
- 3 ans de formation académique du cursus ingénieur généraliste au sein du campus Arts et Métiers d'Angers. En outre, les 2 dernières années, les élèves officiers suivent le cursus « Ingénierie et construction durable ».

Les officiers-ingénieurs, une fois titulaires du diplôme d'ingénieur Arts et Métiers, sont directement employés par le ministère des Armées en qualité d'officiers IMI de carrière, au sein du Service d'Infrastructure de la Défense (SID).

Nombre de places total pour 2021 : 14 (ce nombre de place, donné à titre indicatif, est non contractuel et susceptible de modification sans préavis).

Conditions d'admission :

- être de nationalité française,
- avoir 22 ans au plus, le 1^{er} janvier 2021,
- être admis à ARTS ET METIERS,
- avoir fourni un certificat militaire d'aptitude médicale spécifiant l'aptitude (date limite : 23 juillet 2021 - voir ci-après),
- avoir transmis et satisfait à une enquête de sécurité de défense (date limite : jour de l'entretien de motivation - voir ci-après),
- satisfaire à un entretien militaire de motivation (voir ci-après).

Aptitude médicale :

Elle concerne uniquement les candidats inscrits au parcours IMI.

Un certificat médical d'aptitude « au recrutement » doit obligatoirement être établi dans un centre médical des armées dont la liste est téléchargeable en ligne (cf. liens infra). Il doit être transmis au plus tard **le vendredi 23 juillet 2021 à 12h00**.

Ce certificat a une durée de validité d'un an, et peut donc être établi dès la rentrée scolaire 2020 pour être valable au jour de l'incorporation.

ATTENTION : les prises de rendez-vous doivent impérativement être anticipées, plusieurs semaines peuvent être nécessaires pour obtenir un rendez-vous.

Le certificat est à transmettre au format [*].PDF] à l'adresse suivante :

dcsid-concours-imi.contact.fct@intradef.gouv.fr

Pour plus de précisions sur la procédure d'expertise médicale, consulter les liens suivants :

- <http://www.defense.gouv.fr/sga/le-sga-en-action/infrastructure-btp/ingenieur-militaire-d-infrastructure-de-la-defense-imi/ensim>
- <https://artsetmetiers.fr/fr/formation/cursus-militaire>

Enquête de sécurité de défense :

Elle concerne uniquement les candidats inscrits au parcours IMI.

Une « notice de contrôle élémentaire au recrutement » **doit être transmise, au plus tard, le jour de l'entretien de motivation**. Ce document servira au déclenchement d'une enquête de sécurité de défense dont les conclusions seront adressées exclusivement à l'officier de sécurité du SID.

La précision, la complétude et l'exactitude des informations saisies sont impératives.

La souscription d'un contrat d'engagement à servir dans les Armées sera subordonné à un avis de sécurité sans objection.

Le document et les pièces justificatives sont à transmettre par courriel à l'adresse suivante :

dcsid-concours-imi.contact.fct@intradef.gouv.fr

Le document et son mode d'emploi sont téléchargeables aux emplacements suivants :

- <http://www.defense.gouv.fr/sga/le-sga-en-action/infrastructure-btp/ingenieur-militaire-d-infrastructure-de-la-defense-imi/ensim>
- <https://artsetmetiers.fr/fr/formation/cursus-militaire>

Entretien de motivation :

Les candidats optant pour le cursus IMI (Ingénieur Militaire d'Infrastructure) seront convoqués à un entretien de motivation (30 minutes) devant un jury composé d'ingénieurs militaires.

Cet entretien a lieu en parallèle des épreuves orales d'admission au concours commun Arts et Métiers à Paris, il a pour but de vérifier l'aptitude du candidat à exercer le métier des armes ainsi que ses connaissances du domaine militaire, de l'officier et du ministère des armées en général.

L'entretien de motivation n'a pas de conséquence sur la moyenne générale du concours commun. Si un candidat, inscrit par ailleurs au concours commun, n'est pas retenu pour le cursus IMI, il conservera la possibilité d'intégrer Arts et Métiers sous un statut d'étudiant civil en fonction de son classement général.

En fonction des contraintes spécifiques du moment, les entretiens de motivation pourront être réalisés en visioconférence ou par téléphone.

Convocation pour incorporation militaire :

Les candidats déclarés admis au cursus IMI, ayant satisfait aux conditions médicales d'admission et n'ayant pas fait l'objet d'objection à l'enquête de sécurité, recevront une convocation pour se rendre à l'Ecole Polytechnique de Palaiseau en vue d'y suivre une semaine d'incorporation militaire (fin août – début septembre)

Lors de cette semaine d'incorporation, une ultime visite médicale d'aptitude « à l'incorporation » sera effectuée afin de confirmer la possibilité de souscrire un contrat d'engagement à servir dans les Armées. Les candidats déclarés admis au cursus IMI mais qui seraient finalement déclarés inaptes à servir dans les Armées pour raison médicale ou pour raison de sécurité de défense, conserveront la possibilité de suivre le cursus d'ingénieur généraliste Arts et Métiers à titre civil.

Informations sur les conditions spécifiques d'admissibilité et d'admission au parcours IMI :

Pour toutes précisions sur les conditions spécifiques d'admissibilité et d'admission au parcours IMI, contacter la section recrutement des IMI à la direction centrale du SID.

Contact :

Section recrutement des ingénieurs militaires d'infrastructure

Tel : 01.30.97.96.35

Mail à privilégier : dsid-concours-imi.contact.fct@intradef.gouv.fr

Permanence téléphonique :

Une permanence téléphonique sera assurée par le SID (ministère des armées) pour répondre uniquement aux questions sur l'incorporation et le statut militaire, de 14h00 à 17h30, aux mois de juillet et août 2020 inclus.

Tel : 01 30 97 96 35 ou 01 30 97 95 59

Informations sur la scolarité à l'ENSIM :

Pour toutes précisions sur le déroulement de la scolarité à l'ENSIM et l'incorporation, contacter la direction des études de l'ENSIM.

Contact :

Ingénieur en chef de 2^{ème} classe David BRENON - Directeur des études de l'ENSIM

02.41.20.73.76 - david.brenon@intradef.gouv.fr

C - ÉPREUVES ÉCRITES

Résultats :

La note de chaque épreuve est affectée d'un coefficient et l'admissibilité est prononcée en fonction de la somme des notes calculées après application des coefficients, compte tenu d'une barre d'admissibilité.

Pour chaque groupement d'épreuves, (mathématiques ou sciences physiques ou technologie ou expression) la moyenne sur 20 est calculée en additionnant la note de chacune des épreuves composant le groupement, affectée de son coefficient et en divisant le résultat obtenu par la somme des coefficients du groupement. Toute note de groupement inférieure à un minimum fixé par le Jury est éliminatoire.

E - ADMISSION DANS LES ÉCOLES

Les candidats absents à une ou plusieurs épreuves orales ne seront pas classés par le jury d'admission. Ils ne pourront donc pas prétendre à l'accès dans l'une des écoles du concours commun.

À l'issue des épreuves orales les candidats sont classés, pour chaque école, jusqu'au rang déterminé par le président du jury, par ordre décroissant du total de points calculés en additionnant :

- le total de points obtenus pour l'admissibilité,
- le total des points obtenus pour l'admission.

Si plusieurs candidats sont crédités du même total de points, ils sont départagés et classés :

- d'abord par ordre croissant d'âge,
- ensuite par ordre décroissant de la note obtenue à l'épreuve de français II comptabilisée à l'oral,
- enfin, s'ils sont toujours à égalité, par ordre décroissant de la (des) note(s) à l'oral de sciences industrielles.

E - AFFECTATIONS DANS LES CAMPUS ARTS ET MÉTIERS

Les candidats auront à *classer selon un ordre préférentiel les différents campus* entre **le 1^{er} février et le 23 juillet 2021 à 12h**. Ce classement se fera lors de la procédure par Internet (<http://www.scei-concours.fr>) où les candidats doivent établir une liste de vœux préférentiels des écoles dans lesquelles ils sont admis.

E.1 - Affectation à l'issue du 1^{er} appel dans les écoles :

- Les 10 pour cent des premiers classés à Arts et Métiers obtiennent le campus de leur choix.
- Les candidats, classés au-delà, sont affectés en fonction :
 - du nombre de places disponibles dans chaque campus,
 - de leur(s) campus de référence s'il(s) figure(nt) à l'une des deux premières places de *leur ordre préférentiel des campus*,
 - de leur classement,
 - de leurs choix préférentiels.

E.2 - Affectation à l'issue des appels suivants :

Les candidats sont affectés en fonction :

- du nombre de places restant disponibles dans chaque campus,
- de leur classement,
- de leurs choix préférentiels.

Les candidats qui auraient répondu lors du premier appel « oui mais » ne se verront pas pénalisés pour l'affectation dans un campus Arts et Métiers lors des appels ultérieurs, une place leur sera réservée dans les mêmes conditions qu'indiquées au point 1.

À l'issue du 1^{er} appel, les candidats appelés à Arts et Métiers et qui auront répondu « oui définitif » ou « oui mais » pourront prendre connaissance de leur campus d'affectation sur le site <https://affectations.ensam.eu>.

E.3 - Campus de référence (également disponible sur le site Internet <https://artsetmetiers.fr>) :

Campus de référence	Départements CPGE d'origine ⁽¹⁾
Aix-en-Provence	04 - 05 - 06 - 07 - 11 - 13 - 20 - 26 - 30 - 34 - 48 - 66 - 83 - 84 - 98
Angers	14 - 22 - 28 - 29 - 35 - 36 - 37 - 41 - 44 - 45 - 49 - 50 - 53 - 56 - 61 - 72 - 78 - 79 - 85 - 86
Bordeaux-Talence	03 - 09 - 12 - 15 - 16 - 17 - 19 - 23 - 24 - 31 - 32 - 33 - 36 - 37 - 40 - 46 - 47 - 64 - 65 - 81 - 82 - 86 - 87 - 97
Châlons-en-Champagne	02 - 08 - 10 - 51 - 52 - 75 - 77 - 89 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95
Cluny	01 - 03 - 18 - 21 - 25 - 38 - 39 - 42 - 43 - 58 - 63 - 69 - 70 - 71 - 73 - 74 - 90
Lille	02 - 14 - 27 - 50 - 59 - 60 - 61 - 62 - 76 - 78 - 80 - 92 - 95
Metz	54 - 55 - 57 - 67 - 68 - 88 - 90

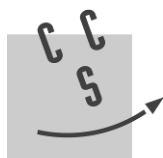
⁽¹⁾ **Attention** : Certains départements peuvent avoir deux campus de référence.

CONCOURS CENTRALE-SUPÉLEC

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Adresse des écoles.

Les demandes de renseignements concernant les études et la vie dans les écoles doivent être directement adressées à celles-ci :



CONCOURS CENTRALE-SUPÉLEC

	<p>CentraleSupélec 3 rue Joliot Curie 91192 Gif sur Yvette cedex Téléphone: 01 75 31 60 00 Site web : http://www.centralesupelec.fr mailto : communication@centralesupelec.fr</p>
<p>École Centrale de Lille Cité Scientifique – CS 20048 59651 Villeneuve d'Ascq Cedex Téléphone : 03 20 33 54 87 Site web : : https://ecole.centralesupelec.fr mailto : concours.ecole@centralesupelec.fr</p>	<p>École Centrale de Lyon 36, avenue Guy de Collongue 69134 Écully Cedex Téléphone : 04 72 18 64 14 Site web : http://www.ec-lyon.fr mailto : scolarite.contact@listes.ec-lyon.fr</p>
<p>École Centrale de Nantes Direction de la Formation 1, rue de la Noë - BP 92101 44321 Nantes Cedex 03 Téléphone : 02 40 37 68 69 Fax : 02 40 74 74 06 Site web : http://www.ec-nantes.fr mailto : direction.formation@ec-nantes.fr</p>	<p>École Centrale de Marseille Technopôle de Château Gombert 38, rue Frédéric Joliot-Curie 13451 Marseille Cedex 13 Téléphone : 04.91.05.45.45 Scolarité : 04.91.05.46.06 Fax : 04.91.05.43.80 Site web : http://www.centrale-marseille.fr mailto : info@centrale-marseille.fr</p>
<p>Institut d'Optique Graduate School 2 Avenue Augustin Fresnel 91127 PALAISEAU cedex Téléphone : 01 64 53 31 00 Site web : http://www.institutoptique.fr mailto : admissions@institutoptique.fr</p>	<p>École Centrale Casablanca Ville Verte de Boukoura, Casablanca - Maroc Téléphone : 212 5 224 93 500 Site web : http://www.centrale-casablanca.ma mailto : contactconcours@centrale-casablanca.ma</p>

B - INSCRIPTIONS

Conditions d'inscription - Conditions d'admission.

Aucune condition de nationalité ou d'âge n'est imposée pour s'inscrire à une des écoles du concours Centrale-Supélec.

Les candidats pupilles de la nation sont exonérés de la totalité des frais sur leur demande et au vu de leur extrait d'acte de naissance portant la mention correspondante.

C – ÉPREUVES ÉCRITES

Résultats :

Points de bonification : les candidats pour la première fois en 2^{ème} année d'études supérieures après le baccalauréat bénéficient des points de bonification suivants :

CentraleSupélec, ECL, ECLille, ECN, ECMarseille, SupOptique, ECC

D – ÉPREUVES ORALES

Classement des candidats.

Les candidats absents à au moins une épreuve orale seront éliminés, y compris l'épreuve de langue vivante facultative, pour les candidats l'ayant choisie à l'inscription.

À l'issue des épreuves orales, les candidats sont classés, dans chaque concours, par ordre décroissant du total de points calculé en additionnant :

- le total de points obtenus pour l'admissibilité,
- les notes obtenues aux épreuves orales affectées de coefficients,
- d'éventuels points de bonification.
- une éventuelle majoration liée à l'épreuve de langue vivante facultative.

Si plusieurs candidats sont crédités du même total de points, ils sont départagés et classés :

- d'abord par ordre décroissant de la note obtenue à l'épreuve écrite de rédaction,
- ensuite s'ils ne sont pas départagés, par ordre croissant du total de points obtenus pour l'admissibilité,
- enfin, s'ils sont toujours à égalité, par ordre croissant d'âge.

Points de bonification :

Les candidats pour la première fois en 2^{ème} année d'études supérieures après le baccalauréat bénéficient des points de bonification supplémentaires suivants :

CentraleSupélec, ECL, ECLille, ECN, ECMarseille, SupOptique, ECC

40

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES



SECRETARIAT DU CONCOURS COMMUN MINES PONTS
22 rue du Champ-de-l'Alouette 75013 PARIS - Tél. : 01 88 33 73 04
<https://www.concoursminesponts.fr/> - mail : contact@concoursminesponts.fr

Le Concours Commun "Mines Ponts" recrute dans la filière PT au profit des huit écoles suivantes :

École des Ponts ParisTech

6 & 8 avenue Blaise Pascal - Cité Descartes - Champs S/Marne
77455 MARNE LA VALLEE Cedex 2
Tél. : 01 64 15 30 00
<https://www.ecoledesponts.fr/>

ISAE-SUPAERO

10 avenue Edouard Belin B.P. 54032 - 31055 TOULOUSE Cedex 4
Tél. : 05 61 33 80 60
<https://www.isae-supero.fr/>

ENSTA Paris

828 Boulevard des Maréchaux
91762 Palaiseau Cedex
Tél. : 01 81 87 17 40
<https://www.ensta-paris.fr>

Télécom Paris

19 place Marguerite Perey F-91120 PALAISEAU
Standard : 01 75 31 92 00
<https://www.telecom-paris.fr>

MINES Paris

60 boulevard Saint Michel 75272 PARIS Cedex 06
Tél. : 01 40 51 90 00 – Service Admissions : 01 40 51 90 05
<https://www.minesparis.psl.eu/>

École des MINES DE SAINT ÉTIENNE

158 cours Fauriel 42023 SAINT ÉTIENNE Cedex 2
Standard 04 77 42 01 23 - Admission 04 77 42 00 67
<https://www.mines-stetienne.fr/>

École des MINES DE NANCY

Campus Artem CS 14 234 - 54042 Nancy cedex
Tél. : 03 83 58 41 11
<https://mines-nancy.univ-lorraine.fr/>

IMT Atlantique

Service des Etudes - Technopôle Brest Iroise CS 83818 - 29238 BREST Cedex 3
Tél. : 02 29 00 13 30
<https://www.imt-atlantique.fr>

B - INSCRIPTION

B - 1 - CONDITIONS D'INSCRIPTION

B - 1 - 1. GÉNÉRALITÉS

- Aucune condition d'aptitude physique n'est exigée pour s'inscrire au concours. Il est toutefois précisé que chaque école se réserve de subordonner l'admission définitive à une visite médicale concluant à des aptitudes physiques suffisantes.
- L'inscription de candidats qui ne sont pas élèves dans un lycée ou étudiants dans un centre universitaire est autorisée (candidats libres).
- Les modalités du concours sont les mêmes pour tous les candidats quelle que soit leur nationalité.

B - 1 - 2. CONDITIONS D'ÂGE POUR ENTRER DANS LES ÉCOLES

- Aucune limite d'âge n'est imposée pour entrer dans les écoles.

B - 2 - MODALITÉS D'INSCRIPTION - FRAIS DE DOSSIER

- Les frais de dossier sont fixés à 320 euros, quel que soit le nombre des écoles du Concours Commun auxquelles le candidat postule.
- Pour les candidats **Boursiers du gouvernement français** les frais de dossier sont fixés à 0 euros
- Les candidats « pupilles de la nation » ou « pupilles de l'État » sont exemptés des frais de dossiers

C - ÉPREUVES ÉCRITES

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Sont déclarés admissibles les candidats qui sont titulaires d'un premier minimum de points obtenu pour l'ensemble des épreuves d'admissibilité et, en outre, d'un second minimum de points obtenu pour l'ensemble des quatre compositions de mathématiques et de physique. Ces minimums de points sont fixés par le jury.
- Tout candidat ayant obtenu une note inférieure à 3 à l'épreuve écrite de français est éliminé.
- Les candidats étant pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat bénéficient pour le calcul du premier minimum de points d'admissibilité d'une majoration de 30 points. Pour le calcul des points de bonification, toute 2^{ème} année d'études supérieures ayant donné lieu à une inscription est comptée dans sa totalité. **Aucune dérogation à cette règle ne sera accordée, et ce, quel qu'en soit le motif.**
- Les candidats handicapés sont classés avec les autres candidats. De ce fait, si un candidat handicapé a été dispensé d'une ou plusieurs épreuves, son total de points hors bonifications éventuelles est multiplié par le rapport du nombre total des coefficients des épreuves d'admissibilité à la somme des coefficients des épreuves d'admissibilité qu'il a subies. À ce nouveau total s'ajoute une éventuelle bonification.

D - ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

CONDITIONS D'ADMISSION

- Les candidats absents à au moins deux épreuves d'admission sont éliminés.
- Chaque candidat admissible est crédité d'un total de points obtenu par addition :
 - du produit des notes attribuées aux épreuves d'admissibilité par les coefficients correspondants,
 - du produit des notes attribuées aux épreuves d'admission par les coefficients correspondants,

- du produit de la note de l'épreuve écrite de français, par le coefficient 3,
- d'une majoration de 60 points attribuée aux candidats étant pour la première fois en deuxième année d'études supérieures (30 points au titre de l'admissibilité et 30 points au titre de l'admission),
- d'une majoration de points aux candidats ayant passé l'épreuve facultative de langue, de $3(n-10)$, n étant la note sur 20 obtenue pour cette épreuve. Si n est inférieur ou égal à 10, aucune majoration ni diminution n'est appliquée.

- Par ailleurs, les candidats handicapés sont classés avec les autres candidats. De ce fait, si un candidat a été dispensé d'une ou plusieurs épreuves à l'admissibilité, le total des points obtenu pour cette admissibilité est modifié comme indiqué au chapitre "C- épreuves écrites - conditions d'admissibilité". S'il a été dispensé d'une ou plusieurs épreuves comptant pour l'admission (épreuves orales et épreuves écrites de français comptant pour l'admission), le total, hors bonifications et majorations, des notes obtenues pour l'admission (épreuves orales et épreuves écrites de français comptant pour l'admission) est multiplié par le rapport du nombre total des coefficients des épreuves d'admission (épreuves orales et épreuve écrite de français comptant pour l'admission) à la somme des coefficients des épreuves d'admission (épreuves orales et épreuve écrite de français comptant pour l'admission) qu'il a subies. À ce total s'ajoutent ses éventuelles majorations et bonifications.

- Le classement est arrêté dans l'ordre décroissant du total des points obtenus comme indiqué ci-dessus. Les candidats ayant obtenu le même total de points sont classés dans l'ordre décroissant de leurs totaux d'admissibilité (majoration éventuelle de 30 points incluse) puis par valeur décroissante du sous total de points obtenus pour l'ensemble des deux épreuves de mathématiques et des deux épreuves de physique et, enfin, si nécessaire par l'ordre croissant d'âge.

CONCOURS ÉCOLE POLYTECHNIQUE

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'École polytechnique admet chaque année des élèves français et étrangers issus de la filière PT des classes préparatoires. Toute demande de renseignements doit être adressée à :



Direction du Concours d'Admission

École Polytechnique
91128 PALAISEAU Cedex
Téléphone : 01 69 33 32 22

Site Internet : www.polytechnique.edu/admission-cycle-ingenieur

B - CONDITIONS D'ADMISSION

B – 1 Candidats de nationalité française

1. Être français ou naturalisé français avant la date de la première épreuve du concours.
2. Être né entre le 1^{er} janvier 1998 et le 1^{er} septembre 2004.
3. Être titulaire soit du baccalauréat, soit d'un titre équivalent exigé pour l'accès à l'enseignement supérieur dans un pays étranger.
4. Remplir les conditions d'aptitude physique fixées par le ministre de la défense.
5. N'avoir encouru aucune condamnation, même avec sursis, qui entraînerait la perte de son grade pour un officier de réserve.

B – 2 Candidats étrangers

1. Ne pas être de nationalité française à la date du début de la première épreuve écrite du concours. Seuls pourront être reclassés dans la catégorie générale (français) les étrangers pour lesquels un décret de naturalisation interviendrait avant la date de la première épreuve des épreuves écrites, sous réserve qu'ils remplissent toutes conditions (âge, diplôme, aptitude physique) et aient effectivement composé à l'épreuve de français.
2. Être né après le 1^{er} janvier 1996.
3. Remplir les conditions d'aptitude physique fixées par le ministre de la défense.

C - PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Les frais de dossier sont fixés à 120 euros (gratuits pour les boursiers du gouvernement français).

D - CONSTITUTION DES DOSSIERS

Pour leur inscription au concours d'admission à l'École Polytechnique, les candidats doivent fournir les documents suivants :

1. Une photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité. Ce document doit être en langue française ou en langue anglaise (ou accompagné d'une traduction authentifiée en français).
Pour les candidats possédant la double nationalité, française et étrangère, seules les pièces d'identité françaises seront acceptées.
2. Un certificat médical délivré par un médecin choisi par le candidat et établi sur l'imprimé fourni à cet effet.

Les pièces spécifiques sont disponibles sur le serveur Internet de l'École Polytechnique www.polytechnique.edu/admission-cycle-ingenieur (rubrique « inscription ») et sur le serveur SCEI lors de l'inscription en ligne. Elles doivent être imprimées par les candidats.

– SPÉCIFICITÉS DES ÉPREUVES POUR L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Les candidats admissibles au concours d'admission à l'École Polytechnique devront venir à l'École Polytechnique pour y passer une visite médicale ainsi que les épreuves spécifiques décrites ci-dessous qui s'ajoutent aux épreuves orales organisées par la Banque PT. **Dès la publication des résultats d'admissibilité sur le site Web de la Banque PT, les candidats admissibles devront se connecter sur le site Web de l'École Polytechnique www.polytechnique.edu/admission-cycle-ingenieur pour télécharger leur convocation aux épreuves spécifiques.**

Les candidats admissibles non-boursiers devront s'acquitter d'un droit de 120 € pour passer les épreuves orales.

E – 1 ÉPREUVES ÉCRITES DE LA BANQUE

L'épreuve écrite de langue vivante n'est pas comptée pour l'admissibilité et n'intervient que pour l'admission. Pour le calcul du total de points pris en compte pour l'admissibilité, les candidats français inscrits pour la première fois en deuxième année d'études supérieures bénéficient d'une majoration de 50 points. Cette majoration est ramenée à 30 points pour les candidats inscrits pour la seconde fois en deuxième année d'études supérieures.

Pour les candidats étrangers, l'épreuve écrite de français est facultative.

E – 2 ÉPREUVES ORALES

Les épreuves orales sont celles indiquées avec leurs coefficients dans le tableau 3.4 de la notice générale de la Banque filière PT.

L'épreuve facultative de seconde langue vivante donne lieu à une bonification de points pour l'admission. Si la note N est supérieure à 10, le candidat bénéficie de $4 \times (N-10)$ points supplémentaires.

E – 3 ÉPREUVES ORALES SPECIFIQUES A L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

L'épreuve d'analyse de documents scientifiques qui remplace l'épreuve de TIPE dure 40 minutes, est organisée à l'École polytechnique. Un dossier comprenant un ou plusieurs textes relevant des domaines de la physique et/ou de la technologie est fourni au candidat sur tablette, qui dispose de deux heures pour préparer un exposé de synthèse de 15 minutes environ.

Il sera suivi d'un entretien de 25 minutes environ avec l'examineur, portant sur le contenu scientifique du dossier et sur la culture générale du candidat. Les sujets des dossiers soumis aux candidats sont choisis sans référence aux thèmes inscrits au programme des activités TIPE des classes préparatoires. L'épreuve permet d'apprécier l'aptitude des candidats à analyser le contenu de textes scientifiques en identifiant les problèmes posés et en examinant les solutions apportées, et à en faire une présentation synthétique. L'entretien permet de vérifier que le candidat a bien compris tous les aspects du thème proposé dans le dossier, en élargissant éventuellement le débat à un domaine scientifique ou technique plus vaste. Les qualités d'expression orale sont largement prises en compte dans la notation de l'épreuve. Cette épreuve est affectée d'un coefficient 12.

L'exposé sera rédigé sur des feuilles de papier A4 et présenté avec l'aide d'une visionneuse mise à disposition par l'École polytechnique. Les commentaires indiqués par le candidat sur le document pourront également être présentés à l'examineur en appui de leur exposé, à l'aide de la visionneuse.

Une épreuve orale d'informatique est organisée à l'École polytechnique, d'une durée de 45 mn, précédée d'une préparation d'une heure. Cette épreuve est affectée d'un coefficient 10.

E – 4 ÉPREUVES D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Ces épreuves auront lieu à l'École Polytechnique la semaine des épreuves orales de l'École polytechnique. La nature des épreuves est la suivante :

- Natation (50 mètres nage libre) ;
- Course de vitesse (100 mètres pour les garçons, 80 mètres pour les filles) ;
- Course de fond (1000 mètres pour les garçons, 600 mètres pour les filles) ;

Les barèmes sont identiques à ceux utilisés pour les candidats des filières MP et PC qui sont publiés dans l'arrêté du 23 novembre 2001 modifié ou sur www.polytechnique.edu/admission-cycle-ingenieur/fr/passer-le-concours. Chaque épreuve est notée sur 20 et affectée du coefficient 5/3, soit un coefficient 5 pour l'ensemble des épreuves.

F - CLASSEMENT FINAL

À l'issue des épreuves orales, les candidats français sont classés en fonction du total des points obtenus en prenant en compte les épreuves écrites d'admissibilité et d'admission, les épreuves orales d'admission et les épreuves d'éducation physique et sportives. Il s'y ajoute éventuellement des majorations de 120 et 80 points qui remplacent les majorations de 50 et 30 points introduites pour l'admissibilité.

Les candidats étrangers sont classés sur une liste séparée.

G - ADMISSION

Le jury peut rayer de la liste d'admission finale tout candidat ayant obtenu une note inférieure ou égale à 2 sur 20 dans quelque épreuve que ce soit, ou à 10/100 pour les épreuves d'éducation physique et sportive.

Le jury fixe le rang du dernier candidat français et du dernier candidat étranger susceptible d'être admis.

Les candidats admis reçoivent fin juillet leur convocation et leur dossier d'accueil. La rentrée est prévue fin août. Ils sont néanmoins tenus de respecter les modalités de la procédure d'appel commun aux écoles d'ingénieurs.

H - APTITUDE PHYSIQUE

L'admission d'un candidat n'est définitive qu'après constatation que son aptitude physique est conforme aux normes médicales fixées par le ministre de la défense. Cette constatation est faite par le médecin-chef de l'École : les candidats admissibles passent tous la visite médicale d'aptitude avant les épreuves sportives.

Tout candidat qui a des doutes sur son aptitude peut demander avant ou pendant le concours l'avis du médecin-chef de l'École.

Les textes officiels spécifiques à l'École Polytechnique ainsi que toutes les dates concernant le déroulement des épreuves destinées aux admissibles sont consultables sur le site Internet de l'École Polytechnique : <http://www.polytechnique.edu/fr/actes-officiels>.

**CONCOURS
ENS Paris-Saclay**

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

CONCOURS GROUPE PHYSIQUE TECHNOLOGIE

L'École Normale Supérieure de Paris-Saclay associe départements d'enseignement et laboratoires de recherche dont la plupart sont associés au CNRS. À l'issue de leur scolarité, les élèves peuvent opter pour une carrière d'enseignant-chercheur en université ou dans les grandes écoles, de chercheur dans les organismes de recherche, de professeur agrégé (PRAG) dans l'enseignement supérieur, de professeur du second degré nommé dans les classes d'enseignement post - baccalauréat (CPGE-BTS, ...), de cadre supérieur dans des entreprises ou des administrations publiques, comme l'autorise le statut (1987) des élèves de l'école.

Pour obtenir davantage de renseignements sur l'école, la demande doit être adressée à :

école _____
normale _____
supérieure _____
paris-saclay _____

ENS Paris-Saclay
4 avenue des Sciences Yvette Cauchois
91190 Gif-sur-Yvette
Téléphone : 01 81 87 49 29
Mail : concours@ens-paris-saclay.fr –
site WEB : <http://www.ens-paris-saclay.fr>

B - INSCRIPTION ET FRAIS DE DOSSIER

L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-1 – Constitution des dossiers

Pour être autorisés à s'inscrire aux concours PT, les candidats doivent pouvoir justifier, lors de l'admission à l'école, soit du baccalauréat soit d'un titre ou d'un diplôme admis en dispense ou équivalence de celui-ci.

Le candidat doit satisfaire aux conditions requises pour l'accès à la fonction publique fixées à l'article 5 de la loi du 13 juillet 1983 s'il est ressortissant d'un État membre de la communauté européenne (le candidat étranger qui remplit les conditions de titre peut faire acte de candidature, mais il ne pourra, en aucun cas, être nommé élève de l'école il sera élève hors cadre, à charge pour lui ou pour son gouvernement, d'acquitter ses frais de pension et de scolarité).

Aptitude physique

Le candidat doit satisfaire aux conditions requises pour l'accès à la fonction publique fixées à l'article 5 de la loi du 13 juillet 1983. Une visite médicale est obligatoire pour valider l'intégration à l'école. Cette visite est organisée par l'ENS à la rentrée.

B-2 – Engagement décennal

À son entrée à l'ENS Paris-Saclay le candidat s'engage à exercer une activité professionnelle dans les services de l'État pendant dix ans au moins à dater de son admission dans l'école. Il signe un engagement décennal en même temps que son procès-verbal d'installation en tant que fonctionnaire stagiaire.

B-3 – frais de dossier

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
néant	néant

C - ÉPREUVES ÉCRITES : se reporter au tableau des coefficients en partie C.

Pour les modalités de retrait de la convocation et le lieu de passage des épreuves écrites, se reporter aux pages communes de la présente notice.

Les épreuves de Français B (coef. 4) et de Langue vivante A (coef. 1) sont des épreuves écrites d'admission.

Les résultats d'admissibilité sont publiés sur : <http://www.banquept.fr> et <http://www.ens-paris-saclay.fr>.

D - ÉPREUVES ORALES ET PRATIQUES D'ADMISSION

Ces épreuves se déroulent sur les sites de l'ENS Paris-Saclay (à Gif-sur-Yvette) et d'ARTS ET MÉTIERS (cf. tableau p 14).

L'épreuve de TIPE est l'épreuve nationale commune.

Toute absence injustifiée à une épreuve orale ou pratique vaut exclusion du concours.

L'admission est prononcée en fonction des notes obtenues affectées des coefficients.

Les résultats d'admission sont publiés sur : <http://www.Banquept.fr> et <http://www.ens-paris-saclay.fr>.

Gestion des appels et de l'intégration à l'école

Les candidats classés à l'ENS Paris-Saclay sont appelés selon la procédure commune en fonction de leur classement, du nombre de places offertes et de leurs vœux préférentiels.

Les candidats appelés qui confirment définitivement leur admission (réponse OUI DEF sur l'interface SCEI) peuvent retirer un dossier de demande d'hébergement auprès du CROUS.

CONCOURS ENS RENNES

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

CONCOURS GROUPE PHYSIQUE TECHNOLOGIE

Les lauréats du concours intégreront le département Mécatronique de l'école normale supérieure de Rennes avec le statut de normalien fonctionnaire stagiaire.

Persuadée que la pluridisciplinarité est l'une des clés pour comprendre, composer notre monde et impulser des changements, le département de Mécatronique de l'ENS Rennes propose une formation d'excellence, pluridisciplinaire, orientée vers les métiers de la recherche, de l'enseignement-recherche et de l'enseignement. Le département Mécatronique propose ainsi, sur 4 années, une formation originale qui s'appuie sur une double L3, un M1 et un M2 orientation recherche, en partenariat avec l'Université de Rennes 1, et sur un master 2 en ingénierie des systèmes complexes, parcours enseignement, permettant d'obtenir l'agrégation de sciences industrielles de l'ingénieur. L'objectif de la formation est de former des docteurs-agrégés dans le domaine des sciences pour l'ingénieur.

Par essence interdisciplinaire, le département mécatronique offre un parcours de formation par la recherche varié, portant sur :

- une maîtrise des sciences physiques, des disciplines scientifiques associées et de leurs applications
- une bonne connaissance des technologies de pointe,
- une pratique réelle des démarches de conception intégrée.

Les connaissances interdisciplinaires acquises par les normalien.nes au cours de leurs scolarités leur permettent d'envisager des formations doctorales à spectres scientifiques transversaux.

Pour obtenir davantage de renseignements sur l'école, la demande doit être adressée à :



ENS RENNES
Campus de Ker Lann
Avenue Robert Schuman
35170 BRUZ - FRANCE
Téléphone : 02 99 05 93 00 - fax : 02 99 05 93 29
Mail : concours@ens-rennes.fr
Site web : <http://www.ens-rennes.fr>

B - INSCRIPTION ET FRAIS DE DOSSIER

L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-1 – Constitution des dossiers

Pour être autorisés à s'inscrire aux concours PT, les candidats doivent pouvoir justifier, lors de l'admission à l'école, soit du baccalauréat soit d'un titre ou d'un diplôme admis en dispense ou équivalence de celui-ci.

Le candidat doit satisfaire aux conditions requises pour l'accès à la fonction publique fixées à l'article 5 de la loi du 13 juillet 1983 s'il est ressortissant d'un État membre de la communauté européenne (le candidat étranger qui remplit les conditions de titre peut faire acte de candidature, mais il ne pourra, en aucun cas, être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire de l'école ; il sera élève normalien à titre étranger, à charge pour lui ou pour son gouvernement, d'acquitter ses frais de pension et de scolarité).

Aptitude physique

Le candidat doit satisfaire aux conditions requises pour l'accès à la fonction publique fixées à l'article 5 de la loi du 13 juillet 1983. Une visite médicale effectuée auprès d'un médecin agréé de la fonction publique est obligatoire pour valider l'intégration à l'école.

B-2 – Statut de normalien et engagement décennal

Les lauréats du concours obtiennent le statut de normalien fonctionnaire stagiaire. Ils sont rémunérés à l'indice 331 (1 551 € brut) en première année et à l'indice 342 (1 602 € brut) à partir de la deuxième année et jusqu'à la fin de leur scolarité.

En contrepartie, à son entrée à l'ENS Rennes le candidat s'engage à exercer une activité professionnelle dans les services de l'État pendant dix ans au moins à dater de son admission dans l'école. Il signe un engagement décennal en même temps que son procès-verbal d'installation en tant que fonctionnaire stagiaire.

B-3 – Frais de dossier

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
Néant	Néant

C - ÉPREUVES ÉCRITES : se reporter au tableau des coefficients en partie C.

Pour les modalités de retrait de la convocation et le lieu de passage des épreuves écrites, se reporter aux pages communes de la présente notice.

Les épreuves de français B (coef. 4) et de langue vivante A (coef.1) sont des épreuves écrites d'admission.

Les résultats d'admissibilité sont publiés sur : <http://www.banquept.fr> et <http://www.ens-rennes.fr>

D - ÉPREUVES ORALES ET PRATIQUES D'ADMISSION

Ces épreuves se déroulent sur les sites de l'ENS de Cachan et d'ARTS ET MÉTIERS (cf. tableau p 14).

L'épreuve de TIPE est l'épreuve nationale commune.

Toute absence injustifiée à une épreuve d'admission vaut exclusion du concours.

L'admission est prononcée en fonction des notes obtenues affectées des coefficients.

Les résultats d'admission sont publiés sur : <http://www.banquept.fr> et <http://www.ens-rennes.fr>.

Gestion des appels et de l'intégration à l'école

Les candidats classés à l'ENS Rennes sont appelés selon la procédure commune en fonction de leur classement, du nombre de places offertes et de leurs vœux préférentiels.

Les candidats appelés qui confirment définitivement leur admission (réponse OUI DEF sur l'interface SCEI) peuvent retirer un dossier de demande d'hébergement auprès du CROUS.

CONCOURS COMMUN INP

A - INFORMATIONS GENERALES

Les candidats au concours PT ne peuvent pas présenter, la même année, celui des autres filières du Concours Commun INP.

Demande de renseignements à adresser au :



**Service du Concours Commun
CS 44410
31405 TOULOUSE CEDEX 4**

B - INSCRIPTION ET FRAIS DE DOSSIER

B - 1 Conditions d'inscription

- Aucune condition d'âge, de diplôme ni de scolarité n'est exigée.
- Bonification : les candidats inscrits pour la première fois en 2^e année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée **2020** bénéficient de 70 points à l'issue des épreuves orales.
- La procédure d'inscription figure en partie B de la brochure.

B - 2 Frais de dossier

Les candidats boursiers et/ou pupilles de la nation ou pupille de l'État sont exonérés (sous réserve de fournir les pièces justificatives demandées).

	CANDIDATS NON BOURSIERS	CANDIDATS BOURSIERS
FRAIS DE DOSSIER	200 €	0 €

C - EPREUVES ECRITES

La nature et les coefficients des épreuves écrites d'admissibilité sont indiqués au § 7-4 - partie C de la brochure.

D - EPREUVES ORALES

Les coefficients affectés au Concours Commun INP PT sont indiqués page 16 de la brochure.

LANGUE VIVANTE FACULTATIVE :

Le choix de la langue vivante facultative doit répondre à deux critères :

1 - la langue vivante obligatoire et la langue vivante facultative doivent être distinctes

2 - une des deux langues vivantes choisies doit obligatoirement être l'anglais.

Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte dans le total des points des épreuves orales.

TIPE

Le Concours Commun INP participe à l'épreuve commune de TIPE.

E - ADMISSION

E - 1 Dispositions générales

L'admission définitive dans certaines écoles peut être subordonnée à un examen pratiqué par le médecin rattaché à l'établissement ou par un médecin agréé par ce dernier, à l'issue duquel le candidat devra être reconnu apte à poursuivre sa scolarité dans lesdites écoles.

E - 2 Liste des écoles recrutant sur le Concours Commun INP PT

Ecoles	Adresse	tél.	Places susceptibles d'être offertes
Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon (ENSMM)	26 rue de l'Epitaphe - 25030 Besançon Cedex	03 81 40 27 34	44
Ecole Nationale Supérieure d'Electronique, Informatique, Télécommunications, Mathématique et Mécanique de Bordeaux (Bordeaux INP - ENSEIRB-MATMECA)	1 avenue du docteur Schweitzer - domaine universitaire BP 99 - 33402 Talence Cedex	05 56 84 65 00	12
Ecole Nationale Supérieure pour la Performance Industrielle et la Maintenance Aéronautique (Bordeaux INP - ENSPIMA)	Zone aéroportuaire, 24 rue Marcel Issartier, 33 700 Mérignac	05 33 51 42 72	1
Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Caen et Centre de Recherche (ENSICAEN)	6 boulevard Maréchal Juin CS 45053 - 14050 Caen Cedex 4	02 31 45 27 70	7
CY TECH Cergy-Pau (ex EISTI) - départements Informatique et Génie Civil	Avenue du Parc - 95000 Cergy-Pontoise Cedex 2 boulevard Lucien Favre - CS 77563 - 64075 Pau Cedex	01 34 25 10 10 05 59 05 90 90	10
Institut Supérieur d'Informatique, de Modélisation et de leurs Applications de Clermont-Ferrand (ISIMA)	Complexe des Cézeaux - 1 rue de la Chebarde - TSA 60125 - CS 60026 - 63178 Aubière Cedex	04 73 40 50 00	5
Sigma Clermont – Mécanique Avancée	Campus des Cézeaux - CS 20265 - 63178 Aubière Cedex	04 73 28 80 00	68
Ecole Nationale Supérieure de Physique, Electronique Matériaux (Grenoble INP - Phelma)	Grenoble INP Minatech 3 parvis Louis Néel - CS 50257 - 38016 Grenoble Cedex 01	04 56 52 91 00	10
Ecole Nationale Supérieure d'Informatique et de Mathématiques Appliquées (Grenoble INP - Ensimag)	681 rue de la Passerelle - domaine universitaire BP 72 - 38402 Saint-Martin d'Hères Cedex	04 76 82 72 66	10
Ecole Nationale Supérieure de l'Energie, l'Eau et l'Environnement (Grenoble INP - Ense ³)	21 rue des Martyrs - 38000 Grenoble	04 76 82 62 00	15
Ecole Internationale du Papier, de la Communication Imprimée et des Biomatériaux (Grenoble INP - Pagora)	461 avenue de la Papeterie CS 10065 - 38402 Saint-Martin d'Hères Cedex	04 76 82 69 00	1
Ecole Nationale Supérieure en Systèmes Avancés et Réseaux (Grenoble INP - Esisar)	50 rue Barthélémy de Laffemas BP 54 - 26902 Valence Cedex 9	04 75 75 94 00	3
ENSIL-ENSCI Limoges – Céramique Industrielle	Centre européen de la Céramique - 12 rue Atlantis 87068 Limoges Cedex	05 87 50 23 00	2
Ecole Supérieur de Chimie, Physique, Electronique de Lyon – Sciences du numérique (CPE Lyon)	Domaine scientifique de la Doua - bâtiment 308 43 boulevard du 11 Novembre 1918 - BP 82077 69616 Villeurbanne Cedex	04 72 43 17 03	2
Ecole Nationale Supérieure d'Electricité et de Mécanique de Nancy - Energie (ENSEM)	2 avenue de la forêt de Haye TSA 60604 - 54518 Vandœuvre les Nancy Cedex	03 83 59 55 43	6
Institut Supérieur de Mécanique de Paris (Supméca Paris)	3 rue Fernand Hainaut - 93407 Saint Ouen Cedex	01 49 45 29 00	12
Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique de Poitiers (ISAE-ENSMA)	Téléport 2 - 1 avenue Clément Ader - BP 40109 86961 Futuroscope-Chasseneuil Cedex	05 49 49 80 80	5
Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Poitiers (ENSI Poitiers)	1 rue Marcel Doré - bâtiment 1 TSA 41105 - 86073 Poitiers Cedex 9	05 49 45 37 19	11
Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg (ENGEES Strasbourg) – statut étudiant	1 quai Koch – BP 61039 – 67070 Strasbourg Cedex	03 88 24 82 82	2
Ecole d'Ingénieurs de l'Université de Toulon (SeaTech Toulon)	Avenue de l'université - 83957 La Garde cedex	04 83 16 66 60	9
Ecole Nationale de l'Aviation Civile (ENAC Toulouse – civil)	7 avenue Edouard Belin CS 54005 – 31055 Toulouse Cedex 4	05 62 17 40 00	2
Ecole Nationale Supérieure d'Electrotechnique, d'Electronique, d'Informatique, d'Hydraulique et des Télécommunications de Toulouse (ENSEEIH)	2 rue Charles Camichel - BP 7122 31071 Toulouse Cedex 7	05 34 32 20 00	10
		TOTAL	247

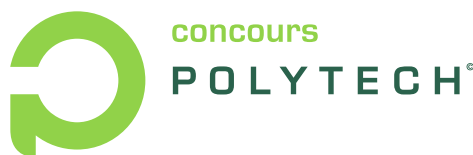
CONCOURS POLYTECH

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le **Concours POLYTECH** permet d'intégrer (en PT) 24 écoles d'ingénieurs des universités : **ENSIBS Lorient et Vannes, ENSIM Le Mans, ESGT Le Mans, EPISEN Créteil, ESIR Rennes, ESIROI La Réunion, ESIX Normandie Caen/Cherbourg, ISAT Nevers, ISIFC Besançon, ISTY Vélizy, SuP Galilée Villetaneuse** et les 13 écoles du réseau **POLYTECH** : **Polytech Annecy-Chambéry, Polytech Clermont-Ferrand, Polytech Grenoble, Polytech Lille, Polytech Lyon, Polytech Marseille, Polytech Montpellier, Polytech Nancy, Polytech Nantes, Polytech Nice-Sophia, Polytech Orléans, Polytech Sorbonne et Polytech Tours**. Toutes sont des écoles publiques dépendant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et reconnues par la Commission des Titres d'Ingénieur.

Ces formations sont caractérisées notamment par des spécialisations dans des grands domaines industriels et technologiques. **169** places sont ouvertes au concours.

Pour obtenir davantage de renseignements, demander la documentation du concours à l'adresse suivante :



Concours POLYTECH-Service des admissions

Polytech Clermont-Ferrand

Campus Universitaire des Cézeaux
2, avenue Blaise Pascal TSA 60206
CS 60026
63178 AUBIERE Cedex

☎ 04 73 40 54 13 ou de l'étranger +33 320 417 500 ✉ contact@polytech-concours.org 🌐 demain-ingenieur.fr

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

Lors de la pré-inscription, vous choisissez 'Concours POLYTECH'. Le choix des écoles et des spécialités sera exprimé au moment de la saisie de la liste de vœux pour l'affectation.

B-2 Frais de dossier :

Les frais propres au concours sont perçus directement par le service gestionnaire de la banque PT, au moment de la confirmation d'inscription (par carte bancaire ou par chèque). Ils sont de :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
0 €	85 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C*

L'admissibilité au Concours POLYTECH est prononcée en fonction de la somme des notes coefficientées, après application d'une éventuelle bonification, et compte-tenu d'une barre d'admissibilité définie par le JURY DU CONCOURS POLYTECH. Toute note inférieure à un minimum fixé par le jury peut être éliminatoire.

Les candidats inscrits pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat bénéficient de 15 points de bonification à l'issue des épreuves écrites. Après la publication sur Internet des résultats, chaque candidat admissible doit impérativement, dès publication des résultats d'admissibilité, réserver un rendez-vous pour le passage de l'épreuve nationale de TIPE.

D - ÉPREUVES ORALES : *pas d'autre épreuve orale que le TIPE.*

E - TIPE : *épreuve commune de TIPE.*

Cette épreuve est affectée d'un coefficient 4. Il n'y a pas de bonification supplémentaire. Un candidat absent ou une note inférieure à un minimum fixé par le jury à cette épreuve, sont éliminatoires.

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E*

L'admission se calcule sur un total de 20 coefficients. Le jury établit une liste de candidats classés.

Les résultats sont consultables sur Internet : www.demain-ingenieur.fr et sur les serveurs des opérateurs.

G - LISTE DES ÉCOLES DU CONCOURS et des SPÉCIALITÉS

<p>ENSIBS</p>	<p>École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Bretagne-Sud</p> <p>ENSIBS Lorient</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Génie Industriel 4.0 (Lorient) ➤ Mécatronique (Lorient) <p>17 bd Flandres Dunkerque - BP 92116 - 56321 Lorient Cedex ☎ 02.97.88.05.59</p> <p>ENSIBS Vannes</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cybersécurité du logiciel (Vannes) <p>Rue Yves Mainguy - BP 573 - 56017 Vannes Cedex ☎ 02.97.01.72.73</p> <p>✉ contact@ensibs.fr 🌐 ensibs.univ-ubs.fr</p>
<p>ENSIM</p>	<p>École Nationale Supérieure d'Ingénieurs du Mans</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Vibrations Acoustique, Capteurs et Instrumentation ➤ Informatique : Architecture des Systèmes Temps Réels et Embarqués, Interaction Personnes-Systèmes <p>Rue Aristote - 72085 LE MANS Cedex 9</p> <p>☎ 02.43.83.35.93 ✉ ensim-recrut@univ-lemans.fr 🌐 ensim.univ-lemans.fr</p>
<p>ESGT</p>	<p>École Supérieure d'Ingénieurs Géomètres et Topographes</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mesure, ➤ Modélisation numérique, ➤ Délimitation de la propriété, ➤ Aménagement du territoire, ➤ Expertise foncière et immobilière <p>1, boulevard Pythagore - Campus Universitaire 72000 LE MANS</p> <p>☎ 02.43.43.31.00 ✉ esgt@esgt.cnam.fr 🌐 esgt.cnam.fr</p>
<p>EPISEN</p>	<p>École Publique d'Ingénieur de la Santé Et du Numérique</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Systèmes d'Information, ➤ Technologies pour la Santé, ➤ Biomédical et Santé (ISBS) <p>71, rue Saint-Simon - 94000 CRETEIL</p> <p>☎ 01.56.72.62.55 ✉ episen@u-pec.fr 🌐 episen.u-pec.fr</p>
<p>ESIR Rennes</p>	<p>École supérieure d'Ingénieurs de Rennes</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Matériaux, ➤ Technologies de l'information <p>Université de Rennes 1 - Campus de Beaulieu - 263 av. du Général Leclerc - 35042 RENNES cedex</p> <p>☎ 02.23.23.66.00 ✉ esir-contact@listes.univ-rennes1.fr 🌐 esir.univ-rennes1.fr</p>
<p>ESIROI</p>	<p>École Supérieure d'Ingénieurs Réunion Océan Indien</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Agroalimentaire, ➤ Bâtiment et énergie, ➤ Informatique et télécommunications <p>Campus de Terre Sainte - 40, avenue de Soweto - 97455 SAINT-PIERRE Cedex</p> <p>☎ 02.62.48.33.45 ✉ scolarite-esiroi@univ-reunion.fr 🌐 esiroi.univ-reunion.fr</p>

ESIX Normandie	<p><i>École Supérieure d'Ingénieurs de l'Université de Caen Normandie</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Agroalimentaire, ➤ Génie des Systèmes Industriels, ➤ Systèmes embarqués - Mécatronique et Systèmes Nomades <p>60, Rue Max-Pol Fouchet - CS 20082 - 50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN ☎ 02.33.01.42.00 ✉ esix.scolarite@unicaen.fr 🌐 esix.unicaen.fr</p>
ISAT	<p><i>Institut Supérieur de l'Automobile et des Transports</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mécanique et Ingénierie des Transports à dominante mécanique, ➤ Energétique, propulsion, électronique & environnement, ➤ Infrastructures et réseaux de transports <p>49 Rue M^{elle} Bourgeois - BP 31 - 58027 NEVERS Cedex ☎ 03.86.71.50.00 ✉ scolarite.isat@u-bourgogne.fr 🌐 isat.fr</p>
ISIFC	<p><i>Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté Spécialité Génie Biomédical</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sciences de la vie et de la santé ➤ Sciences de l'ingénieur <p>23 rue Alain Savary, Témis - 25000 BESANÇON ☎ 03.81.66.66.90 ✉ isifc@univ-fcomte.fr 🌐 isifc.univ-fcomte.fr</p>
ISTY	<p><i>Institut des Sciences et des Techniques des Yvelines</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Informatique, ➤ Mécatronique, ➤ Systèmes Electroniques Embarqués, ➤ Système Numérique pour la Production Industrielle <p>10-12 avenue de l'Europe - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY ☎ 01.39.25.38.50 ✉ recrutement-info@isty.uvsq.fr 🌐 isty.uvsq.fr</p>
SuP Galilée	<p><i>Ecole d'ingénieurs Sup Galilée – Université Sorbonne Paris Nord</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Télécommunications et Réseaux, ➤ Mathématiques Appliquées et Calcul Scientifique ➤ Energétique- Informatique <p>99 avenue Jean-Baptiste Clément - 93430 VILLETANEUSE ☎ 01.49.40.35.49 ✉ administration.sup.galilee@univ-paris13.fr 🌐 sup-galilee.univ-paris13.fr</p>
POLYTECH Annecy- Chambéry	<p><i>École polytechnique universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bâtiment Eco-construction Energie ➤ Informatique Données Usages ➤ Mécanique Mécatronique Matériaux composites ➤ Systèmes numériques - Instrumentation <p><u>Site d'Annecy</u> : 5 chemin de Bellevue - Annecy-le-Vieux 74940 ANNECY ☎ 04.50.09.66.00</p> <p><u>Site de Chambéry</u> : Bât. 2 av. du Lac d'Annecy - 73370 LE BOURGET DU LAC ☎ 04.79.75.94.00</p> <p>✉ admission@polytech-annecy-chambery.fr 🌐 polytech-univ-smb.fr</p>

POLYTECH Clermont- Ferrand	<p><i>École polytechnique de l'Université Clermont Auvergne</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Génie Civil, ➤ Génie Électrique, ➤ Génie Physique <p>Campus des Cézeaux - 2, avenue Blaise Pascal - T.S.A 60206 - CS 60026 - 63178 AUBIERE ☎ 04 73 40 75 00 ✉ admissions.polytech@uca.fr 🌐 polytech-clermont.fr</p>
POLYTECH Grenoble	<p><i>École polytechnique de l'Université Grenoble Alpes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Informatique et électronique des systèmes embarqués, ➤ Géotechnique et Génie Civil <p>Polytech Grenoble - 14, place du Conseil National de la Résistance - 38400 ST MARTIN D'HERES ☎ 04.76.82.79.02 ✉ admission@polytech-grenoble.fr 🌐 polytech-grenoble.fr</p>
POLYTECH Lille	<p><i>École polytechnique de l'Université de Lille</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mécanique, ➤ Systèmes embarqués <p>Cité Scientifique - Avenue Paul Langevin - 59655 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex ☎ 03.28.76.73.17 ✉ admission@polytech-lille.fr 🌐 polytech-lille.fr</p>
POLYTECH Lyon	<p><i>École polytechnique universitaire de l'Université Claude Bernard Lyon 1</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Systèmes Industriels, Robotique <p>Domaine scientifique de la Doua - 15 Boulevard Latarjet - 69622 VILLEURBANNE Cedex ☎ 04.72.43.27.12 ✉ admission@polytech-lyon.fr 🌐 polytech.univ-lyon1.fr</p>
POLYTECH Marseille	<p><i>École polytechnique de l'Université d'Aix-Marseille</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Génie Civil ➤ Génie Industriel et Informatique ➤ Mécanique, Énergétique ➤ Microélectronique, Télécommunications <p>163, avenue de Luminy - Case 925 - 13288 MARSEILLE CEDEX 9 ☎ 04.91.82.85.00 ✉ polytech-admission@univ-amu.fr 🌐 polytech.univ-amu.fr</p>
POLYTECH Montpellier	<p><i>École polytechnique de l'Université de Montpellier</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mécanique et Interactions <p>Place Eugène Bataillon - 34095 MONTPELLIER Cedex 5 ☎ 04.67.14.31.60 ✉ admission@polytech-montpellier.fr 🌐 polytech-montpellier.fr</p>
POLYTECH Nancy	<p><i>École polytechnique universitaire de l'Université de Lorraine</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Energie, Mécanique, Matériaux et Environnement ➤ Informatique, Automatique, Robotique, Réseaux ➤ Management opérationnel, Maintenance et Maîtrise des risques <p>2 rue Jean Lamour - 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY ☎ 03.72.74.68.37 ✉ polytech-nancy-concours@univ-lorraine.fr 🌐 polytech-nancy.fr</p>

<p>POLYTECH Nantes</p>	<p><i>École polytechnique universitaire de l'Université de Nantes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Électronique et technologies numériques, ➤ Energie électrique, ➤ Génie Civil, ➤ Informatique, ➤ Thermique, Energétique <p>Site de Nantes - Campus Chantrerie - 6 Rue Christian Pauc - CS 50609 - 44306 NANTES Cedex 3 ☎ 02.40.68.32.00</p> <p>Site Saint-Nazaire : Campus Gavy - Gavy Océanis - CS 70152 - 44603 SAINT-NAZAIRE Cedex</p> <p>Site de La Roche-sur-Yon : Campus Courtaisière - 18, boulevard Gaston Defferre 85035 LA ROCHE-SUR-YON Cedex</p> <p>✉ admission@polytech-nantes.fr 🌐 polytech-nantes.fr</p>
<p>POLYTECH Nice-Sophia</p>	<p><i>École polytechnique universitaire de l'Université Côte d'Azur</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Électronique, ➤ Génie de l'eau, ➤ Informatique <p>930 route des Colles - BP 145 - 06903 SOPHIA ANTIPOLIS cedex ☎ 04.89.15.40.00 ✉ admission@polytech-nicesophia.fr 🌐 polytech-nicesophia.fr</p>
<p>POLYTECH Orléans</p>	<p><i>École polytechnique de l'Université d'Orléans</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Génie civil et Géo-environnement, ➤ Génie industriel, ➤ Innovation en Conception et Matériaux, ➤ Technologies pour l'Energie, l'Aérospatial et la Motorisation, ➤ Génie physique et systèmes embarqués <p>8 rue Léonard de Vinci - 45072 ORLÉANS CEDEX 2 ☎ 02.38.41.70.50 ✉ admissions.polytech@univ-orleans.fr 🌐 polytech-orleans.fr</p>
<p>POLYTECH Sorbonne</p>	<p><i>École polytechnique de Sorbonne Université</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Robotique, ➤ Electronique et Informatique <p>4 place Jussieu - Case courrier 135 - 75252 PARIS CEDEX 5 ☎ 01.44.27.73.13 ✉ admission@polytech-sorbonne.fr 🌐 polytech-sorbonne.fr</p>
<p>POLYTECH Tours</p>	<p><i>École polytechnique de l'Université de Tours</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Génie de l'Aménagement et de l'Environnement, ➤ Mécanique, Conception de Systèmes <p>64 avenue Jean Portalis - 37200 TOURS ☎ 02.47.36.14.14 ✉ admission@polytech-tours.fr 🌐 polytech.univ-tours.fr</p>

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Concours FESIC Prépa regroupe 6 grandes écoles d'ingénieurs de la FESIC. Les écoles sont toutes labellisées EESPIG, établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général. Leurs diplômes sont habilités par la CTI (Commission des titres d'Ingénieur) et délivrent le grade de Master. Ces 6 écoles bénéficient de l'efficacité du réseau FESIC pour mutualiser leurs pratiques et améliorer en permanence le contenu de leur formation. Leur pédagogie repose sur :

- Une formation pluridisciplinaire
- L'internationalisation des cursus
- Une formation à la recherche et à l'innovation
- Une formation en partenariat avec les entreprises, ce qui assure une insertion professionnelle réussie
- Une attention marquée aux valeurs humaines : esprit d'équipe, attention aux autres, éthique professionnelle...



Brochure disponible sur <https://fesicprepa.fr/>

Une documentation plus complète de chaque école peut être demandée directement à chacune des écoles du concours.

B - INSCRIPTIONS et FRAIS DE DOSSIER

- L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.
- Le choix des écoles se fait au moment de l'inscription.
- L'inscription au concours FESIC Prépa permet d'être candidat aux 6 écoles.
- Les droits de dossier propres au Concours FESIC Prépa sont perçus directement par le service gestionnaire de la banque PT, au moment de la confirmation d'inscription (par carte bancaire ou par chèque bancaire ou postal). Quel que soit le nombre d'écoles que le candidat choisit parmi les 6, les droits s'élèvent à 55€ (25€ pour les boursiers).

C - ÉPREUVES - ADMISSIBILITE - ADMISSION

- Les épreuves écrites retenues par le Concours FESIC Prépa ainsi que leurs coefficients sont indiqués dans la partie C de cette brochure.
- À la suite des épreuves écrites, chaque jury d'école établit une liste d'admissibilité. Chaque candidat déclaré admissible par une école est convoqué par elle à un entretien qui se déroule dans ses locaux, devant un jury pouvant réunir enseignants et cadres des entreprises.
- Le coefficient de l'entretien est 5 pour toutes les écoles.

L'appel dans les écoles se fait selon la procédure commune d'intégration décrite en partie E de cette brochure.

Informations spécifiques :

Pas de bonification. Toute note inférieure ou égale à 5/20 est examinée par le jury et peut être éliminatoire.

Les candidats ayant obtenu un total de points supérieur à la barre fixée par chaque école sont dispensés des épreuves orales. Les candidats admissibles sont invités à contacter chaque école pour fixer leur date de passage d'entretien.

Spécialités et/ou mots clés :

Valeurs humaines (ouverture d'esprit, travail en équipe, solidarité)

6 Écoles Labellisées EESPIG, CTI, CGE, international, Séjours à l'étranger, Apprentissage, double diplôme, associations.

Les 6 écoles du Concours FESIC Prépa :

École	Noms et coordonnées	Places offertes
	<p>ECAM Lyon - www.ecam.fr - Mécatronique Energétique et Mécanique, Matériaux et Structures, Numérique et robotique, Management Industriel, Entrepreneuriat, Lean Management...</p>	<p>40</p>
	<p>ECAM Rennes - www.ecam-rennes.fr - Formation généraliste en matériaux, génie industriel, technologies de l'information, génie électrique et automatismes, génie mécanique et énergétique. Organisation et management des entreprises. Langues et ouverture internationale.</p>	<p>18</p>
	<p>ECAM Strasbourg - Europe - www.ecam-strasbourg.eu - Ingénieurs généralistes Arts & Métiers, langues et cultures internationale, génie mécanique, thermique et industriel, développement durable, organisation et management des entreprises, technologies de l'information, LEAN management</p>	<p>30</p>
	<p>ECAM-EPMI Cergy-Pontoise - www.ecam-epmi.fr - Energétique et ville du Futur, Génie industriel, Systèmes électriques, Bâtiment Travaux publics, Développement durable, Technologies de l'Information, Organisation et management des entreprises</p>	<p>20</p>
	<p>UniLaSalle Beauvais - Sciences de la Terre et Environnement - www.unilasalle.fr Géoressources énergétiques, Mines et matériaux, Eau, Environnement, Géotechnique, Risques naturels, Géophysique, Système d'Information géographique, Géologie numérique, Entrepreneuriat, Recherche</p>	<p>3</p>
	<p>ESIEE Amiens – UniLaSalle forme des ingénieurs généralistes dans l'énergie et le numérique, rapidement opérationnel dans l'un des domaines suivants : - Energie Electrique et Développement Durable – Energétique et Bâtiments intelligents – Réseaux Informatiques et Objets Connectés – Production Automatisée et Usine Connectée. http://www.esiee-amiens.fr/</p>	<p>12</p>







CONCOURS Mines-Télécom

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

CONCOURS Mines-Télécom

Le concours Mines-Télécom donne accès à 11 écoles d'ingénieurs, pour les candidats de la filière PT. Il recrute ces candidats à partir des épreuves écrites gérées par la Banque filière PT auxquelles s'ajoutent des épreuves orales organisées par le concours Mines Télécom.

Les renseignements concernant la formation et la vie à l'école peuvent être demandés directement aux adresses mentionnées ci-dessous.

Écoles		Places offertes <small>(à titre indicatif)</small>
 <small>ÉCOLE NATIONALE DES SCIENCES GÉOGRAPHIQUES</small>	ENSG- Géomatique 6 et 8 avenue Blaise Pascal - Cité Descartes Champs-sur-Marne - 77 455 MARNE LA VALLEE cedex 2 Tél : 01.64.15.30.01 - e-mail info@ensg.eu - www.ensg.eu	2
	École Nationale Supérieure des Sciences Appliquées et de Technologie - ENSSAT - Service Concours 6 rue de Kerampont - CS 80518- 22305 LANNION Cedex Tél : 02.96.46.90.60 - e-mail : concours@enssat.fr site : www.enssat.fr	4
	ENSTA Bretagne formation ingénieurs sous statut étudiant Service Admissions - 2 rue François Verny - 29806 BREST Cedex 9 Tél. : 02.98.34.87.01 / admissions@ensta-bretagne.fr	12
	ENSTA Bretagne formation ingénieurs sous statut IETA Élèves ingénieurs militaires de la Direction Générale de l'Armement Service Admissions - 2 rue François Verny - 29806 BREST Cedex 9 Tél. : 02.98.34.87.01 / admissions@ensta-bretagne.fr	4
	IMT Mines Albi Service Admissions - campus Jarlard- 81013 ALBI CT Cedex 09 Tél. : 05 63 49 30 45 / admissions@mines-albi.fr	5
	IMT Mines Alès Service Admissions - 6 Avenue de Clavières - 30319 ALÈS Cedex Tél. : 04 66 78 50 58 / admissions@mines-ales.fr	22

 <p>IMT Lille Douai École Mines-Télécom IMT-Université de Lille</p>	<p>IMT Lille – Douai Pôle Admissions Promotion 941 rue Charles Bourseul CS 10838 59508 DOUAI Cedex Tél. : 03 27 71 20 30 / admissions@imt-lille-douai.fr Site : http://www.imt-lille-douai.fr</p>	15
 <p>MINES Saint-Étienne Une école de l'IMT</p>	<p>École des Mines de Saint-Etienne – Cycle ISMIN Site Georges Charpak - 880 avenue de Mimet 13120 GARDANNE Tél : 04.42.61.66.16 - e-mail admissions-ismin@emse.fr site : www.ismin.fr</p>	7
 <p>TELECOM nancy Ingénieurs du numérique • Inspiring your digital future</p>	<p>TELECOM Nancy Campus Aiguillettes - 193 avenue Paul Muller - BP 90172 54602 VILLERS-LÈS-NANCY Cedex Tél : 03.72.74.59.00 - e-mail contact@telecomnancy.eu site : www.telecomnancy.eu</p>	5
 <p>télécom saint-étienne école d'ingénieurs nouvelles technologies</p>	<p>Télécom Saint-Étienne (filière sous statut étudiant) 25 rue du Docteur Rémy Annino - 42 000 SAINT-ETIENNE Tél : 04.77.91.58.84 - e-mail : concours@telecom-st-etienne.fr site : www.telecom-st-etienne.fr</p>	5
 <p>TELECOM SudParis INSTITUT Mines-Télécom</p>	<p>Télécom SudParis Service Admissions 9 rue Charles Fourier - 91011 Evry Cedex Tél : 01.60.76.45.88 e-mail : admissions@telecom-sudparis.eu www.telecom-sudparis.eu</p>	7
TOTAL Places Offertes		88

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-1.1 Conditions spécifiques d'inscription à l'ENSTA Bretagne formation ingénieur des études et techniques de l'Armement (Direction Générale de l'Armement)

- être de nationalité française ;
- jouir de ses droits civiques ;
- être âgé de 22 ans au plus au 1er janvier 2021 ;
- satisfaire à la visite médicale d'aptitude initiale (visite gratuite, pas d'épreuve sportive).

Les candidats doivent passer une visite médicale avant la visite d'admission qui a lieu à l'Ecole Polytechnique dans un centre médical des Armées (liste disponible sur <http://www.ensta-bretagne.fr/index.php/modalites-d-admission-eleves-militaires/>).

L'admission d'un candidat à l'ENSTA Bretagne formation ingénieur sous statut IETA n'est définitive qu'après constatation que son aptitude physique est conforme aux normes médicales fixées par le ministre de la défense. Cette constatation est faite par le médecin-chef de l'École Polytechnique.

B-2 Frais de dossier

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
0 €	275 €

Les candidats "Pupilles de la nation" sont exemptés des frais de dossier.

C - ÉPREUVES ÉCRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C de la brochure*

Une note d'admissibilité est obtenue en prenant en compte l'ensemble des épreuves écrites affectées de leur coefficient.

Une bonification de 15 points est accordée aux candidats pouvant justifier qu'ils sont pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat (pas de bonification pour les candidats à l'ENSTA Bretagne formation ingénieur sous statut IETA).

Les listes d'admissibilité seront diffusées sur le serveur web : <http://www.concours-mines-telecom.fr/>

Tout candidat ayant obtenu une note inférieure à 3 à l'épreuve écrite de Français, est éliminé.

D - ÉPREUVES ORALES

Les épreuves orales du concours Mines-Télécom sont organisées en 2 séries d'épreuves.

Chaque candidat, en fonction de son classement, ne passera qu'une seule série d'épreuves orales (première série ou seconde série).

- la première série d'épreuves orales permet d'intégrer l'ensemble des 11 écoles du concours Mines-Télécom

Ces épreuves orales se déroulent sur 2 sites (Paris et Evry) du lundi 21 juin au vendredi 9 juillet 2021. Les candidats de la filière PT doivent prendre RDV sur le site du concours, du lundi 14 juin 12h au jeudi 17 juin 12h.

Pour tous renseignements : info@concours-mines-telecom.fr

- la seconde série d'épreuves orales permet d'intégrer uniquement les 4 écoles suivantes :

ENSG Géomatique, ENSSAT, Télécom Nancy, Télécom Saint-Etienne

Ces épreuves se déroulent sur une journée sur un site unique à l'ENSG Géomatique à Marne-la-Vallée du lundi 28 juin au vendredi 09 juillet 2021.

Prise de RDV du 14 juin au 06 juillet 2021.

Pour tous renseignements : contact@oraux-mines-telecom-mlv.fr

Les dates et les modalités de ces épreuves orales sont décrites dans la notice du concours et sur le site internet.

www.concours-mines-telecom.fr/

E - TIPE : Pas d'épreuve d'évaluation de TIPE.

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E de la brochure*

Pour obtenir davantage de renseignements, demandez la brochure de présentation complète des écoles aux coordonnées suivantes :

Secrétariat du Concours Mines-Télécom

Service Admissions

9 Rue Charles Fourier

91011 EVRY Cedex

Tél : 01 60 76 45 88 04 66 78 20 14

CONCOURS Avenir Prépas

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Concours AVENIR PREPAS regroupe 7 écoles membres du Concours Avenir réparties sur 12 campus : l'ECE Paris/Lyon, l'EIGSI La Rochelle/Casablanca, l'EPF Sceaux/Troyes/Montpellier, l'ESIGELEC Rouen, l'ESILV Paris-La Défense, l'ESTIC Caen et l'ESTACA Saint-Quentin-en-Yvelines/Laval.

Toutes ces écoles sont habilitées à délivrer le diplôme d'ingénieur par la Commission des Titres d'Ingénieurs (CTI) et sont membres de la Conférence des Grandes Ecoles (CGE).

Les Grandes Ecoles d'ingénieurs membres du Concours Avenir y proposent un enseignement de haut niveau dans les domaines de compétences parmi les plus recherchés du marché et forment des diplômés opérationnels dans les secteurs technologiques de pointe : les systèmes embarqués, la cyber Sécurité, les big data, la E-santé, l'environnement, l'énergie, l'aéronautique, l'écoconstruction, l'espace, l'automobile, la finance quantitative, les bâtiments intelligents, la mécatronique, l'actuariat, les technologies numériques, les systèmes connectés, les ouvrages d'art, l'intelligence artificielle etc.

Toutes les écoles du Concours Avenir Prépas proposent des formations d'excellence essentiellement basées sur une pédagogie par projet, le développement de l'esprit d'innovation, des expériences internationales obligatoires, plusieurs stages tout au long du cursus et un niveau d'anglais minimum au moment du diplôme.

Toujours positionnées dans des environnements privilégiés et particulièrement bien équipés, nos écoles permettront aux étudiants de suivre leur scolarité dans les meilleures conditions (laboratoires de pointe, FabLab, incubateurs pour Start-up, Learning Center etc.).

La vie associative proposée dans l'ensemble des écoles du Concours Avenir Prépas permet également à chaque étudiant de s'épanouir pleinement en pratiquant une activité sportive, culturelle, événementielle, humanitaire ou technique souvent complémentaire à ses études.



Brochure disponible sur <https://www.concoursavenir.fr/plaquette-concours-avenir>

Une documentation plus complète de chaque école peut être demandée directement à celles-ci.

B - INSCRIPTION et FRAIS DE DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

Le choix des écoles se fait au moment de l'inscription. Les candidats sont soumis aux formalités d'inscription du portail www.scei-concours.fr et aux règlements et modalités générales décrits dans la présente notice.

B-2 Frais de Dossier

Les frais de candidature au concours Avenir Prépas sont perçus directement par le service gestionnaire de la banque PT, au moment de la confirmation d'inscription. Ces frais sont uniques et ne sont pas liés au nombre d'écoles choisies.

Informations spécifiques :

Les candidats ayant obtenu un total de points supérieur à la barre fixée par certaines écoles sont dispensés des épreuves orales (grands admis). Les candidats admissibles sont invités à contacter chaque école pour fixer leur date de passage d'entretien.

C - ÉPREUVES ÉCRITES

Les épreuves écrites retenues par les écoles du Concours Avenir Prépas ainsi que leurs coefficients sont indiqués dans la partie C de cette brochure.

D - ÉPREUVES ORALES

À la suite des épreuves écrites chaque jury des écoles du Concours Avenir Prépas établit une liste d'admissibilité. Chaque candidat déclaré admissible par une école est convoqué par elle à passer un oral qui se déroule dans leurs locaux. Chaque école organise ainsi son propre oral. Pour en connaître les modalités précises, il est conseillé de contacter les écoles concernées ou de consulter leur site internet.

Les 7 écoles du Concours Avenir Prépas :

École	Nom et coordonnées	Places offertes
	<p>ECE Campus de Paris 37, Quai de Grenelle 75015 Paris Tel : 01 44 39 06 00 E-mail : admissions@ece.fr Site : www.ece.fr</p>	30
	<p>EIGSI La Rochelle 26 rue de Vaux de Foletier 17041 La Rochelle cedex 1 Tel : 05 46 45 80 00 E-mail : admissions@eigsi.fr Site : www.eigsi.fr</p>	27
	<p>ECE Campus de Sceaux 3bis rue Lakanal 92330 Sceaux Tel : 01 41 13 01 51 E-mail : communication@epf.fr Site : www.epf.fr</p>	18
	<p>Technopôle du Madrillet Avenue Galilée - BP 10024 76801 Saint-Etienne du Rouvray Cedex Tel : 02 32 91 58 58 E-mail : recrutement@esigelec.fr Site : www.esigelec.fr</p>	25
	<p>Pôle Léonard de Vinci 92 916 Paris La Défense Cedex Tel : 01 41 16 71 03 E-mail : admissions@esilv.fr Site : www.esilv.fr</p>	35
	<p>1 rue Pierre et Marie Curie 14610 Epron Tel : 02 31 46 23 00 E-mail : concours@esitc-caen.fr Site : www.esitc-caen.fr</p>	8
	<p>CAMPUS PARIS-SACLAY 12 avenue Paul-Delouvrier CS 20749 Montigny 78066 Saint-Quentin-en-Yvelines Tel : 01 75 64 50 41 E-mail : candidatures@estaca.fr Site : www.estaca.fr</p>	8

CONCOURS Puissance Alpha - CPGE

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Concours Puissance Alpha – CPGE regroupe 10 écoles d'ingénieurs, toutes habilitées par la commission des titres d'ingénieur (Cti) et réparties sur 15 campus

- Les écoles de Puissance Alpha proposent des programmes généralistes et spécialisés. Les pédagogies des écoles sont axées sur l'expérimentation avec des stages, des études de cas, des projets concrets. L'international tient également une grande place dans les cursus avec certains programmes anglophones, des séjours académiques et même des accords de doubles diplômes.
- Les écoles de Puissance Alpha offrent des dizaines de spécialisations ainsi nos futurs diplômés pourront rejoindre des entreprises de toutes tailles, présentes dans tous les secteurs d'avenir de l'industrie et de l'économie avec la possibilité d'évoluer d'une fonction à une autre et d'exercer plusieurs métiers au cours de leur carrière.

Devenir ingénieur avec les écoles de Puissance Alpha – CPGE, quelques exemples de métiers

- Ingénieur dans l'énergie ou l'environnement, dans la gestion des risques industriels ou naturels
- Ingénieur en chimie, comme formulateur ou ecotoxicologue par exemple
- Ingénieur dans l'informatique et le numérique, dans les systèmes d'information, les logiciels, les réseaux, les télécommunications, la cybersécurité...
- Ingénieur en électronique, en objets connectés, en systèmes embarqués
- Ingénieur dans l'aérospatial et l'aéronautique
- Ingénieur en biologie ou bio technologie dans la cosmétique, l'industrie pharmaceutique, la e-santé
- Ingénieurs d'affaires dans la banque, la finance, les assurances
- Ingénieur dans le BTP, concevoir des infrastructures, des ponts, des routes...
- Ingénieur dans l'agro-alimentaire.



Brochure disponible sur <https://www.puissance-alpha.fr/concours/concours-cpge/>

Une documentation plus complète de chaque école peut être demandée directement à chacune des écoles du concours.

B - INSCRIPTIONS et FRAIS DE DOSSIER

- L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.
- Le choix des écoles se fait au moment de l'inscription.
- Les frais propres au concours sont perçus directement par le service gestionnaire de la banque PT, au moment de la confirmation d'inscription et donnent accès aux 10 écoles. Ils sont de :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
10 €	55 €

C - ÉPREUVES - ADMISSIBILITE - ADMISSION

- Les épreuves écrites retenues par les écoles du Concours Puissance Alpha - CPGE ainsi que leurs coefficients sont indiqués dans la partie C de cette brochure.
- À la suite des épreuves écrites, chaque jury d'école établit une liste d'admissibilité. Chaque candidat déclaré admissible par une école est convoqué par elle à un entretien qui se déroule dans ses locaux ou en visio, devant un jury pouvant réunir enseignants et cadres des entreprises.
- Le coefficient de l'entretien est 12, il est identique à toutes les écoles et représente 1/3 de la note finale.

L'appel dans les écoles se fait selon la procédure commune d'intégration décrite en partie E de cette brochure.

Informations spécifiques :

Pas de bonification.

Tous étudiants n'ayant pas participé à une épreuve ne sera pas classé.



Les candidats ayant obtenu un total de points supérieur à la barre fixée par chaque école sont dispensés des épreuves orales.

Les candidats admissibles sont invités à contacter chaque école pour fixer leur date de passage d'entretien.

ECOLES DU CONCOURS

ECOLE	COORDONNEES	SPECIALITES
<p>3iL ingénieurs</p> 	<p>3iL Ingénieurs</p> <p>43 rue Sainte-Anne – BP 834 87015 LIMOGES Cedex 1</p> <p>Tél : 05 55 31 67 17 - admission@3il.fr</p> <p>site web : www.3il-ingenieurs.fr Campus : Limoges (statut étudiant/apprenti) et Rodez (statut apprenti)</p>	<p>Intelligence Artificielle Robotique Systèmes embarqués Cybersécurité Technologies web et mobiles Objets connectés et IoT Réalité virtuelle, Big Data Business intelligence</p>
<p>EFREI Paris</p> 	<p>EFREI Paris</p> <p>30-32 avenue de la République 94800 VILLEJUIF</p> <p>Tél. : 01 88 28 91 02 - e-mail : admissions@efrei.fr</p> <p>site web : www.efrei.fr Campus : Villejuif</p>	<p>Un choix parmi 13 majeures portées par 4 filières</p> <p>IT :</p> <p>Digital Transformation (en anglais) Software Engineering (en anglais) IT for Finance (en anglais) Imagerie & Réalité virtuelle</p> <p>Sécurité & Réseaux :</p> <p>Cybersécurité, SI & gouvernance Cybersécurité, Infrastructure & Logiciels Networks & Cloud Infrastructure (en anglais)</p> <p>Data Science :</p> <p>Big Data & Machine Learning (en anglais) Bio-informatique Énergie & Smartgrids Business Intelligence & Analytics (en anglais)</p> <p>Systèmes embarqués :</p> <p>Transports intelligents Systèmes robotiques & drones</p>
<p>Elisa Aerospace</p> 	<p>ELISA Aerospace</p> <p>48 rue Raspail - 02100 SAINT-QUENTIN 176 impasse du Forestier - 33127 SAINT-JEAN-D'ILLAC</p> <p>Tél. : 03 23 68 06 11 e-mail : admission@elisa-aerospace.fr</p> <p>site web : http://www.elisa-aerospace.fr/ Campus : Saint-Quentin et Saint-Jean-d'Illac</p>	<p>Ingénierie des Systèmes Aéronautiques Ingénierie des Missiles et Systèmes Spatiaux Ingénierie des Systèmes Complexes Coopératifs</p>

<p>ESAIP</p> 	<p>ESAIP</p> <p>18 rue du 8 mai 1945 49124 ST BARTHELEMY D'ANJOU</p> <p>1 Allée du Dr Henri Bianchi, 13090 AIX-EN-PROVENCE</p> <p>Tél. : 02 41 96 65 10 - e-mail : jlucas@esaip.org site web : www.esaip.org Campus : Aix-en-Provence / Angers</p>	<p>Prévention des risques, environnement</p> <p>Numérique</p>
<p>ESEO</p> 	<p>ESEO</p> <p>10 boulevard Jeanneteau - CS 90717 49107 ANGERS Cedex 2</p> <p>Tél. : 02 41 86 67 67 e-mail : admission-ingenieur@eseo.fr</p> <p>site web : www.eseo.fr Campus : Angers, Paris-Vélizy, Dijon</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Biomédical - Cloud, Système & Sécurité - Data Science, Multimédia, Télécom - Énergie & Environnement - Logiciels & Données - Électronique & Objets Connectés - Systèmes Embarqués - Big Data - Cyber Sécurité - Intelligence Artificielle & Aide à la Décision - Ingénierie d'Affaires et Pilotage de Projets - Robotique - Transports & Véhicules intelligents - E-Santé - Smart City - Industrie 4.0 - Entrepreneuriat (Étudiant-Entrepreneur) - Recherche (partenariats Master)
<p>ESIEE Paris</p> 	<p>ESIEE Paris</p> <p>Cité Descartes BP 99 - Boulevard Blaise Pascal 93162 NOISY LE GRAND</p> <p>Tél. : 01 45 92 65 07 - e-mail : admissions@esiee.fr site web : www.esiee.fr Campus : Noisy le Grand</p>	<p>Informatique / Cybersécurité / Réseaux, Datascience et intelligence artificielle, Systèmes embarqués / Objets intelligents, Systèmes électroniques / Micro & Nano-technologies, Génie industriel, Biotechnologies et e-santé, Energies.</p>
<p>HEI Lille</p> 	<p>HEI</p> <p>13 rue de Toul 59014 LILLE Cedex</p> <p>Tél. : 03 28 38 48 58 e-mail : hei.admissions@junia.com</p> <p>site web : www.hei.fr Campus : Lille</p>	<p>Ecole généraliste avec 13 domaines de professionnalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Bâtiment travaux publics / Bâtiment aménagement architecture / Conception mécanique / Chimie innovante et transition écologique / Energies et systèmes électriques automatisés / Ingénierie médicale et santé / Textiles innovants / Smart cities / Informatique/ Mécatronique robotique / Management des opérations industrielles et logistiques / Entrepreneuriat / Management des entreprises Finance.

<p>ISEN Lille</p> 	<p>ISEN Lille</p> <p>41 Boulevard Vauban 59046 LILLE cedex</p> <p>Tél. : 03 20 30 40 50 e-mail : isenlille.admissions@junia.com</p> <p>site web : www.isen-lille.fr Campus : Lille</p>	<p>Spécialités</p> <p>Développement logiciel et jeux vidéo ; robotique mobile ; objets connectés ; intelligence artificielle ; électronique embarquée ; bio-nanotechs ; big data ; cybersécurité ; ingénieur d'affaires ; informatique et finance</p>
<p>ISEN Méditerranée</p>  	<p>ISEN Yncrea Méditerranée</p> <p>Place Georges Pompidou 83000 TOULON</p> <p>Tél. : 04 94 03 89 59 - e-mail : isenmed@yncrea.fr</p> <p>site web : https://www.isen-mediterranee.fr/ Campus : Toulon ou Nîmes</p>	<p>Spécialités/Options</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cybersécurité - E-santé - Systèmes embarqués - Robotique mobile - Ingénierie des affaires - Smart énergies - Développement logiciel - Objets connectés
<p>ISEP</p>  <p>École d'ingénieurs du numérique</p>	<p>ISEP</p> <p>28 rue Notre Dame des Champs, 75006 PARIS</p> <p>Tél. 01 49 54 52 43 - e-mail : info@isep.fr</p> <p>site web : https://www.isep.fr/ Campus : Paris et Issy les Moulineaux</p>	<p>Entrepreneuriat, Intelligence Artificielle, Cybersécurité, IOT, Systèmes embarqués, Data science, Santé, Réseaux, Télécommunications, Electronique, Informatique, International</p>

CONCOURS ÉCOLE DE L'AIR

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'École de l'air (EA) est stationnée sur la base aérienne 701 de Salon-de-Provence (13) et forme les officiers de carrière de l'armée de l'air. L'école délivre un diplôme d'ingénieur.

Renseignements sur les carrières et les concours EA : <https://www.ecole-air-espace.fr/devenir-officier/>

Renseignements sur le concours :



Direction des ressources humaines de l'armée de l'air (DRH-AA)

Sous-direction emploi formation (SDEF) - Bureau activités formation (BAF)

Division examens, sélections et concours (DESC) - Base aérienne 705 - 37076 TOURS CEDEX 2

Tél : 02 36 16 25 53

drhaa-desc-off-recrexterne.gestionnaire-rh.fct@intradef.gouv.fr

Nombre de places offertes : 02 (deux) places dans le corps des officiers mécaniciens de l'air seront uniquement offertes au titre de la session 2021 (sous réserve de publication au Journal Officiel de la République française).

B - INSCRIPTION : procédure décrite en partie B de la brochure

Conditions spécifiques d'inscription : le concours est ouvert aux candidats de sexe masculin et féminin réunissant les conditions suivantes : être français au regard du code de la nationalité française et satisfaire aux conditions fixées pour l'accès à la fonction publique ; être titulaire d'un diplôme de fin de second cycle de l'enseignement secondaire général, technologique ou professionnel ou titre reconnu équivalent, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau 4 ; être âgé au 01/01/2021 de 22 ans au plus (né après le 31 décembre 1998). Les candidats mineurs devront avoir plus de 17 ans à la date du recrutement ; remplir les conditions médicales et physiques d'aptitude exigées des candidats par l'arrêté du 27/07/2011 modifié. Les modalités pratiques des visites médicales seront précisées dans la notice destinée à l'information générale des candidats à télécharger sur le site Internet : <https://www.ecole-air-espace.fr/devenir-officier/>

L'autorisation à concourir et l'admission à l'école de l'air sont soumises à décision de la direction des ressources humaines de l'armée de l'air (DRHAA).

Pièces spécifiques : les candidats devront télécharger, dès leur inscription sur le site [scei], la notice d'information indiquée ci-dessus, les 3 documents médicaux spécifiques (à renseigner par un médecin militaire).

L'imprimé 620-4*/12 sera à remettre à l'oral en cas d'admissibilité. Les autres imprimés seront à remettre lors de l'intégration le cas échéant.

Tout candidat passant les épreuves sportives au titre du concours EA ne présentant pas un certificat médical spécifiant cette aptitude ne sera pas autorisée à présenter ces épreuves.

Frais de dossier : néant.

C - ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ : se reporter au tableau des coefficients en partie C

Le jury du concours propose à la ministre des armées le seuil d'admissibilité aux épreuves écrites.

Une note inférieure ou égale à 4/20 à l'une des épreuves est éliminatoire.

D - ÉPREUVES ORALES ET SPORTIVES D'ADMISSION

Les coefficients affectés à ces épreuves sont indiqués en page 16 de la brochure. Des épreuves spécifiques seront organisées par la DRH-AA sur la base aérienne 705 de TOURS. Les candidats admissibles reçoivent une convocation individuelle par courriel.

Épreuves spécifiques : Entretien (coeff 22) durée : 30 min – LV anglais (coeff 10) durée : 20 min – Épreuves sportives (coeff 12*) durée : ½ journée. *Modification coefficient en 2021 sous réserve de publication au JORF de l'arrêté modifiant l'arrêté du 27 novembre 2017. Dans le cas contraire, le coefficient de 10 serait maintenu

Une note inférieure ou égale à 4/20 à l'une des épreuves orales est éliminatoire.

Une note inférieure ou égale à 4/20 est éliminatoire à l'épreuve de natation, de course de vitesse ou de course de demi-fond.** **Ces notes éliminatoires seront supprimées fonction de la publication au JORF du décret 2008-943 et de l'arrêté modifiant l'arrêté du 27 novembre 2017.

Une moyenne générale inférieure ou égale à 6/20 à l'ensemble des épreuves sportives est éliminatoire.

E - TIPE : épreuve commune de TIPE

Une note inférieure ou égale à 4/20 au TIPE est éliminatoire.

F – RESULTATS ADMISSION :

Le jury du concours propose à la ministre des armées les seuils d'admission par corps d'officiers. Les résultats d'admission sont publiés sur le site Internet : <https://www.ecole-air-espace.fr/devenir-officier/>

G – INTEGRATION : la procédure d'intégration est indiquée en partie E de la présente brochure

L'entrée à l'EA est définitivement prononcée après vérification, à l'arrivée à l'école, des conditions médicales et physiques d'aptitude des candidats, conformément à l'arrêté du 27/07/2011 modifié et après signature de leur acte d'engagement.

CONCOURS EIL Côte d'Opale

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Manager des projets, Manager des hommes, Participer à l'innovation et à la créativité, Évoluer à l'international...

L'EIL Côte d'Opale est une **école d'ingénieurs publique** proposant une formation généraliste en sciences et technologies avec 3 spécialités : **Informatique, Génie Industriel et Génie Énergétique et Environnement.**

La spécialité « Génie Industriel » a pour objectif de former des ingénieurs capables de gérer une ligne de production dans les différents secteurs de l'industrie. Les métiers de la production nécessitent des compétences dans les domaines des sciences et techniques de l'ingénieur : énergie et développement durable, génie automatique et robotique, management industriel, mécanique et procédés. En 3^{ème} année, choix entre 2 mineures : Ingénierie de Production ou Ingénierie numérique pour l'industrie.

La spécialité « Informatique » a pour objectif de former des ingénieurs capables d'intervenir lors de la conception, la mise en œuvre, l'exploitation et l'intégration de systèmes numériques d'information et de communication dans leur environnement. Les métiers liés à l'informatique nécessitent des compétences dans les Sciences et Technologies. En 3^{ème} année, choix entre 2 mineures : Ingénierie logicielle et Data Science ou Ingénierie Informatique et Perception.

La spécialité « Génie Énergétique et Environnement » a pour objectif de former des ingénieurs capables de concevoir, intégrer, améliorer et exploiter les systèmes de production et de consommation d'énergie afin d'optimiser les performances de l'entreprise, et de l'accompagner dans le cadre de la transition énergétique.

En 3^{ème} année, choix entre 2 mineures : Problématiques énergétiques et environnementales en zone littorale et Data Science au service de l'énergie.

En complément de l'enseignement de ces 3 spécialités scientifiques et technologiques, l'élève ingénieur est formé aux grandes fonctions de l'entreprise : droit et innovation, entrepreneuriat, marketing et communication, recherche et développement, ressources humaines.

1 semestre minimum à l'étranger – 2 langues vivantes : LV1 : Anglais – LV2 : Allemand, Anglais renforcé, Chinois et Espagnol. Partenariats internationaux : Australie, Belgique, Bénin, Canada, Croatie, Espagne, Finlande, Hongrie, Japon, Maroc, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Vietnam, ...

Optez pour l'alternance : Contrat de professionnalisations en 3^{ème} année du cycle ingénieur.

Pour obtenir davantage de renseignements et demander la brochure de présentation complète de l'école, merci de vous adresser aux coordonnées suivantes :



www.eilco-ulco.fr
concours@eilco-ulco.fr

**Journée Portes Ouvertes : samedi 6 février
2021 de 9h à 16h30**

**Journées d'immersion : du 1^{er} au 5 mars
2021 de 9h à 16h30**

École d'Ingénieurs du Littoral Côte d'Opale
Campus de Calais : Spécialité Informatique
50 Rue Ferdinand Buisson – CS 30613 - 62228 CALAIS CEDEX
Tél : 03 21 17 10 02

Campus de Longuenesse : Spécialité Génie Industriel
La Malassise – CS 50109 - 62968 LONGUENESSE CEDEX
Tél : 03 21 38 85 13

Campus de Dunkerque : Spécialité Génie Énergétique et Environnement
220 Avenue de l'Université – 59140 DUNKERQUE
Tél. : 03 28 23 10 77

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
15 €	30 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES :

Se reporter au tableau des coefficients en partie C. Le jury fixe une barre d'admissibilité.

D - ÉPREUVES ORALES

Les candidats admissibles à l'oral sont convoqués par courrier.

L'entretien de motivation a lieu du **28 juin au 12 juillet 2021 à Paris et/ou à Longuenesse et/ou à Calais et/ou à Dunkerque au choix du candidat**. Il se déroule sur une demi-journée. Pas de bonification, le jury peut fixer une note éliminatoire à l'épreuve.

E - TIPE : pas d'épreuve commune de TIPE.

F - ADMISSION : la procédure d'intégration est indiquée en partie E.

Selon les résultats des notes d'écrit et d'oral, les candidats sont classés sur des listes par spécialité. Les résultats sont notifiés par écrit aux candidats classés.

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'ENSAIT recrute sur 2 filières :

- **Formation Initiale (concours banque PT et entretiens)**
- **Formation par Apprentissage (sélection directe par dossier et entretiens ; plus de renseignements sur www.ensait.fr/concours)**

Le textile est partout et surtout là où on ne l'attend pas ! Dans les coques des bateaux, sur les routes, dans les gilets par balles, les prothèses médicales... C'est un matériau sans fin et on estime déjà que 70 % des innovations textiles n'ont pas encore été inventées. Le secteur textile habillement distribution est en plein essor et les entreprises recherchent des ingénieurs qualité, logistique et production capables de travailler dans un environnement mondialisé.

La formation d'ingénieur ENSAIT se déroule sur 3 ans. Elle vise à former des ingénieurs polyvalents, autonomes, sensibles au développement durable et préparés au monde de l'entreprise dans des secteurs très diversifiés. Pour ce faire, nous privilégions la personnalisation des parcours : 2 options sont proposées dès la 2^e année : Ingénierie des Textiles Techniques (ITT) ; Ingénierie de la Mode et des Service (IMS). La formation initiale inclut obligatoirement une expérience à l'étranger (au choix : stages, semestres, projets de fin d'études, doubles diplômes).

L'ENSAIT compte plus de 250 entreprises et 43 universités partenaires. Elle intègre également 6 doubles diplômes. L'expérience en entreprise tient également une place importante : 2 stages et 1 projet de fin d'études permettent aux étudiants et étudiantes d'affiner leur projet professionnel. Ils ont la possibilité de choisir le cursus par apprentissage. Celui-ci mène au même diplôme, il permet aux élèves d'acquérir une forte expérience en entreprise et d'avoir un salaire pendant 3 ans.



ÉCOLE D'INGÉNIEURS TEXTILE

ENSAIT - Secrétariat du Concours -
2 allée Louise et Victor Champier - BP 30329 59056 Roubaix cedex 1
Tél : 03 20 25 89 55 - www.ensait.fr - e-mail : concours@ensait.fr

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 *L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.*

B-2 Frais de dossier : Etudiant boursier = 0 € - Etudiant non boursier = 25 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C*

Les candidats les mieux placés pourront être admis sans avoir à passer les épreuves orales, ils recevront la notification de leur admission. **Les résultats d'admissibilité ou d'admission directe seront communiqués via le site : www.ensait.fr/concours.**

D - ÉPREUVES ORALES

Les candidats admis à passer les épreuves orales doivent s'inscrire à l'une des demi-journées proposées sur www.ensait.fr/concours. Les candidats doivent se présenter munis d'une pièce d'identité et d'un CV.

Nature et coefficients des épreuves : Entretien 10 – Anglais 10

Les épreuves orales spécifiques à l'ENSAIT se dérouleront à Roubaix dans les locaux de l'ENSAIT du **14 juin jusqu'au 2 juillet**. Chaque candidat passe l'ensemble des épreuves sur une seule demi-journée. L'épreuve d'anglais présente une partie écoute puis un échange oral. L'entretien se compose de 2 parties : une synthèse orale d'un document et une présentation du candidat sous forme d'échange (motivations, projet professionnel). Une visite de l'établissement est organisée pour les candidats. Le jury fixe la barre d'admission et les notes éliminatoires aux épreuves d'anglais et d'entretien. Les résultats définitifs sont notifiés aux candidats par l'ENSAIT sur www.ensait.fr/concours.

E - TIPE : pas d'épreuve commune de TIPE

F - ADMISSION : la procédure d'intégration est indiquée en partie E

L'admission est prononcée en fonction de la somme des notes d'oral affectées des coefficients précisés au paragraphe précédent. Les résultats définitifs seront notifiés aux candidats sur le site www.ensait.fr/concours.

G - GESTION DES APPELS ET DE L'INTEGRATION A L'ECOLE

Les candidats classés à l'ENSAIT sont appelés selon la procédure commune du SCEI (Service Concours Ecoles Ingénieurs) en fonction de leur classement, du nombre de places offertes et de leurs vœux préférentiels.

CONCOURS ENSIL-ENSCI

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'ENSIL-ENSCI est une école d'ingénieurs publique à vocation polytechnique qui résulte de la fusion au 1^{er} janvier 2017 de 2 écoles d'ingénieurs de Limoges : l'ENSIL (École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Limoges) et l'ENSCI (École Nationale Supérieure de Céramique Industrielle).

Elle forme des ingénieurs polyvalents ayant acquis des compétences particulières dans cinq spécialités attractives et porteuses d'avenir :

- Génie de l'eau et Environnement,
- Électronique et Télécommunications,
- Matériaux,
- Céramique Industrielle,
- Mécatronique.

L'école offre 4 places pour les candidats PT dans le département **Mécatronique**.

Pour obtenir davantage de renseignements, demander la brochure de présentation complète de l'école aux coordonnées suivantes :



ENSIL-ENSCI

Parc Ester Technopole

16, rue Atlantis

87 068 LIMOGES Cedex

Tél : 05 55 42 36 70

E mail : communication.ingenieur@unilim.fr

Site web : www.ensil-ensci.unilim.fr

B - INSCRIPTION ET FRAIS DE DOSSIER

B-1 *L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.*

B-2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
10 €	30 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES

Les épreuves sont choisies dans la Banque PT, *se reporter au tableau reprenant les matières et les coefficients.*

Le jury du Concours fixe une barre d'admissibilité.

Les candidats inscrits pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat bénéficient de 15 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.

D - ÉPREUVES ORALES

L'épreuve orale, d'une demi-heure environ, consiste en un entretien relatif à la culture générale et à la motivation des candidats au métier d'ingénieur. A cette occasion, les candidats passent un test complémentaire d'anglais d'environ 15 minutes.

E - TIPE : *pas d'épreuve commune de TIPE.*

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E.*

CONCOURS ENSISA

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'École Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud Alsace est une école **publique** qui forme, depuis 1861, des ingénieurs généralistes aux métiers de la recherche et du développement, des études et de la production. En développant les compétences scientifiques, techniques mais également humaines de ses étudiants, l'ensisa prépare des futurs cadres à des postes de responsabilité dans des domaines porteurs.

L'ensisa offre 25 places dans les spécialités suivantes :

- Mécanique (9 places)
- Automatique & Systèmes Embarqués (6 places)
- Informatique & Réseaux (6 places)
- Textile & Fibres (4 places)

Les étudiants doivent effectuer une partie de leur formation à l'étranger, soit par un semestre d'études, soit par la préparation d'un double diplôme ou soit par un stage. Ils peuvent également préparer en parallèle avec leur troisième année un diplôme de Master dans les domaines de l'Ecole ou encore développer leurs compétences professionnelles par la réalisation d'un contrat de professionnalisation en 3^{ème} année (2 jours par semaine en entreprise) ou en alternance à partir de la 2^{ème} année (spécialité Informatique & Réseaux).

Frais de scolarité : droits universitaires (601 € en 2020/21)

Pour plus de renseignements, consultez notre site web ou adressez-vous directement à l'école :



ENSISA - Service Concours
11 rue Alfred Werner - 68093 MULHOUSE Cedex
Tél : 03 89 33 66 77 - Fax : 03 89 33 63 39
E-mail : concours.ensisa@uha.fr - Internet : www.ensisa.fr

B - INSCRIPTION ET FRAIS DE DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure

B-2 Frais de dossier

Etudiant boursier	Etudiant non boursier
10 €	20 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C*

Le jury fixe une barre d'admissibilité. Les candidats inscrits pour la première fois en deuxième année d'études après le baccalauréat bénéficient de 15 points de bonification à l'issue des épreuves écrites. Les résultats d'admissibilité seront communiqués individuellement aux candidats par courrier électronique.

D - ÉPREUVES ORALES :

L'épreuve orale est organisée sous la seule responsabilité de l'ENSISA. Elle aura lieu à Mulhouse, dans les locaux de l'ENSISA, entre mi-juin et début juillet 2021. Cette épreuve comporte un test d'anglais de type TOEIC ainsi qu'un entretien d'évaluation qui a pour objectif d'évaluer l'ouverture d'esprit, les aptitudes et les motivations du candidat pour le métier d'ingénieur.

Seront prises en compte pour le classement pour moitié la moyenne de l'écrit et pour moitié la note de l'épreuve orale. Sont classés les candidats ayant obtenu une moyenne supérieure à un seuil fixé par le jury. Les résultats du classement seront communiqués individuellement aux candidats par courrier électronique.

E - TIPE : *pas d'épreuve commune de TIPE*

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E.*

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'Ecole Nationale Supérieure Maritime est une école d'ingénieur qui propose, dans son site de Nantes, des parcours d'ingénieur, spécialité Génie Maritime, qui visent à former des ingénieurs à l'interface des activités maritimes et terrestres correspondant aux besoins de l'industrie et des activités maritimes connexes.

L'orientation prise par ces formations est en adéquation avec les domaines innovants à fort potentiel de développement en France, et notamment :

- la protection de l'environnement marin;
- la production et le stockage d'énergie ;
- le développement des énergies marines renouvelables,
- l'efficacité énergétique et écologique des navires marchands.

Ces formations dispensées à l'Ecole Nationale Supérieure Maritime de Nantes concernent les secteurs de :

- La conception, l'exploitation, la maintenance et l'optimisation des navires « propres », tant au niveau de leur construction, de leur propulsion et production d'énergie, du stockage du combustible que des sous-systèmes du navire (Parcours Eco Gestion du Navire ou EGN);
- Le déploiement, l'exploitation et la maintenance des installations de production d'énergie offshore : secteurs « oil and gaz » et « énergies marine renouvelables (éolien, hydrolien, énergie thermique des mers) » (Parcours Déploiement et Maintenance des systèmes Offshore ou DMO).
- Le choix du parcours s'effectuera lors de l'année M1 de la formation. L'année L3 étant consacrée à une maritimisation des futurs ingénieurs.

Pour plus d'information, consultez notre site web ou adressez-vous directement à l'école.

bef.nantes@supmaritime.fr



www.supmaritime.fr
ENSM - Site de Nantes
38 rue Gabriel Péri – BP 90303
44103 Nantes Cedex

B - INSCRIPTION ET FRAIS DE DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure

B-2 Frais de dossier

Etudiant boursier	Etudiant non boursier
20 €	40 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C*

Une note d'admissibilité est obtenue en prenant en compte l'ensemble des épreuves écrites affectées de leur coefficient.

Les résultats d'admissibilité seront communiqués individuellement aux candidats par courrier électronique.

D - ÉPREUVES ORALES :

Les candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites recevront un courrier les invitant à un entretien organisé par l'ENSM à Nantes. Cet entretien a pour objectif de mettre en avant leur personnalité et leurs motivations. L'épreuve aura lieu entre mi-juin et fin juin.

Pour l'admission, l'épreuve orale (entretien) a le même poids que l'ensemble des épreuves écrites d'admissibilité.

Une note inférieure ou égale à 8 sur 20 à l'entretien est éliminatoire.

Les **Grands Admis** sont dispensés d'oraux.

E - TIPE : *pas d'épreuve commune de TIPE*

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E*

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

École interne du Collégium Lorraine-INP de l'Université de Lorraine, l'ENSTIB forme des ingénieurs généralistes pour les industries du bois et des matériaux fibreux. L'ingénieur ENSTIB peut occuper des postes à responsabilité en production, bureau d'études, méthodes, recherche et développement, qualité, ... dans tous les secteurs d'activité liés au matériau bois (génie civil, thermique, énergie, environnement, logistique, productive, chimie, biologie, informatique, ...). L'employabilité des diplômés est en ligne de mire de l'Ecole. L'ENSTIB propose un accompagnement personnalisé pour guider l'étudiant dans la construction de son projet professionnel. Complément ce dispositif : les mises en situation, les projets, les stages en entreprises qui rythment chaque formation et chaque année de formation, les séjours à l'étranger, un réseau actif d'anciens élèves et de partenaires industriels. L'Ecole a l'ambition d'offrir en France et à l'étranger un dispositif public unique, au service d'une ambition économique, sociétale et environnementale s'appuyant sur le matériau d'exception et stratégique qu'est devenu le bois. De nombreux doubles diplômes sont proposés en collaboration avec d'autres écoles d'ingénieurs / universités en France et à l'étranger (AGROPARISTECH, ingénieur-architecte avec l'ENSArchitecture Nancy, Réseau Agreenium, Master international BioWare, Canada, Chili, Allemagne, Suisse, Suède, ...). L'année de césure est également envisageable.

98 % des étudiants formés à l'ENSTIB travaillent dans les grands secteurs d'activité de l'industrie du bois. Le temps moyen d'obtention du premier emploi est de 9 jours et le taux d'emploi à 3 mois est de 100%.

Pour plus de renseignements, consultez notre site web ou adressez-vous directement à l'école :



École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois

27, rue Philippe Seguin – BP 21042 - 88051 ÉPINAL cedex 9

Tél : 03 72 74 96 00

email : enstib-concours@univ-lorraine.fr - Web : <http://www.enstib.univ-lorraine.fr>

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
15 €	30 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : se reporter au tableau des coefficients en partie C

Les candidats inscrits pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat bénéficient de 15 points de bonification à l'issue des épreuves écrites. Les résultats de l'admissibilité (convocation à l'entretien ou élimination) sont notifiés par courrier électronique courant juin.

D - ÉPREUVES ORALES

L'entretien d'admission spécifique à l'ENSTIB se déroule à **ÉPINAL** (dans les locaux de l'école) ou à **PARIS** la deuxième quinzaine de juin **AU CHOIX du candidat**. Le candidat aura la possibilité de choisir la date, l'heure de passage et le lieu de l'entretien.

Cet entretien a une durée de 20 minutes devant un jury composé d'enseignants et d'un industriel. Il s'agit d'un entretien de motivation et de personnalité.

Cet entretien est précédé d'une épreuve écrite d'une durée de 40 minutes comportant une synthèse de texte et un test en langue anglaise (de type TOEIC). La production écrite est un élément de notation de l'entretien et peut servir de point d'accrochage pour la discussion.

Pour l'admission, les coefficients sont répartis comme suit : 1/3 pour la moyenne des notes des épreuves écrites d'admissibilité, 1/3 pour l'entretien d'admission, 1/3 pour les épreuves écrites passées avant l'entretien d'admission (synthèse et anglais).

E - TIPE : l'ENSTIB n'utilise pas les notes de l'épreuve commune de TIPE

F - ADMISSION : la procédure d'intégration est indiquée en partie E de la brochure.

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Face aux enjeux environnementaux, **le bois est les matériaux biosourcés** constituent des ressources d'avenir pour **inventer un futur durable**. Naturels et renouvelables, ces matériaux d'origine végétale sont les alliés de **l'économie circulaire**.

L'expertise développée par l'ESB depuis 1934, lui permet de former chaque année une centaine d'élèves-ingénieurs capables de développer les connaissances sur les **propriétés, les technologies et les usages du bois et des matériaux biosourcés**.

Explorer, concevoir, prototyper et tester sont au cœur des pratiques pédagogiques. La réalisation des projets, le travail collaboratif et interdisciplinaire associés à l'expérimentation à l'échelle 1 constituent une singularité forte de l'école qui nourrit sa culture et son esprit « makers ». A l'ESB, la priorité est donnée à l'ouverture et à l'hybridation des savoirs, des compétences et des expériences autour du bois et des matériaux biosourcés : exploitation de la ressource forestière, mécanique, robotique, matériaux composites, chimie verte. Toutes ces disciplines concourent à inventer le monde de demain.

Intégrer l'ESB, c'est aussi s'ouvrir sur le monde. Avec plus de 35 partenaires à l'international parmi les plus prestigieuses universités du monde (UBC au Canada, BHF en Suisse, Oregon State University aux USA...), plus de 17 nationalités présentes à l'école et 4 doubles diplômes (Chili, Suisse, Russie, Brésil), chaque étudiant peut construire un projet professionnel riche de diversité.

A leur sortie, les diplômés s'investissent dans de nombreux secteurs d'activités : construction, habitat, automobile, biens d'équipement, environnement... Les défis sont nombreux pour les ingénieurs qui souhaitent imaginer, concevoir et déployer des solutions innovantes répondant aux besoins de notre société de façon durable.

L'ESB est un établissement EESPIG, accrédité par la CTI à délivrer le diplôme d'ingénieur, membre de la Conférence des Grandes écoles (CGE).



ESB

Atlantpôle – BP 10605 - Rue Christian Pauc

44306 Nantes cedex 3

Tél. 02 40 18 12 12 | www.esb-campus.fr | admission@esb-campus.fr

Journée portes ouvertes : samedi 23 janvier 2021, 9h à 17h

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 *L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.*

B-2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
15 €	30 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C*

D - ÉPREUVE ORALE

Les candidats admissibles sont convoqués aux oraux par courrier et email. Les épreuves se déroulent sur ½ journée à Nantes, dernière quinzaine de juin. Les candidats choisissent leur date de passage directement sur l'extranet de l'ESB (instructions envoyées dans la convocation).

Les épreuves orales sont composées d'un entretien de motivation, d'une expérience d'innovation collective et d'un oral d'anglais.

L'admission est composée des écrits (50% de la note) et des oraux (50% de la note).

E - TIPE : *pas d'épreuve commune de TIPE.*

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E de la brochure.*

CONCOURS ESFF

A – INFORMATIONS GÉNÉRALES

Fondée à Paris en 1923, reconnue par l'Etat en 1925, l'École Supérieure de Fonderie et de Forge (ESFF) est habilitée par la Commission des Titres d'Ingénieur.

Sa vocation est de former les ingénieurs et les cadres supérieurs pour les industries de la transformation des matériaux métalliques, en particulier par fonderie et par forgeage. Pour atteindre ses objectifs, l'ESFF dispense un enseignement équilibré, fondé sur des connaissances scientifiques solides, indispensables à la compréhension de mécanismes physiques fondamentaux et à l'application intelligente de techniques modernes (CAO, modélisation, simulation numérique, etc.).

Elle est installée dans un cadre très agréable à Sèvres, au cœur d'un centre de recherche le CTIF, Centre Technique matériaux, fonderie et transformation des métaux.

La formation est réalisée par la voie de l'apprentissage avec L'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers (ENSAM). Des périodes de 1, 2 puis 3 mois sont mises en place en première année permettant de développer une découverte du monde de l'entreprise tout en coordonnant l'approche technique et technologique tant dans la formation théorique que dans l'application industrielle. Deux périodes de 3 mois école 3 mois entreprise sont maintenues pour la deuxième année. 4 périodes distinctes sont mises en place pour la troisième année : 2 mois à l'école puis 1 mois en entreprise, un retour à l'école pour 3 mois puis 5 mois consacré au projet de fin d'études. Deux périodes à l'étranger sont prévues dans la formation : la première (en fin de première année) sous la forme d'une expérience professionnelle à l'étranger, la deuxième (en troisième année) sous la forme d'un stage linguistique avec passage du TOEIC sur place en fin de session.

Les élèves de l'école sont rémunérés selon les modalités définies par le code du travail. **L'ESFF fournit la société d'apprentissage aux élèves admis qui ne possèdent pas d'entreprise au moment de leur intégration. Des opportunités d'effectuer l'ensemble des périodes d'apprentissage à l'étranger (Chine, Serbie, Hongrie, Mexique).**

Aucun droit de scolarité n'est perçu ni par l'école ni par une autre instance.

L'école offre 11 places pour les candidats de la filière PT.

La formation conduit au diplôme d'ingénieur de l'ESFF en convention avec L'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers (ENSAM).

Pour obtenir davantage de renseignements, demander la brochure de présentation complète de l'école :

ESFF – 44 avenue de la Division Leclerc – 92310 Sèvres

Tél : 01 55 64 04 40 Fax : 01 55 64 04 45

E mail : contact@esff.fr

Site web: <http://www.esff.fr>



B - INSCRIPTION ET FRAIS DE DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
0 €	20 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES

Les épreuves sont choisies dans la Banque PT, *se reporter au tableau reprenant les matières et les coefficients (en partie C de ce livret).*

D - ÉPREUVES ORALES

L'ESFF organise une seule épreuve orale d'admission (un entretien de motivation) dans les locaux de l'école entre mi-juin et mi-juillet. Plusieurs dates sont proposées aux candidats avant leur convocation définitive. Pour l'admission, cet entretien de motivation a le même poids que l'ensemble des épreuves écrites d'admissibilité.

E - TIPE : *L'ESFF n'utilise pas les notes de l'épreuve commune de TIPE.*

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E du livret.*

CONCOURS ESTIA

Mots clés : Mécanique, électronique, énergies renouvelables, informatique, aéronautique, spatial, automobile...

Située dans un environnement privilégié sur la Technopole du Pays Basque (Biarritz), l'ESTIA (Ecole Supérieure des Technologies Industrielles Avancées), établissement composante de l'Université de Bordeaux est partenaire du groupe ISAE.



La mission de l'ESTIA est de former et développer des compétences, au service des entreprises et de contribuer au développement économique des territoires. Pour la formation d'ingénieurs, ESTIA est étroitement associée avec plusieurs établissements européens : Université de Bordeaux, UPPA, l'Université du Pays Basque, l'École d'ingénieurs de Bilbao, et l'École Polytechnique de Mondragon en Espagne, les Universités de Cranfield, Salford-Manchester et Wolverhampton en Grande Bretagne. L'ingénieur généraliste ESTIA acquiert une compétence multi-technologique : génie mécanique, génie électrique et informatique. L'ESTIA forme des ingénieurs systèmes, expert en intégration homme-système.

Le diplôme d'ingénieur ESTIA prépare à trois types de fonctions :

- Conception de produits et de solutions innovantes, en mécanique et électronique,
- Systèmes embarqués, génie électrique et robotique,
- Organisation et gestion industrielle.

Points forts :

- Enseignants de plusieurs nationalités et enseignement trilingue ; 35 accords de mobilité académique avec des universités étrangères
- Pédagogie par projets : l'ingénieur ESTIA est entraîné à innover, ; selon ses goûts personnels et ses perspectives professionnelles, il choisit parmi plusieurs modules d'expertise proposés en 3^{ème} ses année
- Stimulation de l'innovation et de l'entrepreneuriat ; au cœur d'un parc technologique, d'un incubateur d'entreprises
- Parcours possible par l'apprentissage (alternance en entreprise) pour tous
- 2^{ème} diplôme international pour tous : Master of Science britannique ou bien Master universitario, selon le parcours choisi en 3^{ème} année

Débouchés : L'industrie de l'aéronautique et du transport demeure le premier secteur d'emploi des ingénieurs ESTIA, avec le secteur de l'énergie et des technologies (témoignage et précision sur www.estia.fr)

Pour obtenir davantage de renseignements, demander la brochure de présentation complète de l'école aux coordonnées suivantes:



ESTIA – Technopole Izarbel

64210 BIDART

Tél : 05 59 43 84 00

email : concours@estia.fr Internet : <http://www.estia.fr>

B - INSCRIPTION ET FRAIS DE DOSSIER

Les frais de dossiers :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
10 €	20 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : Se reporter au tableau concernant les coefficients des épreuves.

D - ÉPREUVES D'ADMISSION :

Elles sont au nombre de trois : tests psychotechniques, entretien avec un jury et anglais. Ces épreuves sont spécifiques à l'ESTIA et se déroulent dans deux centres au choix : Bidart ou Paris. Dès leur admissibilité, les candidats doivent choisir le lieu et la date.

E - TIPE : pas d'épreuve commune de TIPE

F - ADMISSION : la procédure d'intégration est indiquée en partie E "des conditions générales"

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Établissement d'enseignement supérieur privé, dont les missions d'intérêt général sont reconnues par l'État depuis 1921, l'ESTP Paris forme en 3 ans des ingénieurs (dont le titre est habilité par la Commission des Titres d'Ingénieur depuis 1934) dans les 5 spécialités suivantes: **Bâtiment (B)**, **Génie Mécanique et Électrique – Efficacité Énergétique (GME)**, **Topographie (T)**, **Travaux Publics (TP)**, sous statut d'étudiant, et **Génie Énergétique de la Construction Durable (GECD)**, sous statut d'apprenti. L'ESTP Paris dispose de 3 campus : Paris Cachan, Troyes (spécialité Bâtiment), Dijon (spécialité TP).

Depuis la création de l'école en 1891, plus de 40 000 diplômés nous ont fait confiance, et choisissent aujourd'hui de rejoindre les secteurs du bâtiment, des travaux publics, de l'immobilier, de l'ingénierie, des transports, de l'énergie, de l'aménagement urbain, de l'architecture, de l'audit et du conseil ou les cabinets de géomètres experts.

En établissant votre liste de 6 vœux, vous pouvez postuler aux 4 spécialités suivantes : GME, T, TP, TP campus de Dijon, B campus Parisien, B campus de Troyes.

Grâce à son enseignement généraliste **ouvert au monde de l'entreprise, à l'international et à la recherche**, ses diplômés s'orientent avec succès vers la construction, l'aménagement ou l'immobilier mais rejoignent aussi l'industrie, le conseil, l'audit, la finance, ...

Le choix des spécialités ne détermine que marginalement le métier que vous exercerez car tout dépend de votre projet professionnel, des nombreuses options innovantes de 3^{ème} année qui vous sont proposées inter spécialités et de votre choix éventuel d'un double cursus. Les enseignements de la première année sont communs aux quatre spécialités.

L'ESTP Paris propose de nombreuses possibilités d'échange ou de doubles diplômes avec des universités et écoles Françaises ou étrangères. L'école dispose de 80 partenariats à l'étranger dans 35 pays, parmi les universités les plus prestigieuses (Berkeley, MIT, Imperial College, Shanghai, KTH, Dresde...) et donne la possibilité d'une mobilité à l'étranger de plusieurs semestres. Tout élève doit effectuer une mobilité d'un semestre académique ou de 6 mois cumulées à l'étranger durant sa formation d'Ingénieur.

L'école bénéficie aussi de nombreux partenariats et doubles diplômes en France (Double diplôme intégré ingénieur architecte (en 5 ans avec l'Ecole Nationale Supérieure d'architecture de Paris La Villette ou l'Ecole Spéciale d'Architecture) / Double diplôme ESTP-ARTS ET MÉTIERS / Double diplôme ESTP-Ecole Nationale Supérieure du Pétrole et des Moteurs (IFP School) / Double diplôme ESTP-Sciences Po / Double diplôme ESTP-EDHEC, Double diplôme ESTP-ESCP Europe, Double diplôme ESTP-ESC Troyes / Mastère spécialisé HEC Entrepreneurs / Double diplôme ESTP-ESSEC / Masters Recherche (Arts et Métiers ParisTech, Ecole des Ponts ParisTech).

La scolarité est ponctuée par des périodes d'immersion en entreprise. En effet, deux stages obligatoires sont à réaliser au cours du cursus et un travail de fin d'études en entreprise de six mois minimum. Indemnités moyennes de stage : 2700€ en 2^{ème} année (sur 3 mois), et 7000 euros en 3^{ème} année (sur 6 mois).

Faits marquants 2019 :

- **98% ont trouvé un emploi moins de 4 mois après la sortie de l'école**
- Salaire moyen à l'embauche déclaré : 41K€ bruts primes incluses
- Jusqu'à 50 % de réduction sur les frais de scolarité pour les boursiers du CROUS en 1^{ère} année
- **30 % de jeunes filles présentes, en moyenne, selon les spécialités**
- **Un accueil personnalisé pour les élèves en situation de handicap**

Les renseignements concernant les études et la vie à l'école peuvent être obtenus auprès de l'ESTP ou sur notre site web. Une plaquette de l'ESTP Paris sera envoyée à tous les candidats courant avril et un dossier d'information sur l'école sera adressé à l'ensemble des candidats admissibles fin juin.



ESTP Paris - 28, avenue du Président Wilson – 94234 CACHAN Cedex
Tél : 01 49 08 56 50- Mail : admissions@estp-paris.eu - site web: www.estp.fr
<https://www.facebook.com/estpparis>
<https://twitter.com/estpparis>

39 places offertes sur le campus parisien : Travaux Publics = 10, Bâtiment = 9, Génie Mécanique et Électrique = 10, Topographie = 10

14 places offertes sur le campus de Troyes : Bâtiment = 14

6 places offertes sur le campus de Dijon : Travaux Publics = 6

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier : étudiant boursier = 15 € étudiant non boursier = 70 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : se reporter au tableau des coefficients en partie C. Aucune bonification n'est accordée.

D - ÉPREUVES ORALES : pas d'autre épreuve orale que le TIPE (coefficient 4, les candidats absents à l'épreuve de TIPE ne seront pas classés par le Jury d'admission).

E - ADMISSION : la procédure d'intégration est indiquée en partie E

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Grenoble INP - Génie industriel est une école du groupe Grenoble INP.

Appuyée sur les valeurs d'engagement, d'équipe, d'audace et d'exigence, l'école ambitionne de former des ingénieures et ingénieurs en conception et en organisation industrielle ; pour une entreprise performante, compétitive et durable. Pour ce faire, l'école offre une formation pluridisciplinaire, où se côtoient l'apprentissage des sciences et des technologies de l'ingénieur, les sciences sociales et de management, la modélisation avancée, les projets collectifs et les réalisations pratiques.

Dans notre école, enseignants et élèves se situent au plus près des recherches scientifiques et technologiques, mais aussi au plus près des meilleures pratiques des entreprises. Grâce à nos laboratoires de recherche, à nos plateformes technologiques, à notre Club des industriels, à notre réseau international Cluster, les élèves se situent au cœur de la conception des produits, des technologies et de l'usine de demain.

Pendant leurs études, tous nos élèves font un stage ou une partie de leurs études à l'international. L'école offre de nombreux doubles diplômes dans le monde.

Sortis de notre école, après un premier poste souvent en réalisation de haute technologie, nos ingénieures et ingénieurs font des brillantes carrières en conception et organisation industrielle dans tous les secteurs d'activité. Ils se retrouvent en majorité dans des grandes entreprises multinationales. Au-delà de leur diversité, leur métier est toujours l'innovation, la dynamique industrielle vers une meilleure performance au service de l'homme et de la société.

Nombre de places offertes : 12

B - INSCRIPTIONS ET FRAIS DE DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Etudiant boursier	Etudiant non boursier
20€	72 €

C - ÉPREUVES

L'école fait partie du groupe Grenoble INP. Les coefficients d'écrit pour l'admissibilité à Grenoble INP – Génie industriel sont ceux des Concours Communs Polytechniques (se reporter au tableau 7.4 de la partie C - page 12 et 13-).

Résultats : Le jury de concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales.

Sont déclarés admissibles les candidats ayant une note supérieure ou égale à la barre d'admissibilité fixée par le jury. Les résultats d'admissibilité sont publiés sur Internet : <https://genie-industriel.grenoble-inp.fr>

D - ÉPREUVES ORALES

Convocation : Chaque candidat sera convoqué individuellement par l'école.

Epreuve : L'épreuve orale est organisée sous la seule responsabilité de l'école.

L'épreuve orale se déroulera de mi-juin à début juillet, à Paris ou à Grenoble. L'épreuve se déroule sous forme d'une demi-journée intégrant une phase de découverte du génie industriel et une phase d'orientation et de sélection. Elle est composée d'exercices individuels et collectifs et d'entretiens. Le candidat aura notamment à se présenter devant un jury pour exprimer et démontrer ses motivations, ses expériences et ses compétences. L'épreuve pourra être réalisée partiellement en anglais. L'évaluation se fait sur la base de 9 critères validés par l'école et ses partenaires industriels comme prérequis pour le génie industriel. Le jury est composé d'industriels, souvent anciens élèves et d'enseignants de l'école.

E - TIPE : *Pas d'épreuve d'évaluation des TIPE.*

F - ADMISSION : *La procédure d'intégration est indiquée en partie E des conditions générales.*

Le jury du concours arrête la liste des classés en fonction de la note obtenue à l'oral.

Les résultats sont publiés sur Internet : <https://genie-industriel.grenoble-inp.fr>

Pour en savoir plus visitez notre site : <https://genie-industriel.grenoble-inp.fr>

CONCOURS INP-ENIT

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'École Nationale d'Ingénieurs de Tarbes est **une école publique**. Elle forme des **ingénieurs généralistes** selon 2 **dominantes : génie mécanique et génie industriel**. Ils sont capables de concevoir, de mettre en œuvre et de conduire les systèmes industriels complexes et les équipements de production, dans le respect de l'environnement et de la sécurité. L'apprentissage de compétences métiers est accompagné de l'acquisition de qualités de savoir être, savoir agir et interagir, savoir manager et, surtout, savoir évoluer. Ces capacités concourent à former non seulement un ingénieur polyvalent mais également un ingénieur adaptable et ouvert à l'international.

Ce diplôme d'Ingénieur Généraliste permet de travailler dans des secteurs d'activité très variés : BTP, aéronautique et spatial, automobile, métallurgie, énergie, agroalimentaire...et dans divers services tels que service production, R&D, bureau d'études, qualité, ingénieur d'affaires...

La formation est répartie en 6 semestres. Parallèlement à un enseignement théorique, scientifique et technique, l'élève ingénieur reçoit un enseignement pratique : stages, travaux pratiques et pédagogie par projet (environ 60% de la formation). Elle est en adéquation avec le milieu industriel (2 stages de 5 à 6 mois chacun). Elle est également irriguée par la recherche par le biais de **55** enseignants-chercheurs et des TP sur des équipements mixtes recherche-pédagogie.

A partir du semestre 7, l'étudiant choisit entre 5 options : Génie Mécanique (GM), Génie Industriel (GI), Bâtiment et Travaux Publics (BTP), Conception des Systèmes Intégrés (CSI), Génie des Matériaux de Structure et Procédés (GMSP).

Dans le cadre de sa **politique internationale**, l'INP-ENIT participe à plusieurs programmes d'échanges tels que : **Erasmus+**, Réseau EPS (Europe), FITEC, BCI... L'école travaille en partenariat avec plus de 180 universités et de nombreux groupes industriels et laboratoires de Recherche étrangers. Une mobilité internationale obligatoire d'un semestre minimum est présente.

La dernière année peut se faire sous contrat de professionnalisation, ou encore dans une école partenaire, ou dans le cadre d'un double diplôme.

Le laboratoire Génie de Production (LGP) et des plateaux techniques regroupent plus d'une centaine de personnels : enseignants-chercheurs, doctorants, post doctorants, Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche. Le laboratoire développe une recherche pluridisciplinaire dans les domaines des Sciences de l'Ingénieur (SI) et des Sciences Techniques de l'Information et de la Communication (STIC). Il s'appuie sur des équipements remarquables, conformes aux besoins des entreprises et au profil des ingénieurs formés à l'INP-ENIT.

Pour obtenir de plus amples renseignements, ou recevoir la brochure de l'école :



École Nationale d'Ingénieurs de Tarbes (Service Admissions)

47, rue d'Azereix - 65000 TARBES Cedex

Tel : +33(0)5 62 44 27 04/05 - mail : admissions@enit.fr - www.enit.fr

JOURNÉE PORTES OUVERTES : SAMEDI 30 JANVIER 2021

B - INSCRIPTIONS ET FRAIS DE DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale **décrite** en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
10 €	30 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : se reporter au tableau des coefficients en partie C.

Les candidats inscrits pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat bénéficient de **40 points de bonification** à l'issue des épreuves écrites.

D - ÉPREUVE ORALE : épreuve spécifique à l'INP-ENIT

Convocation : à la suite des épreuves écrites, le jury établit une liste de grand(e)s admissibles (dispensé(e)s d'épreuves orales) et une liste d'admissibles. Les admissibles devront prendre rendez-vous en ligne pour choisir la date de l'épreuve orale (à l'école ou par visioconférence). Un mail pour se connecter leur sera envoyé. Les candidats ne recevront pas de courrier, ils doivent se connecter sur le site www.enit.fr pour savoir s'ils sont dispensés ou non d'oral. L'épreuve se déroulera à partir de fin juin.

Épreuve : les candidats sont évalués sur différents critères qui vont de la motivation à l'ouverture d'esprit, en passant par la qualité d'expression. Cet entretien de 25 min a un poids égal à la moitié de celui des épreuves écrites.

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admission puis arrête la liste des candidats classés. Les résultats définitifs seront consultables sur le site <http://www.banquept.fr>.

E - ADMISSION : la procédure d'intégration est indiquée en partie E.

NB : Tout candidat admis au concours peut intégrer la formation sous statut étudiant ou sous statut apprenti. Pour avoir une place réservée sous statut apprenti, il faut une promesse d'embauche signée de la part de l'entreprise (voir conditions sur le site de l'INP-ENIT).

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

ISMANS CESI fête ses 33 ans avec près de 1 240 diplômés en poste au sein de l'industrie principalement dans le domaine du transport (sport mécanique, automobile, aéronautique, spatial, ferroviaire).

Notre mission, former des ingénieurs en mécanique & calcul de structures (travaillant sur des problématiques de modélisation de systèmes mécaniques (lanceurs spatiaux – satellites – planeurs – sport automobile...) en environnements contraignants, des ingénieurs en génie mécanique & productique et des ingénieurs en Matériaux, capables de comprendre les problématiques actuelles et de participer au développement et à l'innovation de l'industrie du futur, en France ou à l'international.

Les atouts principaux de l'école sont :

- Une école à taille humaine avec encadrement de l'équipe pédagogique
- Une pédagogie en mode projet avec des mises en situation
- L'expertise des enseignants (mécanique, performances industrielles, sciences de l'ingénieur et sciences physiques...)
- La variété de parcours, internes ou non à l'école via des partenariats, accessible à partir de la 4^e année et permettant aux étudiants de se positionner selon leur projet professionnel
- Une école intégrée au sein du campus universitaire du Mans
- La possibilité d'une 5^e année en alternance (parcours génie mécanique), permettant une transition vers le monde professionnel
- Une vie associative étudiante rythmée et riche en activités grâce à 12 associations étudiantes

L'Ecole est située au Mans, à 1 heure de Paris, 2 heures de la mer. Elle bénéficie des avantages du campus universitaire du Mans et d'un coût de vie abordable (loyer mensuel environ 300€/mois). L'école est accréditée par la CTI depuis 1992, CGE et CDEFI et est reconnue par l'état pour accueillir des étudiants boursiers.

En complément d'une formation théorique de haut niveau réalisée par des experts, des mises en situations concrètes sont réalisées dans le cadre de stages chaque année et de projets co-encadrés par nos enseignants et partenaires industriels.

A partir de la 2^{ème} année du cycle ingénieur, l'étudiant(e) choisira parmi 3 parcours :

- **Mécanique : Modélisation, Calcul et Optimisation Mécanique.** En 5^{ème} année obtention possible d'un Master 2 Mécanique à Le Mans Université (intégrant des Travaux Pratiques complémentaires sous couvert d'une inscription à Le Mans Université)
- **Génie Mécanique : Performance Industrielle et Amélioration Continue** avec 4 options possibles en 5^{ème} année principalement en alternance : Ingénierie d'affaires - Excellence opérationnelle - Maintenance 4.0 & Responsable d'affaires BTP (en partenariat avec CESI École d'ingénieurs)
- **Matériaux : Nanomatériaux et caractérisation de pointe.** La 4^{ème} année se réalise en lien avec le Master 1 Matériaux de Le Mans Université. La 5^{ème} année se réalise en substitution au sein de l'Université de Sherbrooke au Canada avec possibilité d'obtenir une Maîtrise en chimie avec cheminement en nanomatériaux et caractérisation de pointe

Pour aller plus loin, 2 poursuites d'études : DESS Management de projet avec UQO & DESS Eco-conseil avec UQAC. Ouverture à l'international : Mobilité à l'international de minimum 12 semaines pendant le cycle ingénieur. L'école accueille 20% d'étudiants internationaux.

Faits marquants depuis 3 ans :

- Obtention du grand prix de l'Agence Spatiale Européenne par nos étudiants remis par Thomas PESQUET
- Salaire moyen à l'embauche : 37K€ bruts primes incluses (44K€ après 2 ans)

Un accueil personnalisé pour les élèves en situation de handicap

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
15 €	35 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C*

Pas de bonification. À l'issue des épreuves écrites les candidats peuvent être déclarés « Grands Admissibles » par le jury et dispensés des épreuves orales.

D - ÉPREUVES ORALES :

* **Entretien** (coef. 15) durée 30 min : Dès la diffusion des résultats des épreuves écrites, chaque candidat admissible est invité par mail à ismans@ismans.fr à prendre contact avec l'École pour retenir une date de passage à l'école au Mans (seulement 1h en TGV de Paris) : du lundi 28 Juin au vendredi 2 Juillet 2021 et du lundi 5 Juillet au Vendredi 9 Juillet 2021..

E - **TIPE** : *pas d'épreuve commune de TIPE*

F - **ADMISSION** : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E. Pas de note éliminatoire.*

Portes ouvertes : les samedis 5 Décembre 2020, 30 Janvier, 13 Février & 6 Mars 2021 de 09h à 17h

Participations aux salons étudiants & forums étudiants : nous contacter à ismans@ismans.fr

CONCOURS IMT Lille Douai en Partenariat avec ISPA

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

25 ans de collaboration ont abouti en 2014 à un partenariat sur ce cursus ingénieur, devenu diplôme de l'IMT Lille Douai, Ecole de l'Institut Mines Télécom, 1er groupe français d'écoles d'ingénieurs et de management. Cette alliance permet aux élèves de bénéficier de l'expertise et des réseaux des deux structures, pendant et après le cursus. La formation proposée est pluridisciplinaire. Les ingénieurs issus de ce cursus sont des généralistes de la plasturgie, formés à la maîtrise et au respect des enjeux environnementaux. Elle s'appuie sur une solide culture scientifique, technologique, managériale et environnementale. Elle repose sur 8 unités d'enseignement : UE Matériaux / UE Procédés de fabrication / UE Conception de produit / UE Sciences de l'ingénieur / UE Efficience industrielle / UE Management, culture internationale / UE Développement Durable / UE Projets. L'ouverture et l'expérience internationales sont des marqueurs du cursus. Une période de 2 à 9 mois à l'étranger (plus de 30 pays possibles) peut être réalisée au sein d'entreprises ou de centres de recherche, avec le soutien potentiel de bourses. La formation, qui se déroule principalement sur le site de l'ISPA (Institut Supérieur de Plasturgie en Alternance), est proposée uniquement par la voie de l'apprentissage et conduit au diplôme d'ingénieur de l'IMT Lille Douai « Spécialité Plasturgie et Matériaux Composites » en partenariat avec l'ISPA.

Les ingénieurs formés sont aptes à occuper des fonctions de chefs de projet, ingénieur Recherche et développement, Ingénieur Conception, ingénieur Méthodes ou industrialisation, Ingénieur de production ou qualité dans les secteurs d'activité suivants : automobile, aéronautique, agro-alimentaire, cosmétique, médical, sports et loisirs...

Contrat d'Apprentissage : La formation par la voie de l'apprentissage se déroule en alternance école entreprise sur un rythme 1 mois/1 mois. L'apprenti ingénieur IMT Lille Douai, suit majoritairement sa formation sur le site de l'ISPA et est rémunéré par l'entreprise avec laquelle il est en contrat. Pour finaliser leurs contrats, les élèves intégrés bénéficient de mises en relations avec les nombreuses entreprises industrielles partenaires : l'accompagnement personnalisé mis en place comprend un séminaire gratuit de recherche d'entreprise, coaching, atelier de CV, visites d'entreprises et Job dating. Recruté(e) par une entreprise pour le cursus, l'apprenti(e) est un(e) salarié(e) en formation, visant l'obtention de compétences et d'un diplôme. Booster d'employabilité, l'alternance complète des approches théoriques par des expériences de terrain développées au sein d'équipes professionnelles pluridisciplinaires.

Insertion professionnelle : Acteur clé de l'innovation sur tous les champs d'application de ces matériaux, le diplômé dirigera des équipes pluridisciplinaires, en s'appuyant sur sa vision globale, scientifique et technologique, et sa forte capacité d'adaptation. Les diplômés trouvent rapidement un emploi dans un panel large d'entreprises P.M.I. ou groupe, en France ou à l'étranger, comme ingénieur responsable de production, ingénieur bureau d'études, méthodes chef de projet, ingénieur recherche. Les diplômés s'intègrent dans le réseau des 13 000 Alumni de l'IMT. Ils bénéficient aussi de la force du réseau plasturgie des ISPAiens implanté dans le monde entier et fédéré autour d'une identité forte, vecteur d'une forte employabilité.

Poursuite d'études : année de spécialisation ou doctorat possible dans les domaines de la qualité, du design produit...

IMT Lille Douai en partenariat avec l'ISPA



Campus de Damigny - CS 70823 – 61041 ALENCON CEDEX

Tél : 02 33 81 26 00 - Fax : 02 33 28 17 46 - recrutement@ispa.asso.fr - www.ispa.asso.fr

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

Condition particulière aux candidats de nationalité étrangère : *avoir effectué l'année qui précède la candidature au concours au minima 1 an d'études supérieures en France sous statut étudiant.*

B-2 Frais de dossier : Étudiant boursier 15 € - Étudiant non boursier 35 €.

C - ÉPREUVES ÉCRITES : se reporter au tableau des coefficients en partie C

À l'issue des épreuves écrites les candidats déclarés grands admis par le jury sont dispensés des épreuves orales.

Pas de bonification.

D - ÉPREUVES ORALES : Dès la diffusion des résultats des épreuves écrites, les candidats déclarés admissibles sont invités par mail à prendre contact avec l'ISPA pour choisir la date de passage à Paris, Alençon ou Douai. L'entretien de 45 mn a pour objectif d'apprécier la motivation et la capacité de réflexion du candidat qui présentera également de manière synthétique son TIPE.

E - TIPE : pas d'épreuve commune de TIPE

F - ADMISSION : la procédure d'intégration est indiquée en partie E. - Pas de note éliminatoire.

Le jury du concours arrête la liste des classés en fonction de la note obtenue à l'oral. Les résultats sont publiés sur : www.ispa.asso.fr. Venez nous rencontrer sur un Salon d'orientation : Le Havre 21 novembre – Le Mans 21 novembre – Nantes 27/28 novembre – Caen 4/5 décembre – Rennes 7/8/9 janvier – Lille 7/8/9 janvier – Rouen 8/9 janvier – Nantes apprentissage 9 janvier – Rennes apprentissage 13 février – Rouen apprentissage 13 mars. **Portes ouvertes ISPA : 29-30 janvier 2021.**

Visite possible en dehors de ces dates sur RDV.

CONCOURS PAOLI TECH

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Paoli Tech est habilitée depuis le 1er septembre 2011 par la Commission des Titres d'Ingénieurs à délivrer le titre d'ingénieur en spécialité Energétique. Paoli Tech fait partie du réseau « **Arts & Métiers partenaires** ».

Les objectifs de l'école sont de répondre aux problématiques liées à la transition énergétique en développant une approche globale dans la maîtrise et la gestion de l'énergie, la construction durable et les énergies nouvelles. Après le tronc commun, deux options sont proposées :

- « **Smart-Grids** » (SG) qui met l'accent sur la conception et le dimensionnement des réseaux électriques intelligents ainsi que sur la production et le stockage d'énergie à source renouvelable et les avancées technologiques associées.
- « **Smart-Buildings** » (SB) qui s'intéresse tout particulièrement à la création de bâtiments écologiques et intelligents et à la rénovation du parc existant (études thermiques, études fluides, diagnostic, contrôle et mesure).

Nombre de places offertes : 4

B – INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
0 €	35 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C*

Sont déclaré(e)s « grands(es) admissibles » et « admissibles » les candidat(e)s ayant obtenu une moyenne fixée par le jury. Les « grands (es) admissibles » sont dispensés d'épreuves orales.

D - ÉPREUVES ORALES

L'épreuve orale consiste en un entretien permettant d'évaluer la personnalité et les motivations des candidats. Dès leur admissibilité, les candidats doivent contacter l'école afin de choisir une date pour passer l'entretien à Corte.

E – TIPE : *pas d'épreuve commune de TIPE.*

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E*

Le jury du concours arrête la liste des classés en fonction de l'épreuve orale.



Ecole d'Ingénieurs PAOLI TECH
Campus Grimaldi 20250 CORTE
Tel : 04 95 45 02 48
<http://paolitech.universita.corsica>
e-mail : paolitech@univ-corse.fr

